

**Pôle Études - ORPEA**  
**observatoire régional**  
**des parcours étudiants aquitains**



## DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DE VIE ÉTUDIANTE ET PROMOTION SOCIALE EN AQUITAINE

Année 2016

COMMUNAUTÉ  
D'UNIVERSITÉS  
ET ÉTABLISSEMENTS  
D'AQUITAINE

**Directeur de la publication** : Vincent Hoffmann-Martinot  
**Coordination / Rédaction** : Muriel Savarit, Maud Aigle  
**Date de publication** : Avril 2016



La Communauté d'universités et établissements (ComUE) d'Aquitaine et ses établissements membres (Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP, Sciences Po Bordeaux) considèrent comme priorité absolue l'amélioration de la vie étudiante et de la promotion sociale.

Dans le cadre de la stratégie que se fixe le site universitaire aquitain pour la période quinquennale 2016-2020, un diagnostic de l'existant s'avère indispensable pour identifier les forces, les faiblesses et les lignes d'action à poursuivre à l'avenir. L'académie de Bordeaux est incontestablement agréable et attractive, mais il appartient aux acteurs universitaires du site de détecter les sources d'amélioration continue de l'accueil des étudiants. Tout faire pour accroître le bien-être et l'épanouissement individuel sur les campus constitue notre leit-motiv.

Avec le soutien constant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de sa direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, du CROUS Bordeaux-Aquitaine et du Conseil régional d'Aquitaine, devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le Conseil régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, la ComUE d'Aquitaine, son observatoire régional des parcours étudiants aquitains (ORPEA) ainsi que sa commission Qualité de vie étudiante ont réalisé en 2015 cet état des lieux exhaustif de la vie étudiante.

Ce dernier s'est notamment appuyé sur les résultats d'une enquête d'envergure à laquelle pas moins de 10 000 étudiants d'Aquitaine ont personnellement participé. Qu'ils soient vivement remerciés de leur investissement.

De cette fresque à la fois globale et détaillée ressortent des éléments positifs, mais également des insuffisances et des disparités réelles qui nécessitent des mesures et des politiques ciblées d'amélioration et de correction, interpellant tout à la fois les établissements universitaires, l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements. A l'issue de cette phase de diagnostic, la ComUE d'Aquitaine se mobilise activement pour en tirer désormais les conséquences au stade de l'action.

Vincent HOFFMANN-MARTINOT  
Président de la ComUE d'Aquitaine

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.



## GLOSSAIRE

### **LE LOGEMENT..... 13**

---

1.1 L'offre de logement étudiant.....	13
1.1.1 Les résidences en gestion CROUS et les résidences propres des écoles.....	13
1.1.2 Les résidences étudiantes privées.....	14
1.1.3 Les résidences du secteur social.....	15
1.1.4 Les logements en secteur diffus.....	15
1.2 Les dispositifs d'accompagnement et d'aide au logement en Aquitaine.....	15
1.2.1 Les aides financières au logement.....	15
1.2.2 Les dispositifs de mise en relation des étudiants et des propriétaires.....	16
1.2.3 Les dispositifs d'orientation et d'information.....	16
1.2.4 Les autres moyens de diffusion de l'information et accompagnement.....	17
1.3 Les pratiques de logement des étudiants aquitains.....	17
1.3.1 Les décohabitants.....	18
1.3.2 Les principaux critères de choix du logement.....	19
1.3.3 La satisfaction.....	20
1.3.4 Les difficultés rencontrées.....	21
1.3.5 Le budget « logement ».....	21
Synthèse AFOM.....	22

### **LE TRANSPORT..... 24**

---

2.1 Les acteurs et l'offre de transport en Aquitaine.....	24
2.2 Le temps moyen de transport.....	25
2.3 Les modes de transport.....	25
2.4 Le niveau de satisfaction.....	26

2.5 Des usages uniques ou combinés de transport .....	27
2.6 Les étudiants décohabitants et leur fréquence de retour au domicile familial..	28
Synthèse AFOM.....	29

## **LA RESTAURATION..... 31**

---

3.1 La restauration étudiante gérée par le CROUS.....	31
3.1.1 Les points de restauration .....	31
3.1.2 Le paiement et la carte « Aquipass ».....	33
3.1.3 Le nombre de repas.....	33
3.2 Les taux de fréquentation : motifs et freins .....	34
3.3 L'alimentation des étudiants.....	35
Synthèse AFOM.....	36

## **LA PROMOTION SOCIALE ..... 38**

---

4.1 Les étudiants boursiers .....	38
4.2 Les aides et actions sociales du CROUS Bordeaux-Aquitaine .....	40
4.3 Les aides et actions sociales des établissements.....	41
4.4 Les cordées de la réussite : un dispositif de promotion sociale .....	42
Synthèse AFOM.....	43

## **LA SANTÉ ..... 45**

---

5.1 L'offre de soin des établissements de la ComUE d'Aquitaine .....	45
5.1.1 Les centres de médecine préventive .....	45
5.1.2 La fréquentation des centres .....	46
5.2 L'état de santé des étudiants aquitains .....	47
5.2.1 Une auto-évaluation de leur état de santé.....	47
5.2.2 Les conduites à risque et l'état psychologique des étudiants .....	48
5.3 Les étudiants et leur couverture santé.....	49
5.4 Le renoncement à consulter .....	50

Synthèse AFOM.....	51
--------------------	----

## **LE HANDICAP ..... 53**

---

6.1 Les contextes national et régional.....	53
6.2 La prise en charge des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement aquitains .....	53
6.2.1 L'université de Bordeaux .....	53
6.2.2 L'Université Bordeaux Montaigne.....	54
6.2.3 L'Université de Pau et des Pays de l'Adour.....	54
6.2.4 Sciences Po Bordeaux .....	54
6.2.5 Bordeaux INP .....	54
6.2.6 Bordeaux Sciences Agro.....	54
6.2.7 La démarche globale.....	54
6.3 L'accompagnement par le CROUS Bordeaux-Aquitaine .....	55
6.4 Les effectifs d'inscrits en situation de handicap .....	55
6.4.1 La répartition des étudiants par cursus et filière d'études.....	55
6.4.2 L'évolution des effectifs déclarés d'étudiants en situation de handicap .....	57
6.4.3 Les différents types de trouble .....	58
6.5 Les dispositifs d'accompagnement et le niveau de satisfaction.....	60
6.6 Les contrats doctoraux handicap .....	61
Synthèse AFOM.....	62

## **L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ET ASSOCIATIONS ..... 64**

---

7.1 L'organisation universitaire de la vie associative.....	64
7.1.1 Les services dédiés à la gestion des associations étudiantes.....	64
7.1.2 Les soutiens financiers.....	65
7.1.3 Les autres formes de soutien .....	66
7.1.4 La reconnaissance de l'engagement étudiant .....	66
7.1.5 Les autres acteurs soutenant les initiatives associatives.....	67
7.2 La vie associative en chiffre .....	67
7.2.1 L'engagement et degré d'implication dans une association .....	67
7.2.2 Les domaines d'engagement .....	68

7.2.3 Les motifs du non-engagement dans une association.....	69
7.2.4 Les associations étudiantes rattachées aux établissements et au CROUS.....	69
Synthèse AFOM.....	70

## **LES PRATIQUES CULTURELLES .....72**

---

8.1 La politique culturelle des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine.	72
8.1.1 Les services dédiés à la culture et les missions associées .....	72
8.1.2 Les partenariats engagés.....	73
8.1.3 Les soutiens financiers aux initiatives étudiantes .....	74
8.1.4 Les autres acteurs de la culture sur les territoires universitaires.....	74
8.2 Les pratiques culturelles des étudiants .....	74
8.2.1 Les étudiants, acteurs de la sphère culturelle.....	74
8.2.2 Les étudiants, consommateurs d'activités culturelles.....	76
Synthèse AFOM.....	77

## **LE SPORT .....79**

---

9.1 L'offre des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine.....	79
9.1.1 Les équipements sportifs universitaires .....	79
9.1.2 Les activités dispensées .....	80
9.1.3 L'organisation des emplois du temps étudiants et horaires d'ouverture .....	80
9.1.4 Les services dédiés au sport dans les établissements .....	80
9.1.5 Les différentes formes de pratiques sportives et leur reconnaissance dans la formation.....	80
9.1.6 Les contributions financières étudiantes .....	81
9.1.7 La diffusion de l'information et l'organisation d'événements.....	81
9.1.8 La prise en charge des publics spécifiques.....	82
9.2 Les pratiques sportives étudiantes.....	82
9.2.1 Le profil des étudiants pratiquant une activité sportive.....	82
9.2.2 Les freins à la pratique d'une activité sportive.....	83
9.2.3 La pratique du sport au sein des établissements d'enseignement.....	83
9.2.4 Critères et niveaux de satisfaction de l'offre de sport .....	84
9.2.5 Les pratiques sportives et l'engagement associatif.....	84
Synthèse AFOM.....	85



10.1 Les étudiants de nationalité étrangère .....	87
10.1.1 Répartition et évolution des étudiants du site .....	87
10.1.2 Continents et pays d'origine des étudiants de nationalité étrangère.....	88
10.1.3 Conditions de vie des étudiants de nationalité étrangère .....	90
10.2 La mobilité .....	90
10.2.1 Flux de mobilité entrante et sortante sur programme .....	90
10.2.2 La mobilité entrante hors programme .....	91
10.3 La gestion des conditions d'accueil et de vie des étudiants étrangers .....	91
10.3.1 Les services responsables dans les établissements d'enseignement et le CROUS .....	91
10.3.2 Les politiques d'accueil des établissements d'enseignement .....	92
10.4 Les autres intervenants de la sphère internationale étudiante.....	94
Synthèse AFOM.....	96

## MÉTHODOLOGIE

## ANNEXES

1. Cartographie de l'offre de logement en résidence étudiante par site d'enseignement
2. Composition de la commission « Qualité de Vie Étudiante »
3. Tableau de bord des indicateurs quantitatifs

## A

**ADAL** : Association d'Aide au Logement des étudiants de Sciences Po Bordeaux  
**ALPC** : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes  
**ADAL** : Association d'Aide au Logement des étudiants de Sciences Po Bordeaux  
**APL** : Aide Personnalisée au Logement  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASUB** : Association sportive de l'université de Bordeaux  
**ASUPPA** : Association sportive de l'UPPA

## B

**Bordeaux INP** : Institut Polytechnique de Bordeaux  
**BSA** : Bordeaux Sciences Agro  
**BVE** : Bureau de Vie Étudiante

## C

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CLOUS** : Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires  
**CMU** : Couverture Maladie Universelle  
**CNOUS** : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires  
**ComUE d'Aquitaine** : Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine  
**CPER** : Contrat de Plan État Région  
**CPU** : Conférence des Présidents d'Université  
**CRA** : Conseil Régional d'Aquitaine  
**CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires  
**CRSU** : Comité régional du sport universitaire

## D

**DFVU** : Direction de la Formation et de la Vie Universitaire  
**DGESIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
**DRI** : Direction des relations internationales  
**DROM-COM** : Départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer  
**DSE** : Dossier Social Étudiant

## E

**EnsapBx** : École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
**ESE** : Espace Santé Étudiants  
**ESPÉ** : École supérieure du professorat et de l'éducation  
**Enquête CVE** : enquête « Conditions de Vie Étudiante »

## F

**FFSU** : Fédération française du sport universitaire  
**FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

## I

**IEP** : Institut d'Études Politiques  
**IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmiers  
**ISVV** : Institut des Sciences de la Vigne et du Vin

## L

**LMD** : cursus Licence-Master-Doctorat

## M

**MAC** : Maison d'Activités Culturelles

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MED** : Maison de l'étudiant

**MENESR** : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**MOOC** : En anglais : massive open online course (cours en ligne ouverts à tous)

## O

**OASU** : Observatoire aquitain des sciences de l'univers

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique

**ORPEA** : Observatoire Régional des Parcours Étudiants Aquitains

**OVE** : Observatoire national de la vie étudiante

## P

**PEPITE** : Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat

**PNVE** : Plan national de vie étudiante

## R

**RU** : Restaurant Universitaire

## S

**Service PHASE** : service « public handicapé, artistes, sportifs, étudiants » de l'université de Bordeaux

**SIRES Aquitaine** : Service Immobilier Rural et Social Aquitaine

**SISE** : Système d'information sur le suivi de l'étudiant

**SUMPPS** : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

**SRESRI** : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

**STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

**SUAPS** : Services universitaires des activités physiques et sportives

## T

**TCU** : Transports en commun urbains

## U

**UB** : Université de Bordeaux

**UBM** : Université Bordeaux Montaigne

**UPPA** : Université de Pau et des Pays de l'Adour



## 1.1 L'offre de logement étudiant

L'offre de logement étudiant est diverse. On peut distinguer l'offre spécifique portée par l'État via les CROUS des autres types d'offre tels que les résidences étudiantes privées, l'habitat dans le secteur social ou les logements du secteur diffus.

### 1.1.1 Les résidences en gestion CROUS et les résidences propres des écoles

Des constats<sup>1</sup> de pénurie et vétusté du parc locatif universitaire, tant au niveau national que régional a émergé une politique volontariste de construction et réhabilitation des logements étudiants en Aquitaine. Le CROUS Bordeaux-Aquitaine a ainsi créé, depuis 2006, 3 754 places, portant le nombre de logements offerts à près de 10 000<sup>2</sup>. Reconnus au niveau national<sup>3</sup>, ces efforts ont été permis grâce aux fonds propres et à l'emprunt du CROUS, combinés au soutien financier de l'État et des collectivités territoriales comme le Conseil régional d'Aquitaine, et via d'importants programmes tels que le Plan 40 000, les Contrats de Plan État-Région (dont le CPER 2015-2020) ou l'Opération Campus.

Ces actions portent à 2/3 la part des logements du parc<sup>4</sup> CROUS ayant été construits à partir des années 2000. Ainsi l'offre de logements apparaît globalement récente et décente dans la région. Le CROUS entend poursuivre l'effort de création et réhabilitation engagé depuis 2004 ; en témoigne notamment le projet d'établissement 2015-2017, avec des opérations programmées jusqu'en 2019.

L'école d'ingénieurs Bordeaux Sciences Agro (BSA) est le seul établissement à gérer et proposer des logements étudiants sur son site d'études. Au total, 5 résidences (3 rénovées en 1999, 2 construites en 2000 et 2008) offrent 329 places. Ces dernières prennent la forme de chambres ou studettes et sont prioritairement proposées aux étudiants de l'école. À la rentrée, le taux d'occupation de ces logements est de 100%. Néanmoins, à partir du mois de mars, en raison de départs d'étudiants en stage, ils peuvent être remis à la location, pour de courtes périodes, auprès d'un public plus large que les étudiants de l'école.

Capacités d'accueil des résidences en gestion CROUS ou propres aux écoles en Aquitaine  
Rentrée universitaire 2014 (Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine, BSA)

Gestion	Département	Ville	Nombre de résidences	Nombre de logements	Nombre de lits
CROUS	Gironde	Bordeaux	12	1 264	1 514
		Pessac	9	3 390	3 606
		Talence	6	1 431	1 679
		Gradignan	1	294	294
		Mérignac	1	276	314
	Dordogne	Périgueux	3	132	139
	Lot-et-Garonne	Agen	2	153	157
	Landes	Mont-de-Marsan	2	153	164
		Aire sur Adour	1	80	80
	Pyrénées-Atlantiques	Pau	8	1 504	1 593
		Bayonne	2	289	293
		Anglet	2	154	156
	<b>Total CROUS</b>			<b>49</b>	<b>9 120</b>
<b>Ecole</b>	Gironde	BSA	5	329	329
<b>TOTAL</b>			<b>54</b>	<b>9 449</b>	<b>10 318</b>

### Capacités d'accueil et taux d'occupation

À la rentrée 2014, le CROUS Bordeaux-Aquitaine totalise donc 9 120 logements, de la chambre universitaire traditionnelle aux appartements de type T1 ou supérieur, soit 9 989 lits. Pour cette même rentrée, le taux d'occupation est de 87,6%. Ce taux augmente dans la mesure où, en 2012, ce dernier était de 85% et en 2013 de 85,5%<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Rapport sur le logement étudiant - Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire - 2004 ; Plan 40 000 du MENESR ; Schéma régional du logement étudiant - Conseil régional d'Aquitaine - 2005.

<sup>2</sup> Nombre de logements CROUS au 1er décembre 2014 - Source : CROUS.

<sup>3-4</sup> Le réseau des œuvres universitaires et scolaires : une modernisation indispensable, Cour des comptes, Rapport public annuel 2015, février 2015.

<sup>5</sup> Source : CROUS.

## Le public accueilli

Les logements CROUS sont accessibles à tous les étudiants quelle que soit la formation suivie. Ainsi sur l'ensemble des étudiants inscrits en 2014-2015 en Aquitaine, plus de 8 % bénéficient d'un logement géré par le CROUS. Ce ratio est le même depuis 2012.

Néanmoins, au regard de la fonction sociale de cet établissement, ils sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. La demande de logement universitaire se fait en effet par l'intermédiaire du Dossier Social Étudiant (DSE) et son attribution est prononcée sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse. Les critères retenus sont les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

Le nombre d'étudiants boursiers progressant plus rapidement que le nombre de logements CROUS en Aquitaine, le ratio du nombre d'étudiants boursiers hébergés dans un logement CROUS a légèrement diminué depuis 2012 (-1 point). Néanmoins, à la rentrée 2014, la part de boursiers vivant en résidence universitaire reste conforme à l'objectif fixé au niveau national, soit 30% des allocataires.

Ratios-clé des capacités d'accueil du CROUS Bordeaux Aquitaine de 2012 à 2014  
(Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine)

	2012	2013	2014
Nombre de places	9 647	9 623	9 989
Nombre d'étudiants (toutes formations confondues)	111 607	115 223	117 971
Nombre de boursiers	30 959	31 856	33 068
<b>Ratio nombre places / nombre étudiants</b>	<b>8,64</b>	<b>8,35</b>	<b>8,47</b>
<b>Ratio nombre places / nombre boursiers</b>	<b>31,16</b>	<b>30,21</b>	<b>30,21</b>

## Les tarifs

Le prix pour un hébergement CROUS traditionnel varie de 150€ pour une chambre non rénovée à 440€ pour un studio rénové de 16 m<sup>2</sup>. Dans les résidences CROUS conventionnées, le coût pour un étudiant est compris entre 355€ à 545€ par mois, pour un T1 ou plus dans le cas d'une colocation. À Bordeaux Sciences Agro, les prix varient de 285€ par mois pour une chambre à 378€ pour un studio de 18m<sup>2</sup>.

Les prix affichés pour les logements du parc CROUS ou de l'école comprennent les charges et un accès à internet.

Alors que l'étude des transformations opérées sur le parc locatif universitaire est aisée via le CROUS, l'analyse ci-après des autres types de logement est plus complexe du fait de l'abondance des acteurs concernés.

### 1.1.2 Les résidences étudiantes privées

L'offre privée de logements en résidence étudiante est importante et est calquée sur la localisation des pôles d'enseignement. En effet, avec 4 096 logements<sup>6</sup> disponibles dans 33 résidences privées, le logement privé représente 42% de l'ensemble de l'offre régionale en résidence étudiante (CROUS et privée), une part qui atteint 53% sur l'agglomération Bordeaux Métropole.

Néanmoins, sa répartition est inégale. Sur les 33 résidences spécialisées recensées (Campuséa, Nexity Studéa, Study'o, Ténéo,...), la quasi-totalité est située sur la métropole bordelaise, notamment sur les communes de Talence (10), de Bordeaux (8) et d'autres communes de l'agglomération (4 à Bègles, 3 à Pessac, 2 à Mérignac, 2 à Cenon et 1 à Canéjan). 2 résidences seulement sont implantées sur Pau et 1 à Agen. Aucune résidence privée n'est recensée dans les autres villes universitaires de la région.

Toutes ces résidences proposent la location a minima des studios meublés. Elles sont ouvertes à tous les étudiants, néanmoins les tarifs appliqués sont plus importants que ceux du CROUS ou des logements

<sup>6</sup> Données recueillies auprès des résidences aquitaines, par prospection téléphonique, en mai 2015.

sociaux (loyer moyen, frais d'entrée, caution et garantie, autres charges et taxes). Les étudiants habitant ce type de logement peuvent avoir droit à une aide au logement de la CAF. Leur attrait repose principalement sur une localisation de proximité vis-à-vis des sites d'études.

### 1.1.3 Les résidences du secteur social

Les étudiants peuvent aussi avoir accès aux habitations à loyer modéré gérées par les organismes spécifiques (en Aquitaine : Aquitanis, Domofrance, Gironde Habitat, Clairsienne,...). Ces derniers mettent à disposition des étudiants des logements de résidences qui leur sont exclusivement dédiées mais également, des logements du parc d'habitation classique. De même, ils gèrent directement leur patrimoine ou en confient la responsabilité au CROUS. Ces combinaisons de situation rendent ainsi complexe l'appréciation du rôle et du poids des résidences du secteur social dans les modes de logement étudiant.

### 1.1.4 Les logements en secteur diffus

Les locations classiques restent le premier mode de logement utilisé par les étudiants d'Aquitaine<sup>7</sup>. Les acteurs (agences immobilières, particuliers, associations favorisant le logement intergénérationnel, ...) et les modes de recherche associés (sites internet spécialisés, site d'annonces généralistes, panneaux d'affichage, ...) sont multiples.

## ➤ 1.2 Les dispositifs d'accompagnement et d'aide au logement en Aquitaine

Dans l'objectif d'accompagner l'étudiant dans la recherche et l'obtention d'un logement, de nombreuses initiatives d'établissements ou de collectivités ont émergé sur ces 10 dernières années.

### 1.2.1 Les aides financières au logement

Les étudiants peuvent bénéficier d'aides personnelles pour financer leur logement. Ces aides peuvent concerner le paiement du loyer, les défaillances de règlement du loyer et le financement du dépôt de garantie.

#### *Les dispositifs nationaux*

Les aides nationales au paiement des loyers et charges sont, sous conditions de ressources, attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Une aide au financement du dépôt de garantie demandé au locataire au moment de son entrée dans les lieux peut être accordée via la garantie LOCA-PASS®.

Dans le cas d'une absence de garant, dans l'optique de couvrir un éventuel défaut de règlement des loyers, plusieurs solutions existent : Garantie des Risques Locatifs ou CLÉ. Concernant le dispositif CLÉ, si sa généralisation à l'échelle nationale est récente (rentrée 2014), les étudiants en formation sur le site aquitain en bénéficient depuis quelques années déjà.

#### *L'aide à la caution locative : « CLÉ Aquitaine »*

Créé en 2006, CLÉ Aquitaine est un dispositif d'aide à la caution locative et au dépôt de garantie pour les jeunes (étudiants, apprentis, stagiaires,...). Il est issu d'une initiative du Conseil régional d'Aquitaine (CRA) et repose sur un partenariat avec la Caisse des dépôts, le CROUS de Bordeaux-Aquitaine et le SIRES Aquitaine Gironde.

La généralisation sur le territoire français du système CLÉ a pour conséquence que le public étudiant aquitain basculera à la rentrée 2015 sur le dispositif national géré à présent par le CROUS Bordeaux-Aquitaine, laissant de fait la possibilité au Conseil régional de se recentrer sur le public apprenti et stagiaire.

Notons que sur la période 2006-2014, le CRA a pu constater l'utilité du dispositif<sup>8</sup> comptabilisant un total de 7 444 bénéficiaires en presque 10 ans et observant, chaque année, une augmentation continue du nombre de dossiers traités et aboutis.

<sup>7</sup> Voir « les pratiques de logement des étudiants aquitains » p 17 du document.

<sup>8</sup> CLÉ Aquitaine, Comité d'évaluation, bilan de l'année universitaire 2014/2015.

## 1.2.2 Les dispositifs de mise en relation des étudiants et des propriétaires

### « Un, Deux, Toit »

Il s'agit d'un dispositif géré par le CRA et initié en 2009 pour aider les étudiants en formation et en mobilité à trouver un logement chez l'habitant. La spécificité de ce dispositif réside dans la gestion de solutions adaptées aux courts séjours ou séjours fractionnés, favorisant ainsi la mobilité de formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

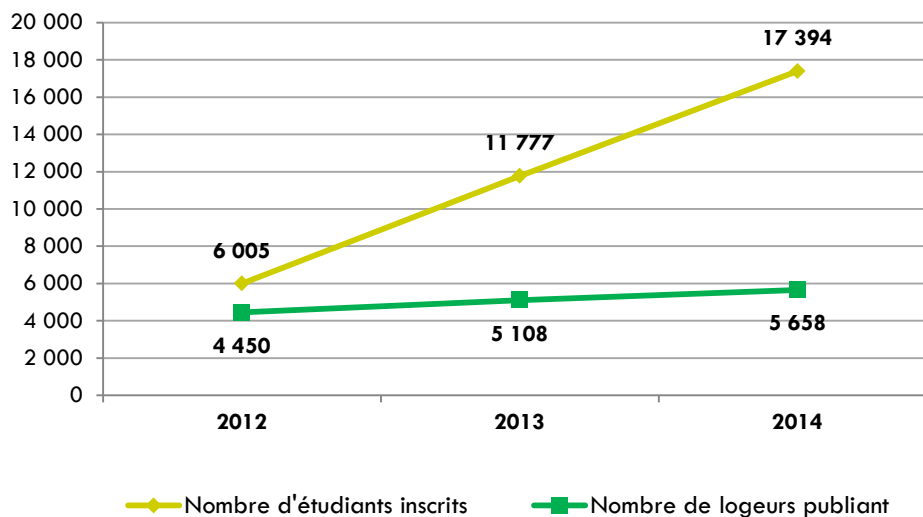
### « Lokaviz »<sup>9</sup>

Dans l'objectif de rapprocher les étudiants et les propriétaires tout en leur apportant des garanties minimales, le CNOUS a mis en place, en 2011, la plateforme « Lokaviz ». Cette plateforme unique et commune aux CROUS de France recense des offres de logement étudiant chez les particuliers. Ces logements présentent, grâce à l'apposition d'un « label CROUS », un caractère décent et financièrement abordable. À l'issue de l'année d'ouverture de la plateforme par le CROUS Bordeaux Aquitaine, 6 005 étudiants disposaient d'un compte, et 4 450 offres de logeurs ont été publiées. Depuis, ces effectifs ont progressé de manière distincte.

Le nombre d'étudiants inscrits a fortement augmenté sur les deux dernières années (+190% atteignant plus de 17 000 inscrits en 2014), cependant cette évolution ne peut témoigner que d'une progression positive de l'utilisation de la plateforme dans son ensemble, non d'une consultation accrue des offres spécifiques au logement. En effet, l'ouverture d'un compte permet de consulter concurremment les offres d'emploi déposées sur un espace dédié de la même plateforme et peut, par ailleurs, ne jamais être effectivement utilisé.

En revanche, l'observation du nombre d'offres de logement publiées révèle un certain dynamisme de l'application ; ce dernier ayant augmenté de 27% entre 2012 et 2014.

Effectifs de logeurs et d'étudiants en Aquitaine inscrits dans LOKAVIZ entre 2012 et 2014  
(Source : Crous Bordeaux Aquitaine)



## 1.2.3 Les dispositifs d'orientation et d'information

### Un forum : « Appart'dating »

Il s'agit d'un évènement se déroulant sur deux journées (en juillet puis en septembre) au cours desquelles les étudiants du campus bordelais, quel que soit leur établissement de rattachement, peuvent consulter des offres de logements d'agences immobilières ou de particuliers, prendre des contacts, ou encore être informés des différents dispositifs d'aides existants. Auparavant piloté par le PRES, cet évènement est à présent géré par l'université de Bordeaux pour le compte des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine.

<sup>9</sup> Plateforme informatique ouverte en Aquitaine, le 16 avril 2012.



## Un site internet : « Logements Jeunes Aquitaine »

Résultat du schéma régional du logement étudiant mené en 2005 par le CRA, ce site internet est accessible depuis 2011. Il affiche deux principaux objectifs : informer les jeunes sur leurs droits et devoirs en matière de logement et présenter une cartographie régionale d'offres d'hébergement complémentaires aux offres CROUS ou de résidences privées.

### 1.2.4 Les autres moyens de diffusion de l'information et accompagnement

L'université de Bordeaux propose au sein des Bureaux de la Vie Étudiante un dispositif d'accompagnement à la recherche d'un logement tout au long de l'année. En plus de proposer une liste de résidences étudiantes privées, les BVE informent les étudiants des aides au logement possibles et les assistent dans leur démarche auprès de la CAF. Ils facilitent la prise de contact avec les propriétaires privés et tiennent à jour une base de données de petites annonces.

A l'UPPA, sur le campus de Pau, des stands sont présents sur les chaînes d'inscription pour permettre l'information aux étudiants. Entre autres, la CAF et le CLOUS disposent de stands, et dispensent ainsi des informations sur le logement étudiant.

Dans ce même esprit d'accompagnement, les sites internet des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine affichent tous des informations relatives au logement. Néanmoins, ces pages web dédiées sont inégalement présentées et alimentées. Enfin, au-delà de la diffusion d'informations sur les logements universitaires en support électronique ou papier, des actions du CROUS Bordeaux-Aquitaine consistent à intervenir sur des salons destinés aux futurs étudiantes et étudiants.

D'autres dispositifs sont mis en place localement, tels que des partenariats privilégiés entre établissements pour favoriser le logement intergénérationnel ou les mobilités ou encore l'attribution de bourses spécifiques. Pour exemple, dans une logique de développement de l'attractivité du territoire, le Conseil général du Lot-et-Garonne encourage la venue d'étudiants stagiaires et internes en médecine par l'attribution d'une aide financière au logement.

Parallèlement à ces diverses démarches institutionnelles se dégagent des contributions étudiantes : de l'association étudiante dédiée telle l'ADAL<sup>10</sup> à Sciences Po Bordeaux, au réseau informel interne à un établissement.

## ➤ 1.3 Les pratiques de logement des étudiants aquitains<sup>11</sup>

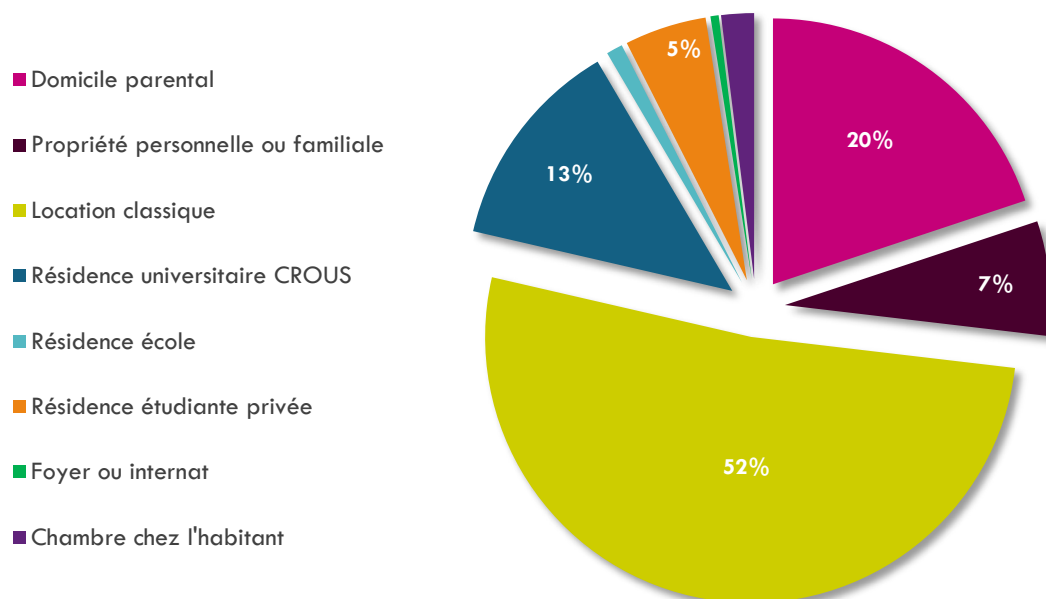
Le premier mode de logement étudiant est la location dite classique. En effet, plus de la moitié des étudiants du site aquitain occupent une location classique. 20% habitent chez leurs parents et 19% dans une résidence universitaire (en gestion CROUS, école ou privée). Si ces proportions diffèrent du niveau national<sup>12</sup>, le classement par type de logement est similaire : la location concerne 46% des étudiants français et constitue également le premier type de logement occupé par les étudiants. La cohabitation dans le domicile parental arrive en seconde position (32%) suivie des résidences universitaires (11%).

<sup>10</sup> ADAL : Association d'Aide au Logement des étudiants de Sciences Po Bordeaux

<sup>11</sup> Enquête « Conditions de vie », menée de février à avril 2015, par la ComUE d'Aquitaine service ORPEA.

<sup>12</sup> Enquête « Conditions de vie », menée en 2013, par l'Observatoire National de la Vie Étudiante (OVE).

Type de logement occupé par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



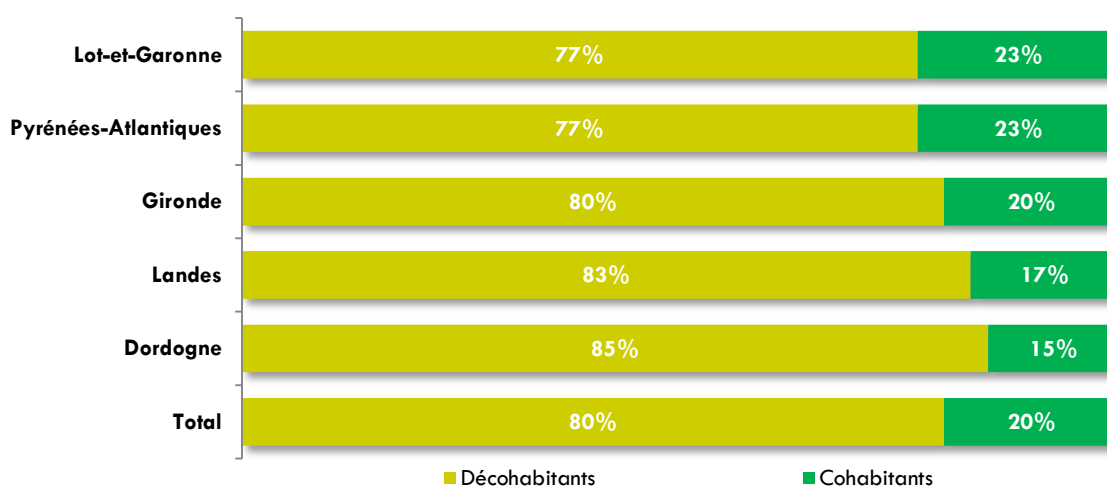
### 1.3.1 Les décohabitants

La décohabitation est le fait pour un étudiant de quitter le logement familial pour préparer une formation. Ainsi, globalement, 80% des étudiants du site aquitain sont décohabitants, 20% cohabitent avec leurs parents.

La proportion d'étudiants décohabitants est plus forte que la moyenne régionale dans les départements de la Dordogne et dans les Landes.

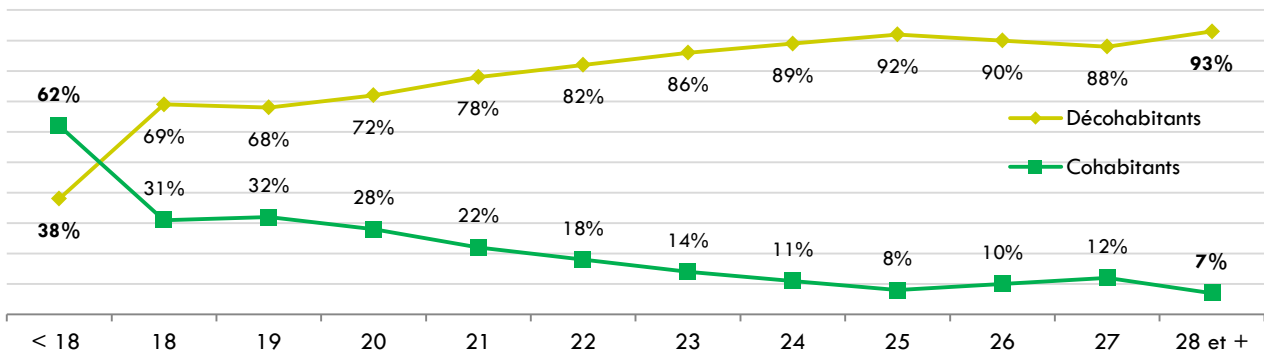
Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, il existe un écart de 17 points entre les étudiants de la côté basque plus nombreux à cohabiter avec leurs parents (35%) et les étudiants inscrits à Pau (18%).

Proportion d'étudiants décohabitants dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine par département  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



Par ailleurs, la part des étudiants décohabitants augmente avec l'âge. À partir de 20 ans, celle-ci ne cesse de croître.

Proportion d'étudiants décohabitants dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine en fonction de l'âge  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



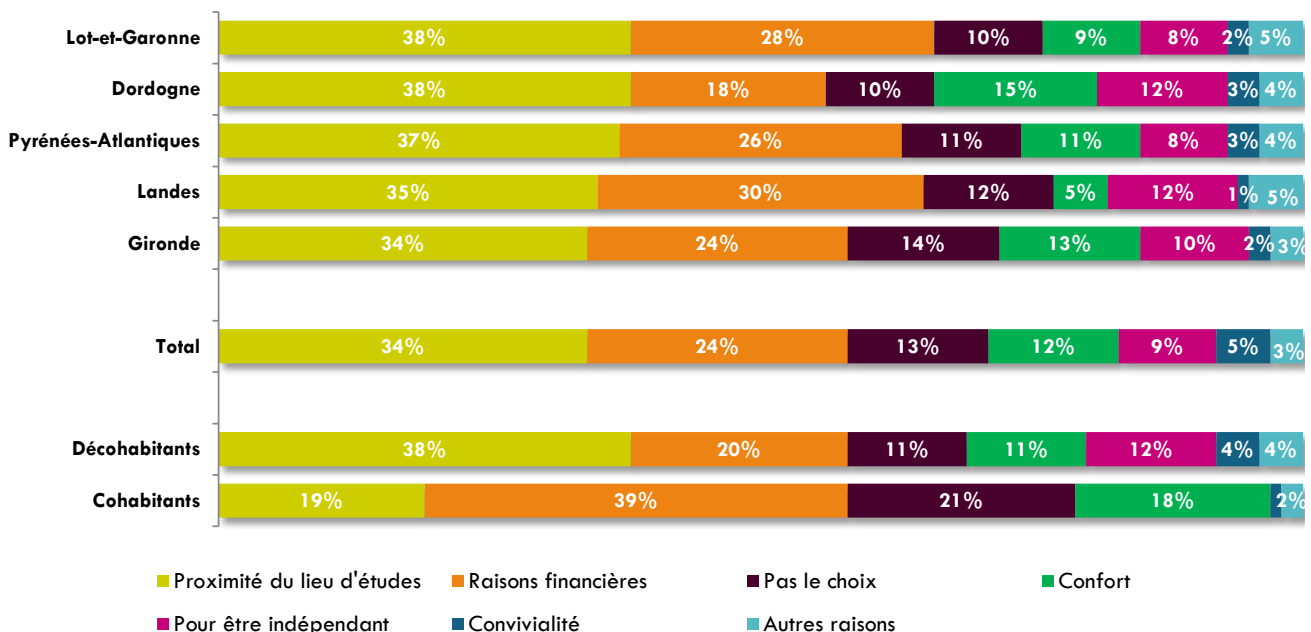
### 1.3.2 Les principaux critères de choix du logement

Quel que soit le type de logement occupé, plus du 1/3 des étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine ont prioritairement choisi leur logement pour sa proximité avec le lieu d'études, près d'1/4 (24%) pour des raisons financières et 13% déclarent ne pas avoir eu le choix.

Par département d'études, l'absence de choix dans les critères de sélection d'un logement est plus forte pour les étudiants inscrits en Gironde que dans les autres départements et est plus importante que la moyenne régionale (+ 1 point).

Selon le statut cohabitant ou décohabitant de l'étudiant, on observe des disparités de répartition du critère principal de choix. Le critère qui arrive en première position pour les décohabitants est la proximité géographique (38%), alors que pour les cohabitants au domicile parental, les raisons financières priment (39%). Une particularité s'observe pour les étudiants de la côte basque, plus nombreux à cohabiter avec leurs parents (Cf. partie 1.3.1) : 44% d'entre eux déclarent que la proximité géographique au lieu d'études a primé dans le choix du logement.

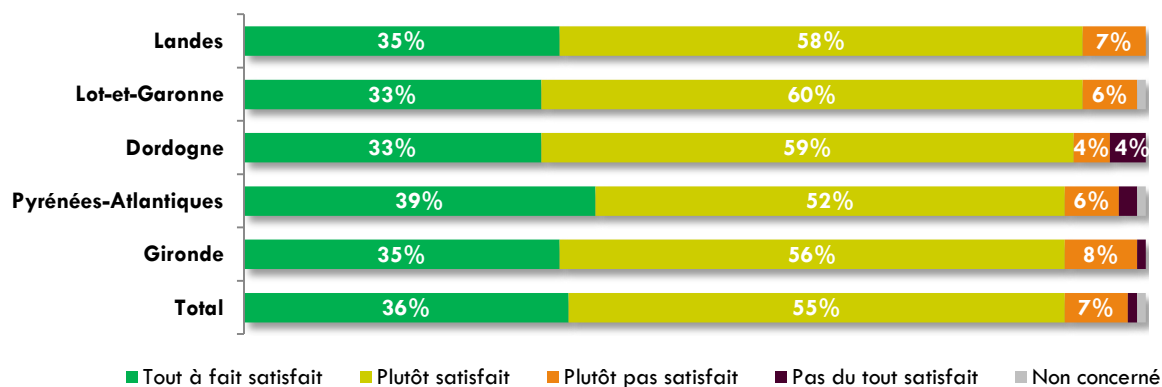
Principal critère de choix des étudiants vis-à-vis du logement occupé  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



### 1.3.3 La satisfaction

Quel que soit le type de logement occupé, plus de la moitié des étudiants décohabitants relevant d'un établissement membre de la ComUE d'Aquitaine apparaissent satisfaits du logement occupé et plus du tiers se déclarent très satisfaits. Cette dernière proportion est équivalente au niveau national.

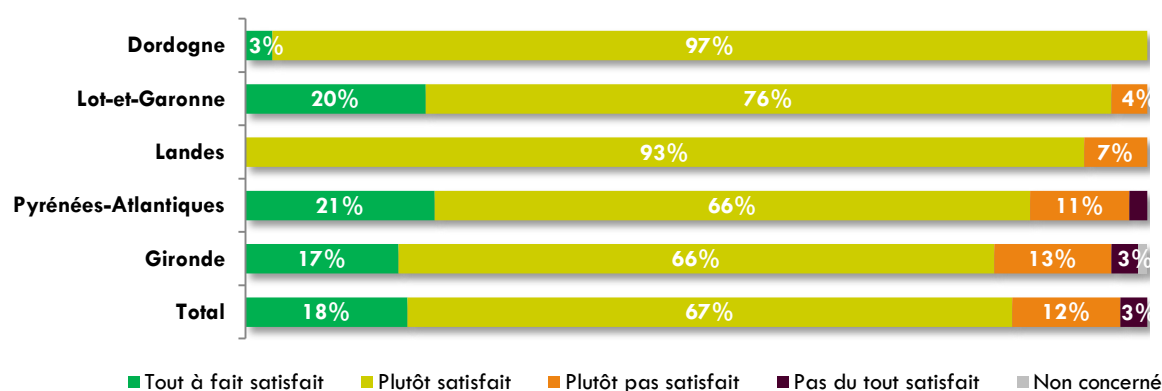
Satisfaction globale des étudiants décohabitants vis-à-vis du logement occupé  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



En ce qui concerne les locataires de résidence CROUS, la part des étudiants qui se déclarent très satisfaits ne représente que 18%. 67% d'entre eux sont globalement satisfaits. Au total, ce sont 85% d'entre eux qui se révèlent satisfaits soit 6 points de moins que la moyenne générale des décohabitants (91%). De plus, cette part varie nettement selon le département d'études. On observe notamment des différences entre les locataires CROUS résidant en Pyrénées-Atlantiques et en Gironde<sup>13</sup> : la part des décohabitants satisfaits et très satisfaits est plus importante dans le sud aquitain.

L'insatisfaction des étudiants occupant une résidence universitaire est une combinaison de critères à la tête de laquelle se trouve la superficie du logement. Elle est suivie des critères de coût, cadre de vie et confort (cf. chapitre « Logement » - Analyse régionale des conditions de vie des étudiants, page 6).

Satisfaction globale des étudiants décohabitants en résidence CROUS vis-à-vis du logement occupé  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



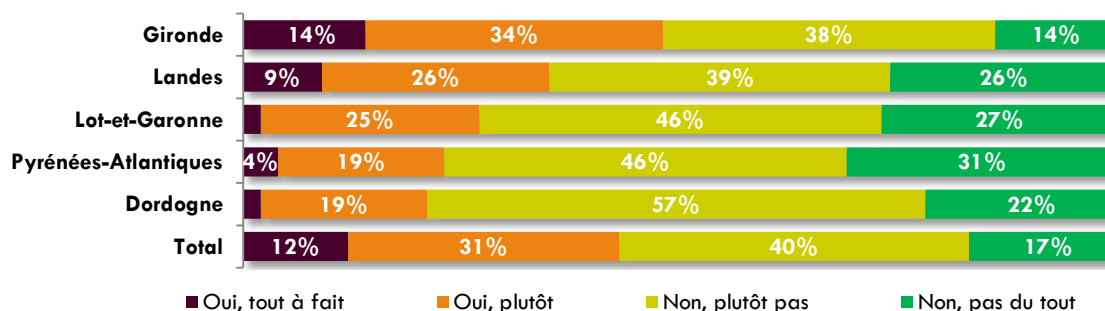
<sup>13</sup> Pour les départements de Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne, les résultats de ce croisement de données doivent être interprétés avec la plus grande prudence en raison de la faiblesse des effectifs concernés.

### 1.3.4 Les difficultés rencontrées

43% des étudiants décohabitants dans le parc privé et ayant répondu à l'enquête déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver leur logement, dont 12% des difficultés importantes. Cette proportion est plus importante que la moyenne régionale pour les étudiants décohabitants de Gironde (+5 points) alors qu'elle est la plus faible pour les étudiants de Dordogne (-22 points).

Si l'on distingue de nouveau les campus des Pyrénées-Atlantiques, on observe que les étudiants de Bayonne ou Anglet décohabitants sont plus nombreux à avoir rencontré des difficultés pour trouver un logement (30%) que les étudiants de Pau (-9 points).

Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver votre logement ? - Étudiants décohabitants en location dans le parc privé  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

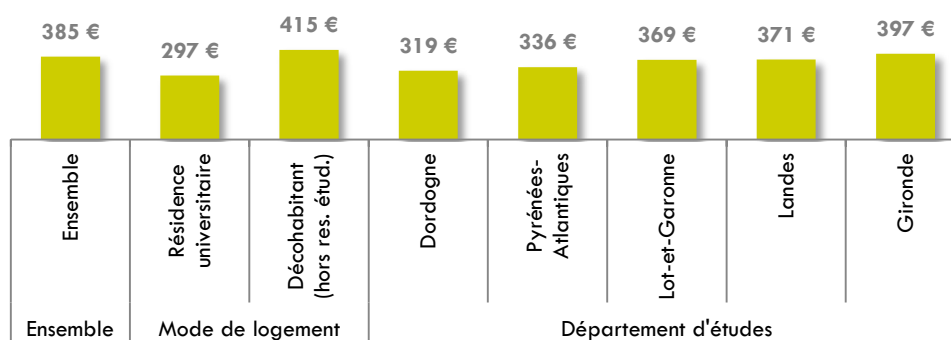


### 1.3.5 Le budget « logement »

Selon l'enquête « Conditions de vie », un étudiant décohabitant dépense en moyenne 385€ par mois pour les frais relatifs à son logement (loyer et charges), un montant qui s'élève à 415€ pour les locataires en parc privé classique et qui tombe à 297€ pour les locataires en résidences universitaires (CROUS et privées confondues).

Les étudiants de Gironde sont ceux qui déclarent les frais les plus élevés (397€) tandis que ceux de Pyrénées-Atlantiques et de Dordogne font part de montants largement plus faibles, respectivement 336€ et 319€.

Dépense moyenne liée au logement des étudiants décohabitants selon le département d'études<sup>14</sup> et le type de logement  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



<sup>14</sup> Hors étudiants en mobilité.

### OBJECTIF

Répondre au principe fondamental d'égalité des chances et appuyer la réussite des étudiants en veillant à leur accès à des conditions décentes de logement. Assurer la mise en œuvre des actions et structurer les relations favorisant une offre de logement suffisante, des loyers modérés, des formes d'aides financières multiples, la création de lieux de vie.

### CONSTAT

Plus de la moitié des étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine sont logés dans le parc privé classique. Un constat qui, malgré les différents dispositifs d'accompagnement mis en place par les établissements d'enseignement supérieur et leurs partenaires, explique les difficultés persistantes des étudiants à trouver un logement, notamment sur les sites de Bordeaux Métropole. En effet, l'agglomération de Bordeaux, classée en « zone tendue », connaît une tension forte de son marché immobilier, amenée à s'accroître du fait de l'attractivité de la métropole et de l'arrivée de la LGV en 2017. Cette dynamique n'est pas sans effet sur les coûts des loyers qui enregistrent des hausses progressives, particulièrement marquées sur les logements de type T1, principal bien recherché par les étudiants. Un autre facteur de pression sur le logement étudiant à prendre en considération est le développement des établissements privés d'enseignement supérieur.

Face à ce constat, le CROUS, soutenu par l'État et le Conseil régional, s'est engagé dans une politique volontariste de construction et de réhabilitation des résidences universitaires, portant à 10 000 logements la capacité d'accueil du parc régional. Si cet effort permet au CROUS Bordeaux-Aquitaine de loger 30% des étudiants boursiers, conformément à l'objectif national, le nombre de logements mis à disposition progresse néanmoins moins vite que la demande.

Des solutions restent à trouver concernant les taux d'occupation des logements CROUS qui, bien qu'en progression, affichent encore 12 points d'écart à une occupation quasi totale.

Malgré ces difficultés, 91% des étudiants décohabitants se déclarent satisfaits de leur logement. Un résultat encourageant qui peut être approfondi grâce à l'analyse détaillée de l'enquête « Conditions de vie », disponible en ligne<sup>15</sup> (profil socio-démographique / disparités territoriales, etc). Les acteurs de l'enseignement supérieur aquitain peuvent, en outre, compter sur un terreau dynamique d'initiatives locales pour mettre en place de nouvelles actions favorisant l'accès au logement des étudiants.

Il faudra sans doute, pour ce faire, poursuivre le travail de cartographie de l'offre immobilière destinée aux étudiants, rendu actuellement complexe du fait de l'éclatement des sources de données et de l'absence de partenariat avec les bailleurs sociaux et les investisseurs privés.

<sup>15</sup> <http://www.cue-aquitaine.fr/poleetudes-orpea.html>

## Atouts

- ↳ 91% des étudiants-décohabitants satisfaits vis-à-vis du logement occupé
- ↳ Taux d'occupation des logements en gestion CROUS et école en augmentation
- ↳ Taux d'accès des boursiers aux résidences CROUS conforme à l'objectif national (30%)
- ↳ Un accroissement du nombre de logements CROUS depuis 2006
- ↳ Des opérations de réhabilitation des logements CROUS vétustes en cours et en projet
- ↳ Une bonne appropriation des dispositifs d'information existants par les étudiants et les propriétaires locaux (Lokaviz, « appart'dating », etc)

## Opportunités

- ↳ Présence d'initiatives locales d'accompagnement en matière d'aide à la recherche et à l'obtention d'un logement (sites internet dédiés, CLÉ Aquitaine, partenariats, associations de logement chez l'habitant...)
- ↳ Une volonté régionale d'étendre le public cible bénéficiaire du dispositif CLÉ Aquitaine, notamment pour les apprentis et les stagiaires (confrontés à la problématique des séjours fractionnés)
- ↳ Un soutien financier des collectivités en matière de construction / réhabilitation de logement étudiant => 3 500 logements supplémentaires prévus dans le CPER 2015-2020
- ↳ Les communes peuvent être des partenaires privilégiés dans l'accès aux données du marché privé (instruction des permis de construire ; lancement d'une étude qualitative sur l'accueil des étudiants dans les résidences privées par la ville de Cenon)

## Faiblesses

- ↳ Équilibre de l'offre de logement étudiant différent selon les territoires du site aquitain
- ↳ Plus de la moitié des logements en résidence étudiante sur Bordeaux métropole appartiennent au parc privé (53%)
- ↳ Des difficultés persistantes à trouver un logement malgré les différents dispositifs en vigueur, notamment en Gironde
- ↳ Des dispositifs d'aide mal connus et peu acceptés par les bailleurs privés (ex : CLÉ Aquitaine)
- ↳ Une progression encore souhaitable des taux d'occupation des logements CROUS (12% non occupés)
- ↳ Difficultés d'accès aux données sur le logement étudiant, en particulier sur le logement en parc privé, limitant la visibilité des capacités d'accueil du territoire : sources et informations éclatées, accès limité aux données des bailleurs sociaux et investisseurs privés (patrimoine, projets, etc.)

## Menaces

- ↳ Hausse progressive du nombre d'étudiants (dont les étudiants d'établissements privés) impliquant un accroissement constant des besoins en logement
- ↳ Accroissement progressif des loyers du parc privé en raison d'une tension du marché immobilier (agglomération de Bordeaux classée en « zone tendue »). Une hausse particulièrement forte sur les T1 (enquête loyer a'urba)
- ↳ Arrivée de la LGV en 2017 : renforcement de l'attractivité des sites mais également de la tension du marché immobilier
- ↳ Réforme de l'aide au logement prévue par la loi de finance 2016 : réduire le nombre de bénéficiaires en introduisant des conditions de ressource
- ↳ Capacité d'action limitée des établissements sur les domaines de la sécurisation ou de l'éclairage de leur campus

## 2.1 Les acteurs et l'offre de transport en Aquitaine

Au regard des différents modes de transport de voyageur (privé ou public et individuel ou collectif...), une observation particulière de l'offre de transport public collectif, en Aquitaine, fait apparaître une offre de réseau dans chacun des territoires disposant de campus et une multitude d'acteurs associés.

Notons que les abonnements aux transports urbains collectifs offrent quasiment tous des tarifs adaptés au public jeune.

Offres et acteurs des réseaux de transport collectif en Aquitaine  
(Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA)

Type de transport	Autorité-organisatrice	Offre
<b>Train / TER</b>	État / Région	<a href="http://www.voyages-sncf.com/">http://www.voyages-sncf.com/</a> <a href="https://www.ter.sncf.com/aquitaine">https://www.ter.sncf.com/aquitaine</a>
<b>Autocar</b>	Région (liaison entre villes moyennes) / Département (liaison régulière et transport scolaire)	CRA : <a href="http://car.aquitaine.fr/">http://car.aquitaine.fr/</a> CG24 : <a href="http://www.transperigord.fr/">http://www.transperigord.fr/</a> CG33 : <a href="http://www.transgironde.fr">www.transgironde.fr</a> CG40 : <a href="http://www.rdtl.fr/index.php">http://www.rdtl.fr/index.php</a> CG 47 : réseau tidéo CG64 : <a href="http://www.transports64.fr/">http://www.transports64.fr/</a>
<b>Transport urbain</b>	Commune et intercommunalité	<p><b>Agen</b> 12,5€ <a href="http://www.tempobus.fr/">http://www.tempobus.fr/</a></p> <p><b>Bayonne-Anglet</b> 12,5€ <a href="http://www.chronoplus.eu/">http://www.chronoplus.eu/</a></p> <p><b>Bordeaux Métropole</b> 17,5€ <a href="http://www.infotbc.com/">http://www.infotbc.com/</a></p> <p><b>Dax</b> 2€ <a href="http://www.dax.fr/prendre-le-bus">http://www.dax.fr/prendre-le-bus</a></p> <p><b>Mont-de-Marsan</b> 9€ <a href="http://www.reseautma.com/">http://www.reseautma.com/</a></p> <p><b>Pau</b> 12€ <a href="http://www.reseau-idelis.com/">www.reseau-idelis.com/</a></p> <p><b>Périgueux</b> 7,75€ <a href="http://peribus.agglo-perigueux.fr/">http://peribus.agglo-perigueux.fr/</a></p> <p><b>Tarbes</b> 10,8€ <a href="http://www.alezan-bus.com/">http://www.alezan-bus.com/</a></p>

Remarque : les montants indiqués correspondent au coût de revient mensuel pour un abonnement de 12 mois. A l'exception de celui d'Agen, ces abonnements s'adressent spécifiquement à une population jeune.

Une analyse plus fine de l'implantation des réseaux de transports en commun urbains (TCU) et des gares en fonction de la localisation des sites d'études et campus met en évidence une diversité des situations. Cette diversité rend l'exercice d'une classification, l'exploitation et la mise en perspective même des données difficiles.

► Cas des campus et sites d'études de la métropole bordelaise : richesse des TCU, éloignement relatif de la gare à pied (un site d'études à 10 minutes) ;



- ▶ Cas des sites d'études de la ville de Pau : richesse des TCU, distance importante avec la gare (minimum 30 minutes à pied) ;
- ▶ Cas des sites d'études de Périgueux et Mont-de-Marsan : nombre suffisant de lignes de bus au regard de la taille de la ville, à proximité de la gare pour les piétons (maximum 15 minutes de marche) ;
- ▶ Cas des sites d'études d'Agen, Bayonne et Anglet : partagés entre des sites riches en TCU et proches de la gare (maximum 15 minutes de marche) et des sites éloignés des gares mais couverts par des TCU (de 2 à 4 lignes) ;
- ▶ Cas du site de Tarbes : relativement doté de TCU au regard de la taille de la ville, éloigné de la gare (plus de 30 minutes de marche).

## 2.2 Le temps moyen de transport

Le temps de transport des étudiants entre leur domicile et leur lieu d'études principal est en moyenne de 23 minutes. Cela représente 7 minutes de moins que la moyenne nationale. Par département, c'est en Gironde, et de fait particulièrement sur l'agglomération bordelaise, que les temps de trajet domicile – lieu d'études sont les plus longs (25 minutes en moyenne).

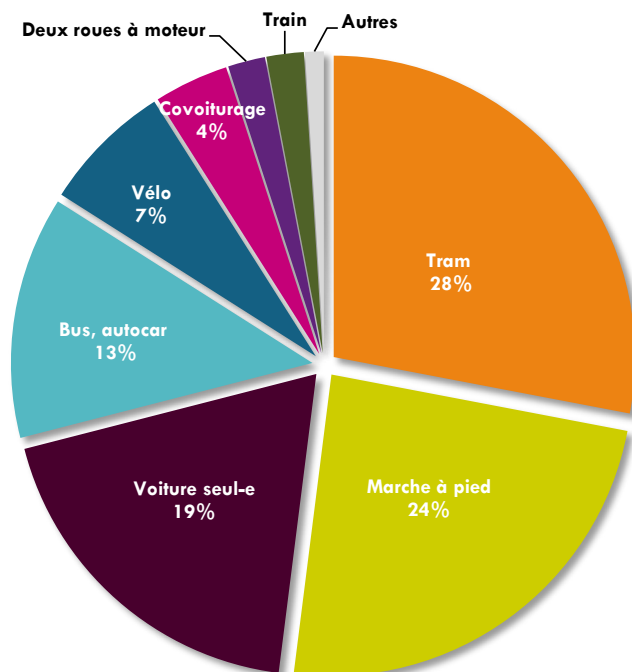
Une différence de temps de trajet significative est observable entre les étudiants décohabitants et cohabitants. Les cohabitants mettent 38 minutes pour effectuer leur trajet jusqu'au lieu d'études quand les décohabitants mettent en moyenne 19 minutes. Ce constat renvoie à la thématique du logement et trouve une explication dans les critères de sélection appliqués dans le choix de ce dernier. Le critère de choix le plus cité est en effet, pour des étudiants décohabitants, la proximité géographique avec le lieu d'études.

Temps moyen du trajet domicile - lieu d'études pour les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE) - en minute

	Moyenne	Médiane
Dordogne	17	12
Gironde	25	20
Landes	18	10
Lot-et-Garonne	18	10
Pyrénées -Atlantiques	18	12
Décohabitants	19	15
Cohabitants	38	30
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>20</b>

## 2.3 Les modes de transport

Le principal mode de transport utilisé par les étudiants du site aquitain est le tramway (28%). Ce mode de transport ne concerne que les étudiants de la métropole bordelaise et s'explique par la prédominance du poids de ces étudiants dans l'ensemble des étudiants du site aquitain. Le second mode de transport utilisé est la marche à pied : près d'1/4 des étudiants (24%) déclarent effectuer le trajet domicile - lieu d'études en marchant. L'utilisation du véhicule, seul ou en covoiturage, concerne 23% des étudiants.



Croisés avec le temps moyen de trajet, les modes de transport peuvent être classés. Les modes de transport « doux » (marche à pied et vélo) sont ceux qui présentent les temps moyens les plus faibles (moins de 20 minutes). L'utilisation de véhicules à moteur quels qu'ils soient (deux-roues, voiture seul ou covoiturage), présente des temps moyens entre 20 et 25 minutes, les transports publics collectifs entre 25 à 35 minutes. Enfin, le transport ferroviaire de voyageurs présente le plus long temps de trajet : minimum une heure. Il est à noter que le train ne concerne que 2% des étudiants dans la région.

La moitié des étudiants du département girondin utilise largement les transports en commun (bus, car ou tramway). Dans les départements de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne, au moins 6 étudiants sur 10 se rendent en cours en véhicule, seul ou en covoiturage. Le second mode de transport le plus utilisé est la marche à pied. Enfin, dans les Pyrénées-Atlantiques, si les véhicules sont utilisés par une large part des étudiants pour se rendre sur leur lieu d'études (43%), la marche à pied concerne plus d'1/3 d'entre eux.

## 2.4 Le niveau de satisfaction

82% des étudiants sont, de manière générale, satisfaits du transport principal emprunté dans le cadre de leur trajet domicile – lieu d'études. Le critère qui les satisfait le moins est le prix, alors que celui qui les satisfait le plus est l'autonomie qu'il leur procure. Le critère du prix suscite notamment l'insatisfaction des étudiants utilisant le train ou leur véhicule personnel (seul ou en covoiturage mais en qualité de conducteur).

Taux de satisfaction\* des étudiants vis-à-vis de la qualité des transports  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

L'autonomie de déplacement	84%
Le temps de trajet	76%
Les contraintes / flexibilités horaires	75%
Le confort de déplacement (bruit, effort physique)	74%
Le prix	71%
<b>De manière générale</b>	<b>82%</b>

\*Pour les étudiants « satisfaits » à « tout à fait satisfaits »

Par département, ce sont les étudiants de la métropole bordelaise qui sont les moins satisfaits (81%). Ce constat peut trouver pour partie une explication dans la forte proportion d'étudiants de la zone empruntant le tramway. La ligne de tramway menant sur le campus le plus important connaît en effet régulièrement des incidents techniques et problèmes de trafic. De fait, les étudiants utilisant principalement les transports en commun (train, tramway, bus) pour se rendre sur leur lieu d'études présentent des taux de satisfaction moins importants que les autres.

Taux de satisfaction des étudiants selon le département et le mode principal de transport  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

Département	Taux de satisfaction
Landes	92%
Lot-et-Garonne	88%
Pyrénées Atlantique	86%
Dordogne	83%
Gironde	81%

Mode de transport principalement utilisé	Taux de satisfaction
Vélo, vélo libre-service, vélo de ville	96%
Marche à pied	94%
Deux-roues à moteur	94%
Voiture seule	89%
Covoiturage (conducteur ou passager)	83%
Tramway	75%
Bus, autocar	68%
Autre	57%
Train	38%

Des témoignages d'étudiants, ponctuels mais aux thématiques récurrentes, sont remontés auprès des directions des établissements. Ils concernent, pour certains sites d'études, des lignes de transport en commun trop peu nombreuses, accompagnées de fréquences et amplitudes de passage faibles ou encore des difficultés d'accès aux campus et d'insécurité sur les voies de mobilité « douce ».

## 2.5 Des usages uniques ou combinés de transport

77% des étudiants du site aquitains n'utilisent qu'un seul mode de transport pour effectuer leur trajet domicile – lieu d'études. 1 étudiant sur 5 utilise au moins 2 modes successifs. Par département, la Gironde présente une proportion d'étudiants utilisant deux modes de transports plus forte que dans les autres (22% contre 11% ou moins).

Une différence significative entre les étudiants décohabitants et cohabitants s'observe de nouveau. 81% des décohabitants n'utilisent qu'un seul mode de transport contre 60% des cohabitants. Ces proportions sont à mettre en regard avec le temps moyen des trajets domicile - lieu d'études pour ces mêmes catégories d'étudiants. Plus les modes de transport empruntés sont nombreux, plus le temps de trajet des étudiants augmente.

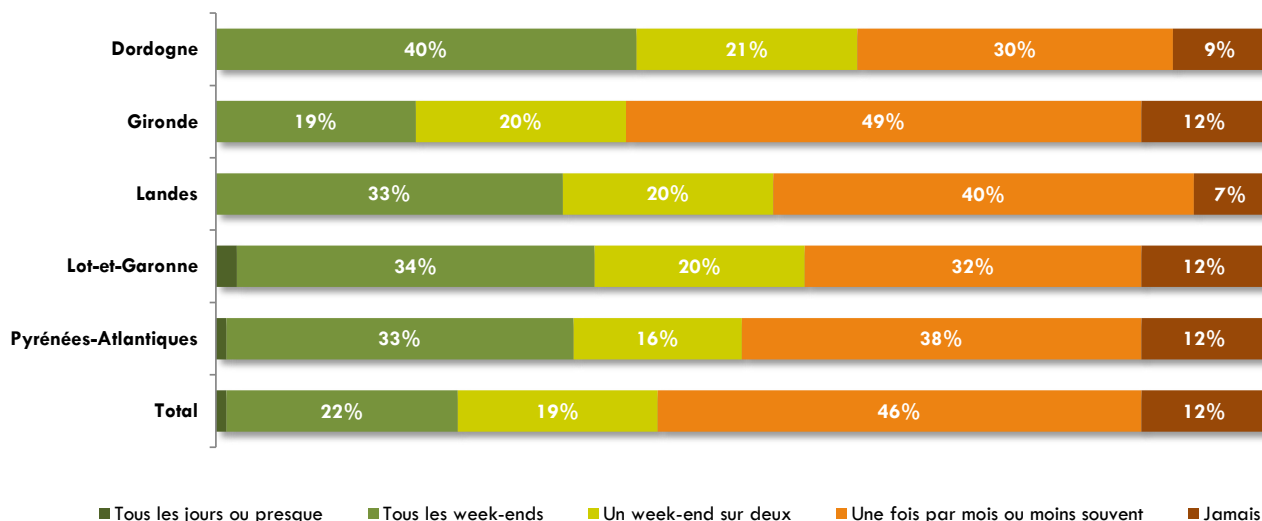
Nombre de modes de transport utilisés par les étudiants pour réaliser leur trajet domicile – lieu d'études  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

	Un seul mode	Deux modes	Trois modes	Plus de trois modes
Dordogne	89%	8%	3%	<1%
Landes	89%	7%	4%	0%
Lot-et-Garonne	89%	10%	1%	0%
Pyrénées-Atlantiques	88%	11%	1%	1%
Gironde	74%	22%	4%	<1%
Décohabitants	81%	17%	2%	<1%
Cohabitants	60%	29%	10%	<1%
<b>Total</b>	<b>77%</b>	<b>20%</b>	<b>3%</b>	<b>&lt;1%</b>

## 2.6 Les étudiants décohabitants et leur fréquence de retour au domicile familial

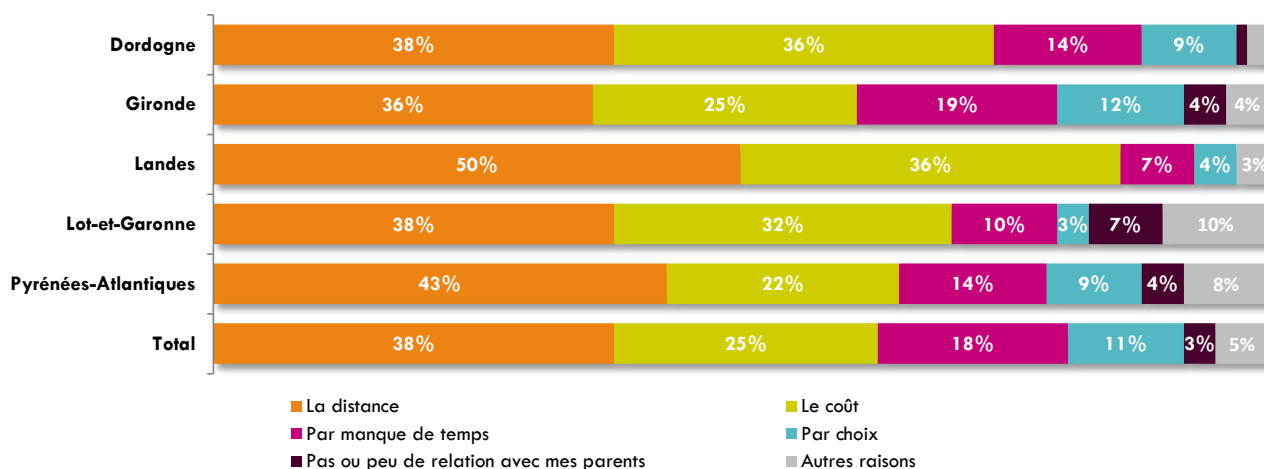
46% des étudiants décohabitants retournent au domicile familial au moins une fois par mois. 22% y retournent tous les week-ends, 19% un week-end sur deux et 12% ne rentrent jamais. La part des étudiants décohabitants retournant au domicile familial tous les week-ends est moins importante parmi les étudiants en formation dans le département girondin qu'au niveau global ou dans les autres départements de la région.

Fréquence de retour chez leurs parents des étudiants décohabitants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



La raison principale amenant les étudiants à ne jamais ou rarement rentrer chez leurs parents est la distance (38%). Le coût entraîné par le trajet arrive en seconde position (25%), suivi du manque de temps (18%). Les étudiants des départements de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne sont plus nombreux à être freinés par le coût que représente le trajet que les autres (respectivement 36%, 36% et 32%).

Principal motif de non-retour\* chez leurs parents des étudiants décohabitants  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



\*Remarque : pour les étudiants ne rentrant jamais ou moins d'une fois par mois chez leurs parents

### OBJECTIF

Tendre vers une optimisation des dessertes et de la couverture horaire des transports en commun sur tous les campus. Proposer et promouvoir les modes de transport multiples et alternatifs (collectif, doux, covoiturage). Veiller à la sécurisation des espaces.

### CONSTAT

8 étudiants membres des établissements de la ComUE d'Aquitaine sur 10 se déclarent satisfaits, voire très satisfaits de leur mode de transport quotidien entre leur domicile et leur lieu d'études. Des résultats encourageants d'autant plus que leur temps de trajet moyen se révèle sensiblement inférieur à la moyenne nationale (- 7 minutes). Malgré ces résultats positifs, les établissements sont aussi amenés à agir en la matière afin de répondre aux situations plus préoccupantes (20% d'étudiants insatisfaits, problématique des étudiants cohabitants, etc).

Les étudiants cohabitants, restés vivre chez leur parent en priorité pour des raisons financières supportent, par exemple, des temps de trajet plus longs que leurs pairs et doivent, pour une part significative d'entre eux, jongler avec plusieurs modes de transports. Ces situations doivent interpeller les acteurs universitaires, d'une part parce qu'elles sont susceptibles de venir impacter la réussite universitaire (absentéisme, fatigue, etc...), d'autre part parce qu'elles sont amenées à persister au regard de la répartition éclatée de l'offre de formation sur le territoire. En effet, la concentration de l'offre de formation sur la métropole bordelaise conduit une grande part d'étudiants aquitains à connaître une mobilité durant leur parcours universitaire<sup>16</sup>.

Si l'une des réponses apportées à ce déséquilibre par les acteurs régionaux est le développement de l'offre numérique (espace numérique pédagogique, formation à distance, etc.) pour favoriser l'accès de tous à la formation, elle ne peut se substituer à une réflexion sur les déplacements, amenés à se multiplier du fait de la structuration des sites (effet de centralité de la métropole bordelaise).

Malgré l'équipement de l'ensemble des sites en réseau de transport en commun, la voiture reste le principal mode de transport des étudiants hors Gironde. Le coût des transports apparaît comme le principal critère d'insatisfaction des étudiants, tant pour les utilisateurs de la voiture que des transports en commun. Si le Conseil régional propose des aides financières en direction des étudiants mobiles, les tarifs des réseaux de transport en commun ont tendance à augmenter régulièrement, à l'image de l'abonnement Pass Jeune de la TBC. Parallèlement à cela, l'utilisation des modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage) restent encore peu développée chez les étudiants.

Au regard de ces constats, un travail de sensibilisation autour des déplacements doux peut s'avérer pertinent afin de limiter l'impact environnemental des trajets domicile - lieu d'études.

<sup>16</sup> « Les étudiants inscrits dans les universités et les grandes écoles membres de la ComUE, année 2013-2014 », p 11, ComUE d'Aquitaine Pôle Études - ORPEA.

## Atouts

- ↘ 8 étudiants sur 10 se déclarent satisfaits, voire très satisfaits de leur mode de transport
- ↘ Un temps moyen de transport domicile-lieu d'études inférieur à la moyenne nationale
- ↘ Un réseau de transport en commun sur chacun des territoires disposant d'un campus
- ↘ 88% des étudiants retournent régulièrement dans leur famille (au moins une fois par mois)

## Faiblesses

- ↘ Le coût du transport, notamment des transports en commun et de la voiture, est le principal critère d'insatisfaction des étudiants
- ↘ Les étudiants utilisateurs des transports en commun sont davantage insatisfaits de leur mode de transport, notamment les utilisateurs du train
- ↘ Le véhicule personnel est le premier mode de transport des étudiants hors Gironde
- ↘ Une situation plus préoccupante des cohabitants, confrontés à des modes de transport combinés et des temps de transport allongés (+18 minutes en moyenne)
- ↘ Une utilisation des modes de transport alternatifs (vélo, covoiturage) encore peu développée

## Opportunités

- ↘ Une volonté politique de développer le numérique pour limiter les déplacements (formation à distance, espace numérique de travail, e-learning, etc...)

## Menaces

- ↘ Une augmentation constante des tarifs des réseaux de transport en commun, notamment des abonnements (TBC : passage de 17€/mois en 2013-2014, à 17€50 en 2014-2015, à 18,25€ à la rentrée 2015-2016.)
- ↘ Un fort déséquilibre de l'offre de formation sur le territoire appelant les étudiants actuels et futurs à une mobilité toujours plus importante et une multiplication des déplacements

## 3.1 La restauration étudiante gérée par le CROUS

### 3.1.1 Les points de restauration

Le CROUS Bordeaux-Aquitaine propose une offre de restauration accessible à tous les étudiants, sans condition de ressource. Sous forme de restaurants, de cafétérias ou camions mobiles, sur les sites principaux ou dans les antennes, 22 points de restauration dédiés aux étudiants<sup>17</sup> sont comptabilisés. Les 2/3 sont situés dans la métropole bordelaise.

Répartition par département des points de restauration du CROUS dédiés aux étudiants  
Mai 2015 (Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine)

	RU	Cafétéria	Autre	Total
Dordogne	1	0	0	1
Gironde	10	3	2	15
Landes	0	0	0	0
Lot-et-Garonne	1	0	0	1
Pyrénées-Atlantiques	4	1	0	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>22</b>

Au total, 8 712 places assises sont proposées dans les différents points de restauration du CROUS strictement accessibles aux étudiants, soit un ratio aquitain de 13,1 places proposées pour 100 étudiants. Ce ratio s'élève à 27,7 places assises pour 100 étudiants en Lot-et-Garonne mais chute à 9,7 en Pyrénées-Atlantiques et 6,8 en Dordogne, marquant ainsi un fort déséquilibre en termes de capacité d'accueil sur le territoire.

Nombre de places assises dans les points de restauration du CROUS  
Mai 2015 (Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine)

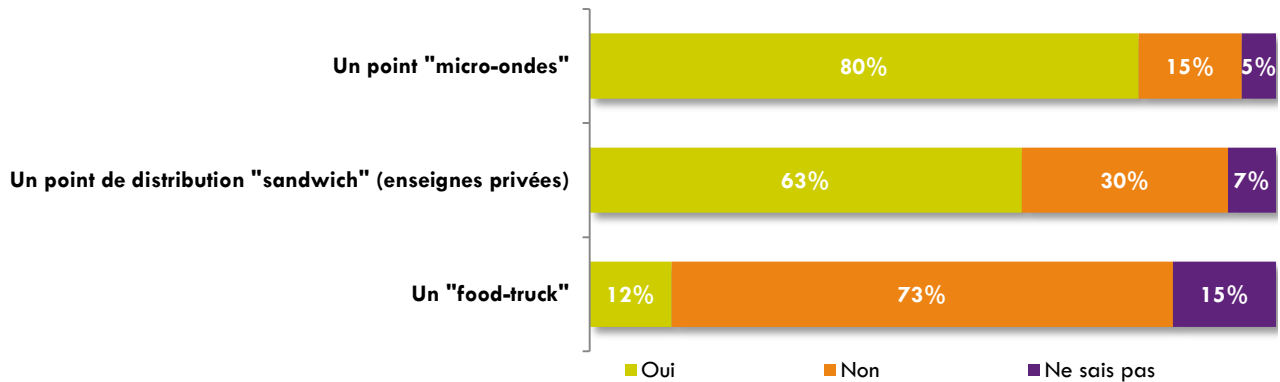
	Effectifs étudiants 2013-2014 <sup>18</sup>	Nombre de places assises	Nombre de places pour 100 étudiants
Dordogne	3 085	454	6,8
Gironde	88 189	6 295	14,0
Landes	1 932	ns	ns
Lot-et-Garonne	3 157	114	27,7
Pyrénées-Atlantiques	17 885	1 849	9,7
<b>Total CROUS</b>	<b>114 248</b>	<b>8 712</b>	<b>13,1</b>
Total CROUS (dont RU accessibles aux personnels)	114 248	9 943	11,5

Le ratio nombre total de places assises / nombre total d'étudiants cache une autre réalité : la localisation de certains sites d'études a pour conséquence une impossibilité pour une partie des étudiants de pouvoir accéder à l'offre de repas du CROUS. C'est le cas, entre autre, des étudiants de l'ISVV à Villenave d'Ornon, l'ESPE à Mérignac et de l'OASUB à Floirac. De même, certains sites d'études sont parfois, en raison de leur petite taille et faute de rentabilité, dans l'impossibilité d'accueillir un système de restauration.

Interrogés sur la dotation de leur site en point de restauration autre, 63% des étudiants ne disposant pas des services du CROUS déclarent toutefois disposer de points de distribution de sandwich et 80% d'un point « micro-ondes » sur leur lieu d'études (cf. graphique page suivante). Le système des food-truck apparaît peu répandu puisque 12% des étudiants d'un site sans RU bénéficient de ce type de service. Ces données doivent être interprétées avec précaution étant donné la faiblesse des effectifs concernés (4% des répondants à l'enquête). Cependant, cette dernière ne doit pas pour autant justifier l'inaction.

<sup>17</sup>Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine, extraction des données : mai 2015.

<sup>18</sup>Source : Académie de Bordeaux, service DEP, Effectifs étudiants de l'enseignement supérieur et du post-bac en Aquitaine, 2013-2014.



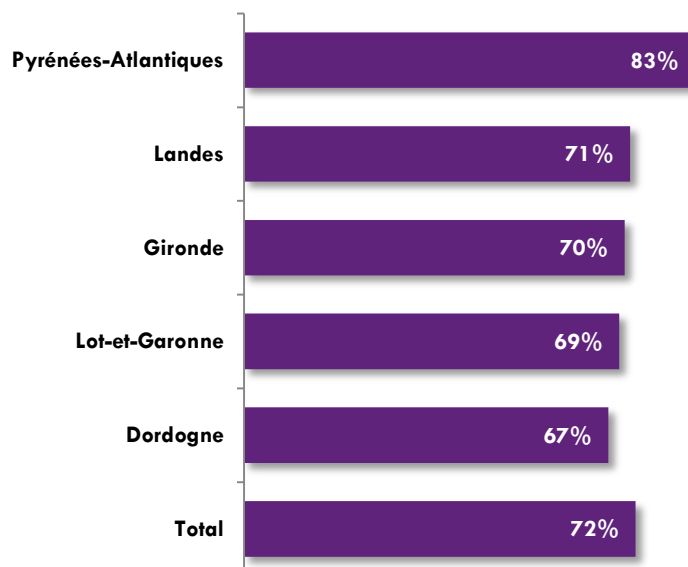
La complémentarité de l'offre CROUS et de l'offre privée contribue à ce que 72% des étudiants du site aquitain jugent satisfaisant le nombre de points de restauration implantés sur leur site d'études.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, ce taux de satisfaction est supérieur à la moyenne régionale (+11 points), néanmoins une différence de satisfaction est observable entre les étudiants de la ville de Pau (86%) et ceux des autres sites d'études des Pyrénées-Atlantiques (78%). Pourtant le ratio nombre de places CROUS / nombre d'étudiants du département est inférieur à la moyenne régionale (cf. tableau page précédente). Ce résultat laisse supposer que l'offre de restauration privée vient compléter de manière efficiente la capacité d'accueil de l'offre CROUS.

À l'inverse, les étudiants des autres sites présentent des taux de satisfaction plus faibles que la moyenne, notamment les antennes du Lot-et-Garonne (69%) et de la Dordogne (67%). En ce qui concerne le département girondin, le taux de satisfaction global est également inférieur au site aquitain dans son ensemble. Ce territoire recouvre plusieurs zones dans Bordeaux centre, des villes de la métropole bordelaise ou encore Libourne. Une analyse plus fine des taux de satisfaction par zone n'est significative que pour le campus de Pessac et ce dernier présente un taux de satisfaction de 64%, soit 8 points de moins que la moyenne. Ceci peut s'expliquer par le fait que si le campus semble doté, en valeur absolue, de nombreux points de restauration (en gestion CROUS ou privée), ces derniers - relativement au nombre d'étudiants accueillis - sont insuffisants.

Enfin, les étudiants des sites non dotés de restaurant en gestion CROUS sont naturellement plus insatisfaits que ceux qui en bénéficient (63% contre 28%).

Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la dotation globale du site d'études en point de restauration  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)





### 3.1.2 Le paiement et la carte « Aquipass »

Dans chacun des points CROUS, les étudiants d'Aquitaine peuvent payer avec leur carte étudiante intégrant, à la rentrée universitaire 2015-2016, la technologie de paiement « izly »<sup>19</sup>. A noter :

- un repas complet dans un RU coûte 3,25€ ;
- en 2006, le CROUS de Bordeaux-Aquitaine et tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Aquitaine ont été pionniers dans la mise en œuvre d'une carte « multiservices » étudiante unique incluant le système de paiement MONÉO.

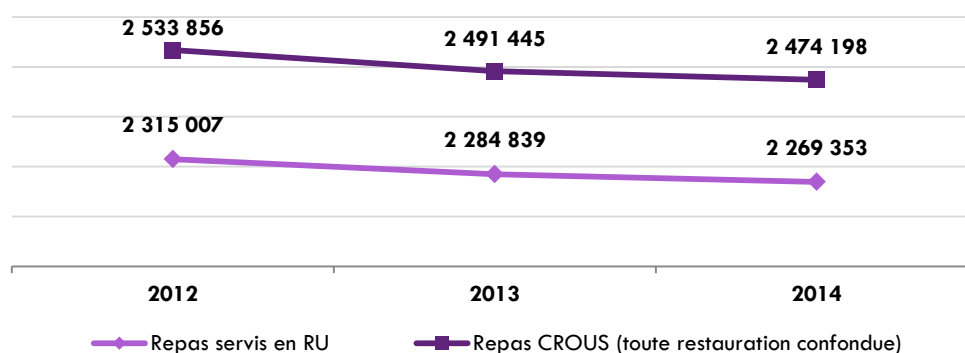
Sur les 3 dernières années, le taux de paiement des étudiants avec MONÉO n'a cessé de progresser. En 2012, 67,1% des repas des étudiants ont été réglés via cette monétique, 68,4% en 2013 et 72,7% en 2014. Au niveau national, en 2014, le taux de paiement par carte progresse également mais concerne 63,5% des modes de paiement.

### 3.1.3 Le nombre de repas

En 2014, ce sont 2 474 198 repas (dont 2 269 353 dans les RU) qui ont été servis par le CROUS aux étudiants du site aquitain. Le nombre de repas servis par jour a globalement tendance à diminuer. Le CNOUS constate cette même tendance au niveau national et l'explique principalement par l'évolution des calendriers universitaires (semestrialisation, période d'examen, resserrement des calendriers de cours à quelques jours d'une semaine, ...). Ennuysés par les phénomènes d'engorgement qui provoquent des files d'attente, les étudiants déploient d'autres solutions pour déjeuner. La Cour des comptes la conjugue à l'évolution des modes de restauration des étudiants (préférence pour la restauration rapide plutôt que les repas complets)<sup>20</sup>.

Notons qu'en 2012, l'accord-cadre signé entre la CPU et le CNOUS<sup>21</sup> prévoit dans son article 3 la mise en place de réflexions nationales sur la pause-déjeuner et l'amélioration de la communication autour des offres de restauration sur les campus. Le rapport 2014 de gestion du CNOUS, publié en mai 2015, réalise un rappel : « *Un dialogue plus dense entre universités et Crous, au plus près du terrain, entre composantes universitaires et unités de gestion, a été identifié unanimement comme un élément nécessaire à une meilleure articulation des contraintes respectives, au bénéfice d'une meilleure qualité de service à la population étudiante* ».

Nombre de repas servis aux étudiants aquitains par le CROUS et par année  
(Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine)



Si les paramètres d'évolution des modes de consommation et rythmes universitaires participent au niveau local à la baisse du nombre de repas servis, le CROUS Bordeaux-Aquitaine y intègre également le constat d'un parc de RU vieillissant et d'un essoufflement des cafétérias non dimensionnées aux prestations effectivement fournies. En effet, sur les 20 bâtiments relevant du patrimoine du CROUS, seuls 6 ont été construits (5 RU) ou réhabilités (1 cafétéria) en 2005 ou après. De fait, près de 2/3 des bâtiments ont plus de 10 ans.

Dans son projet d'établissement 2015-2017, le CROUS Bordeaux-Aquitaine projette la poursuite de travaux de réhabilitation, rénovation ou réorganisation de structures de restauration. L'essor de concepts innovants y sera associé et notamment, la création d'un espace multiservices porté par le CROUS, projet inédit financé par le Conseil régional, le CNOUS et le CROUS. Dans cet espace multiservices, les étudiants auront accès à une offre de restauration en rupture avec les RU des années 60, tout en ayant la possibilité d'y rester pour se réunir et travailler en groupe.

<sup>19</sup>Évolution du système de paiement MONÉO vers Izly (valable dans tous les CROUS, porte-monnaie associé à un compte internet, possibilité pour les étudiants de récupérer leurs fonds, ...) - <http://www.cue-aquitaine.fr/aquipass.html>

<sup>20</sup>Le réseau des œuvres universitaires et scolaires : une modernisation indispensable, Cour des comptes, Rapport public annuel 2015, février 2015.

<sup>21</sup>Accord-cadre du 19 janvier 2012 entre la CPU et le CNOUS.

## 3.2 Les taux de fréquentation : motifs et freins

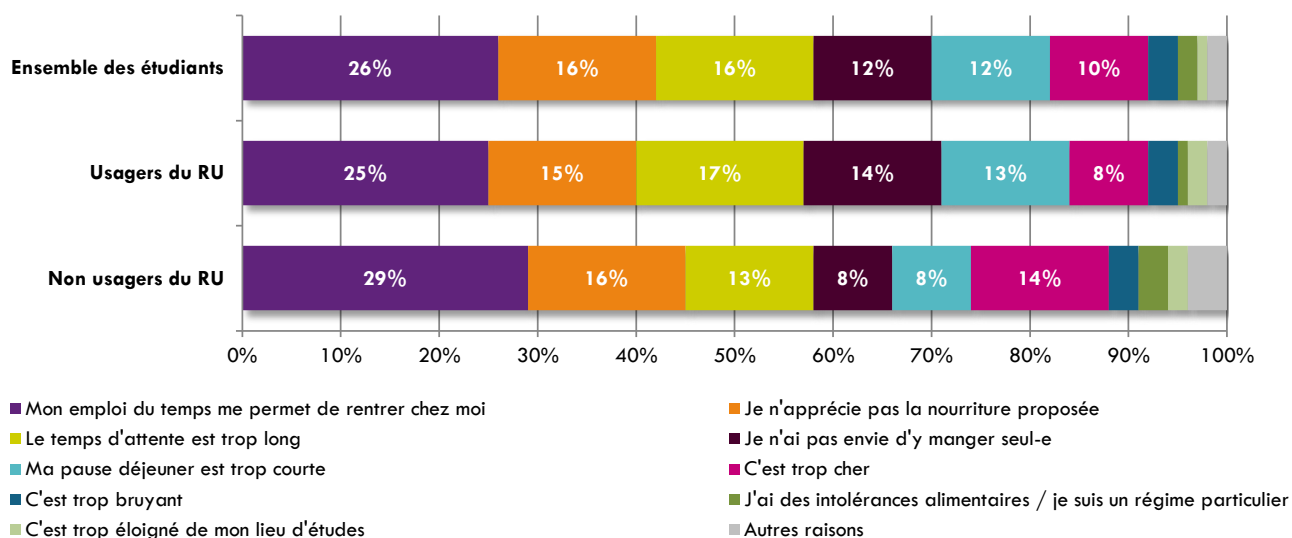
Sans surprise, les RU sont plus fréquentés, en semaine, le midi. Plus du 1/3 des étudiants bénéficiant des services du CROUS s'y rendent souvent, 20% parfois ou rarement. 1 étudiant sur 4 ne s'y rend jamais.

Taux de fréquentation des RU chez les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Le midi en semaine	35%	20%	20%	25%
Le soir de la semaine	<1%	2%	4%	93%
Durant le week-end	<1%	<1%	2%	97%
Durant les vacances scolaires	1%	1%	2%	96%

Plus d'1/4 des étudiants déclarent que la première raison qui les freine à fréquenter un RU est leur emploi du temps, assez flexible pour leur permettre de rentrer chez eux. Le second frein cité est la nourriture proposée, à égalité avec un temps d'attente jugé trop long pour être servi. En 3<sup>ème</sup> position des citations, la courte durée de la pause méridienne et l'appréhension d'y manger seul apparaissent également comme des contraintes à la fréquentation d'un restaurant universitaire.

Principal frein\* cité par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

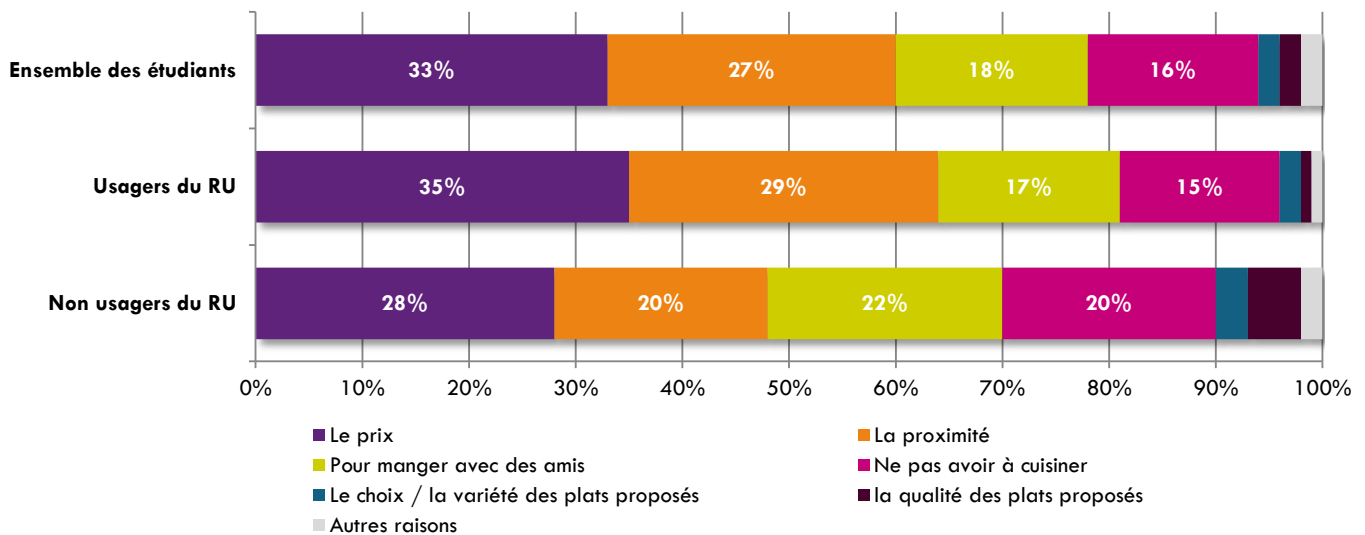


\*Remarque : Indicateur basé sur les repas du midi en semaine / « Usagers du RU » : modalité regroupant les étudiants fréquentant « rarement », « parfois » et « souvent » le RU le midi.

Quel que soit le degré de fréquentation des RU, 1/3 des étudiants déclarent a contrario que la première raison qui les incite à y aller est le prix. Les critères principaux suivants sont, dans l'ordre : la proximité des restaurants avec le lieu d'études, la possibilité de déjeuner entre amis et le fait de ne pas avoir à cuisiner.

Depuis 2006, le CNOUS avec les CROUS réalisent deux fois par an une enquête « Panel de RU » auprès des étudiants fréquentant les RU. L'objectif est de collecter l'avis des usagers tant sur les repas proposés que les services qui y sont associés (accueil, prestation, environnement...). Néanmoins, en raison de problèmes méthodologiques, les résultats obtenus sont difficilement exploitables, particulièrement au niveau local (pour la dernière enquête, le taux de retour national était inférieur à 10%).

Principale motivation\* citée par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

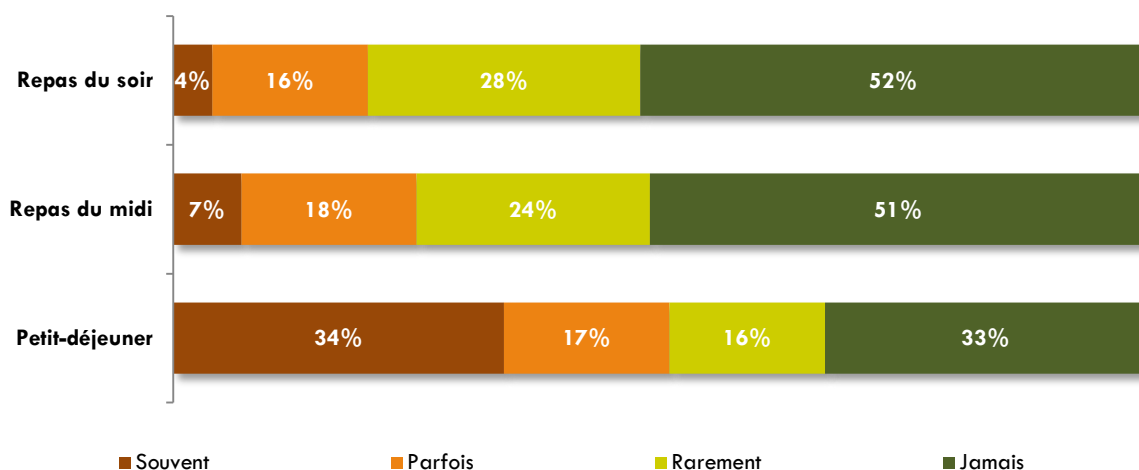


\*Remarque : Indicateur basé sur les repas du midi en semaine / « Usagers du RU » : modalité regroupant les étudiants fréquentant « rarement », « parfois » et « souvent » le RU le midi.

### 3.3 L'alimentation des étudiants

34% des étudiants déclarent souvent ne pas prendre de petit-déjeuner. Les raisons évoquées sont d'abord le manque de temps (53%), puis le manque d'appétit (39%). Les étudiants sont beaucoup moins nombreux à sauter régulièrement les repas du midi et du soir. Des étudiants déclarent sauter des repas pour des raisons financières : c'est la principale raison évoquée par 16% de ceux ne mangeant pas le midi et 10% de ceux ne mangeant pas le soir.

Fréquence d'omission des repas chez les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



Pour encourager la prise de repas équilibré, les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine proposent aux étudiants des paniers de fruits et légumes à bas prix. Cette initiative peut être gérée directement par les établissements comme dans les universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne ou bien soutenue par eux. Sur le campus de Pau, les paniers sont une initiative associative étudiante. Il existe par ailleurs sur ce même campus, depuis 5 ans, une épicerie sociale étudiante (Épicerie Solidaire Étudiante de Pau, ESEP). Celle-ci est soutenue par l'université, via notamment le fonds de solidarité (Fsdie). De même, des ateliers cuisine et des conseils diététiques sont prodigués toute l'année par les services du CROUS et les centres de santé étudiants.

## ↳ Synthèse AFOM

### OBJECTIF

Contribuer à l'alimentation de tous les étudiants en développant une restauration de proximité multiforme, de qualité et à prix réduit. Participer à l'éducation alimentaire des étudiants par la diffusion d'information de santé publique (valeurs nutritionnelles, anti gaspillage, organisation d'ateliers thématiques, etc).

### CONSTAT

Alors que les restaurants CROUS proposent une offre de restauration accessible à tous, sans condition de ressource, au tarif de 3,25€ pour un repas complet, seul 1 étudiant aquitain sur 3 bénéficie régulièrement de ce service. L'inégale répartition des équipements sur les différents sites d'études, les capacités d'accueil parfois inadaptées à l'affluence des étudiants sur une courte plage horaire et la qualité de la nourriture proposée apparaissent comme des freins forts à l'utilisation de ce service. Par ailleurs, la gestion de la pause méridienne est considérée pour les établissements d'enseignement comme une variable d'ajustement inextricable à la construction des calendriers universitaires et des emplois du temps. Acteurs et usagers mettent notamment en cause le manque de concertation entre les unités de formation et les CROUS.

Face à ce constat, le CROUS Bordeaux-Aquitaine, avec le soutien financier de l'État et du Conseil régional, a engagé des opérations de construction et réhabilitation de points de restauration destinées tant à accroître les capacités d'accueil qu'à moderniser l'offre (espace multiservices). Un enjeu d'autant plus urgent que si 72% des étudiants aquitains se déclarent satisfaits du nombre de points de restauration sur leur site d'études (CROUS et privé), 1 étudiant sur 4 affirme sauter parfois, voire souvent, le repas du midi. Cette situation peut être jugée préoccupante au regard de l'objectif affiché de garantir une alimentation saine à chaque étudiant.

Si la restauration étudiante était jusqu'à présent moins mobilisatrice que le logement, la spécificité agricole du territoire aquitain, et la volonté du Conseil régional d'Aquitaine de développer les circuits courts peuvent être à l'origine de nouvelles pistes d'action et de partenariats pour le CROUS et les acteurs universitaires. Les établissements membres de la ComUE proposent d'ores et déjà des paniers de fruits et légumes à bas prix sur certains sites universitaires. Ces initiatives en développement permettent d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion pour améliorer la qualité de l'alimentation estudiantine, en Aquitaine. D'autres types de restauration tels que les « food truck » pourraient également être étudiés, notamment pour atteindre des sites d'études où la rentabilité d'une restauration classique ne peut être assurée.

## Atouts

- ↳ 1 étudiant sur 3 mange régulièrement dans un RU, principalement en raison du prix du repas et de la proximité du lieu d'études
- ↳ Le CROUS Bordeaux-Aquitaine a été pionnier dans la mise en œuvre, en 2006 (année de mise en service), d'une carte étudiante multiservices
- ↳ Une forte appropriation de la carte multiservices par les étudiants, avec un taux d'utilisation en constante augmentation
- ↳ Projets de création ou réhabilitation de points de restauration CROUS en cours
- ↳ Création d'un espace multiservices à l'horizon 2018, associant des lieux de restauration « alternatifs » et des espaces de travail
- ↳ Offre de panier campus à prix réduit et d'atelier cuisine à destination des étudiants pour une alimentation plus saine
- ↳ Bon niveau global de satisfaction de l'offre de restauration (CROUS et privée) présente sur les sites d'études et plus particulièrement à Pau (86% d'étudiants satisfaits)

## Opportunités

- ↳ Un soutien financier des collectivités en matière de construction / réhabilitation de restaurants prévu dans le CPER 2015-2020, notamment sur le site périgourdin
- ↳ Le dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire régional (56 000 exploitations dont 18 000 produisent sous signe officiel de qualité), associé à un engagement de la Région à développer les circuits-courts, notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective
- ↳ Une spécificité agricole renforcée avec la fusion des régions (ALPC : 1<sup>ère</sup> région en nombre d'emplois dans le secteur agricole)
- ↳ Une incitation nationale, de principe, à penser davantage la pause méridienne

## Faiblesses

- ↳ 1 étudiant sur 4 déclare sauter le repas du midi parfois, voire souvent.
- ↳ Inégale dotation en RU des sites d'études, associée à un engorgement de certains points de restauration durant la pause méridienne
- ↳ Approche non concertée des possibilités de restauration durant la pause méridienne, notamment dans la construction des calendriers universitaires et des emplois du temps
- ↳ Diminution générale du nombre de repas servis par le CROUS
- ↳ La qualité de la nourriture proposée est le second frein à la fréquentation d'un RU, derrière la possibilité de rentrer chez soi.
- ↳ Vieillesse du parc de restaurants CROUS
- ↳ 1 étudiant du campus de Pessac sur 3 insatisfait de l'offre de restauration (CROUS et privée) présente sur le site

## Menaces

- ↳ Hausse progressive du nombre d'étudiants impliquant un accroissement constant des besoins
- ↳ Complexité d'implanter des systèmes de restauration collective dans les sites d'études isolés du fait des seuils de rentabilité
- ↳ Un contexte national budgétaire tendu pour les CROUS dont les dépenses augmentent plus vite que les recettes (Rapport de la Cour des Comptes 2015)

## 4.1 Les étudiants boursiers

Dans l'académie de Bordeaux, en 2013-2014, on dénombre 31 839 étudiants boursiers, tous établissements confondus. 58% sont des femmes. 3% sont de nationalité étrangère. Les boursiers représentent 28% des effectifs totaux des étudiants aquitains. Les écarts avec le niveau national, qu'il s'agisse de la répartition par genre ou du poids dans les effectifs totaux sont faibles (plus ou moins 2 points).

Notons que le nombre de boursiers est un indice utile à l'analyse de la situation sociale des étudiants, il peut néanmoins cacher une réalité : celle des difficultés rencontrées par les étudiants qui dépassent de peu le niveau de conditions de revenus retenu pour obtenir une bourse.

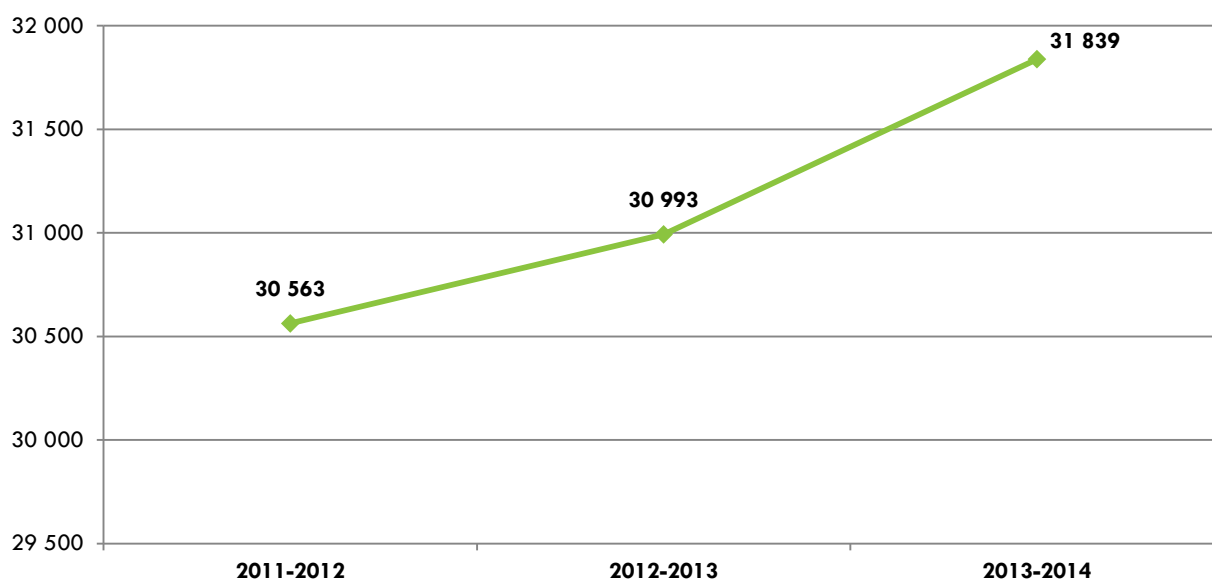
Effectifs d'étudiants boursiers de l'académie de Bordeaux (établissements publics et privés)  
Année 2013-2014 (Source : MENESR - SIES)

	Total boursiers	Total étudiants	Part des boursiers	Femmes		Nationalité étrangère	
				Nb	%	Nb	%
<b>Aca. de Bordeaux</b>	<b>31 839</b>	<b>114 908</b>	<b>28%</b>	<b>18 566</b>	<b>58%</b>	<b>963</b>	<b>3,02</b>
France métro + DOM	639 884	2 429 900	26%	354 604	56%	nd	nd

Sur les 2 dernières années, le nombre de bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux n'a cessé de progresser (+4% contre +3% au niveau national). Néanmoins, la part de ces boursiers dans l'effectif total des étudiants aquitains est restée stable (autour de 28%) en raison de l'augmentation globale des inscriptions. Idem pour les étudiantes boursières : leur nombre a évolué sur le site de 4% en 2 ans mais leur proportion dans la globalité est restée stable (58%).

Une particularité s'observe au niveau de la nationalité : bien que la proportion dans le nombre total de boursiers est également stable (entre 2 et 3%), les effectifs ont augmenté de 31% en 2 ans. Le nombre de boursiers de nationalité étrangère a progressé de 733 étudiants en 2012-2013 à 963 en 2013-2014.

Évolution de l'effectif d'étudiants boursiers de l'académie de Bordeaux  
De 2011 à 2013 (Source : MENESR – SIES, CROUS)



81% des étudiants boursiers sont inscrits dans une université ou une école d'ingénieurs, publique ou privée. Cette part s'établit à 86% pour les seuls établissements publics du site. Ainsi, plus de 8 étudiants boursiers sur 10 sont inscrits dans un établissement membre de la ComUE.

Répartition des étudiants boursiers selon la nature de l'établissement  
Année 2013-2014 (Source : MENESR - SIES)

		Univ (hors IUT-Ing)	IUT	Ingénieur (univ)	Ingénieur	Autres	Total
<b>Ensemble des étab.</b>	Académie de Bordeaux	22 149	2 164	219	959	6 348	31 839
	%	70%	7%	1%	3%	19%	100%
	France métro + DOM	411 984	49 740	12 822	18 955	146 383	639 884
	%	64%	8%	2%	3%	23%	100%

		Univ (hors IUT-Ing)	IUT	Ingénieur (univ)	Ingénieur	Autres	Total
<b>Étab. publics</b>	Académie de Bordeaux	22 146	2 161	217	795	4 278	29 597
	%	75%	7%	1%	3%	14%	100%
	France métro + DOM	406 341	49 604	12 727	11 015	106 412	586 099
	%	69%	9%	2%	2%	18%	100%

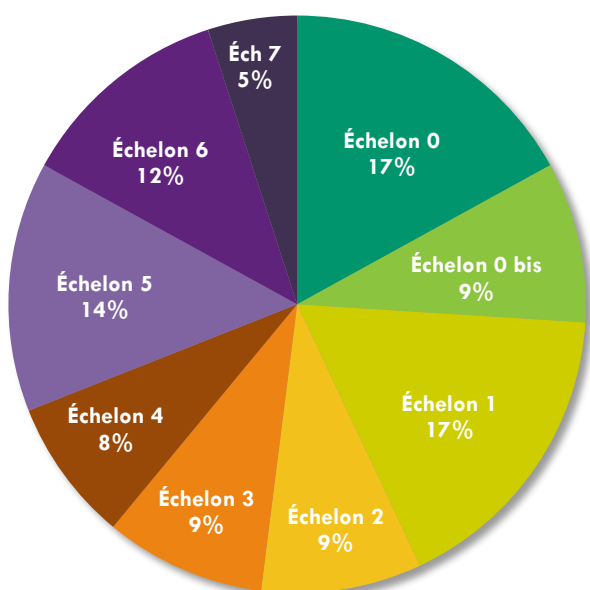
Remarque : la modalité « Autres » regroupe les STS, CPGE, écoles de commerce...

Les bourses sur critères sociaux sont désormais attribuées pour une période de 10 mois et réparties en 9 échelons. L'attribution d'une bourse à l'échelon 0 n'ouvre droit à aucun versement mais à l'exonération des droits d'inscription universitaire et de sécurité sociale étudiante. Pour les échelons 0 bis à 7, les montants annuels s'échelonnent entre 1 000 € et 5 500 €. Cette attribution est définie d'après les niveaux de ressources de la famille et de l'étudiant.

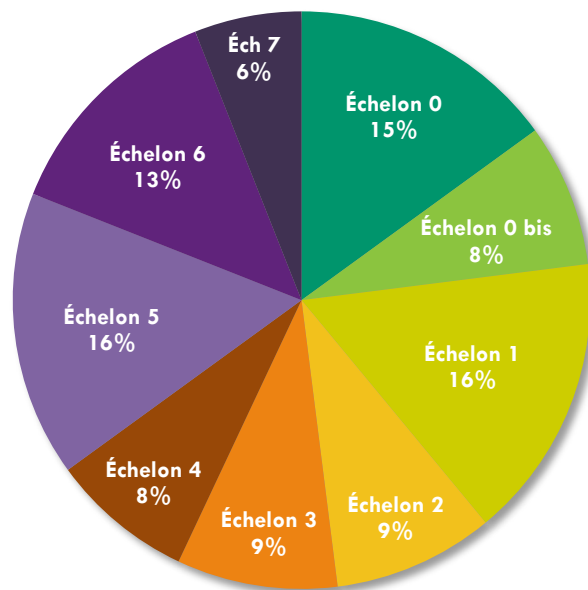
La répartition des étudiants par échelon diffère de la structure nationale à deux niveaux. 43% des étudiants boursiers aquitains sont inscrits dans les échelons 0, 0bis et 1 contre 39% au niveau national. À l'inverse, 31% des boursiers aquitains sont enregistrés sur les échelons 5, 6 et 7 contre 34% au niveau national. Les bourses les plus élevées concernent donc proportionnellement moins d'étudiants sur le site aquitain qu'au niveau national.

Répartition des étudiants boursiers par échelon (établissements publics et privés)  
Année 2013-2014 (Source : MENESR - SIES)

Niveau régional



Niveau national



Les demandes d'aide des étudiants peuvent prendre, outre les demandes d'aide financière, plusieurs formes. Ainsi, l'enquête régionale, menée entre février et avril 2015, auprès des étudiants du site révèle qu'au total, environ 4% des étudiants ont effectué au cours de l'année une demande d'aide d'urgence auprès du CROUS, de leur établissement de rattachement ou encore d'une collectivité. 2% déclarent également avoir eu recours depuis la rentrée à une aide alimentaire (bon du CROUS, banque alimentaire, Restos du Cœur...).

## 4.2 Les aides et actions sociales du CROUS Bordeaux-Aquitaine

La mission sociale du CROUS Bordeaux-Aquitaine prend particulièrement sens dans l'attribution de bourses sur critères sociaux (cf. données page précédente), la mise à disposition d'un service d'action sociale sur site et la distribution d'aides spécifiques d'urgence.

Le service d'action sociale du CROUS Bordeaux-Aquitaine comptabilise 8 assistantes sociales. Des permanences sont assurées dans les établissements du CROUS et du CLOUS, sur les campus et les sites des antennes en département, la plupart sur rendez-vous sur internet. Les fréquences de ces permanences sont variables d'un site à l'autre : de plusieurs demi-journées par semaine (campus implanté à Bordeaux Métropole et Pau) à une demi-journée par mois (campus de la ville de Bayonne, en Dordogne et en Lot-et-Garonne) voire moins.

Nombre d'assistantes sociales et évolution du nombre d'étudiants reçus par le service social du CROUS Bordeaux-Aquitaine De 2012 à 2014 (Source : CROUS)

	2012/2013	2013/2014	2014/2015 <sup>22</sup>
Nombre d'assistantes sociales	7	7	8
Nombre d'étudiants reçus	9 000	9 300	9 100

La mission de ces assistantes sociales est de participer à l'amélioration des conditions de vie et d'études par l'accueil, l'écoute, l'information des étudiants en difficulté. Selon les sujets, elles peuvent intervenir ou orienter les étudiants vers des services spécialisés d'autres organismes. Elles travaillent en lien avec les services administratifs du CROUS et les établissements. En 2014-2015, les 8 assistantes sociales du service social ont reçu 9 100 étudiants.

Le CROUS peut également attribuer aux étudiants, au regard de la gravité de la situation, des aides spécifiques d'urgence<sup>23</sup>. Les aides d'urgence peuvent être, via l'assistance sociale du CROUS, demandées par tout étudiant de moins de 35 ans, inscrit au 1<sup>er</sup> septembre de l'année dans une formation supérieure, se trouvant en situation de précarité pour des raisons particulières (rupture familiale, indépendance familiale avérée, reprise d'études au-delà de 28 ans, etc.). Ces aides sont ponctuelles ou annuelles.

En 2014-2015, 2 121 étudiants ont bénéficié d'une aide d'urgence du CROUS pour un montant global de 2 448 411€. Entre l'année universitaire 2012-2013 et 2014-2015, l'enveloppe allouée aux aides d'urgence a évolué plus vite que le nombre de bénéficiaires (38% contre 5%).

Évolution du nombre de bénéficiaires et montants des aides sociales d'urgence distribuées par le CROUS Bordeaux-Aquitaine de 2012 à 2014 (Source : CROUS)

	2012/2013	2013/2014	2014/2015 <sup>22</sup>
<b>Nombre de bénéficiaires d'une aide d'urgence</b>	<b>2 012</b>	<b>2 228</b>	<b>2 121</b>
<i>Dont aides annuelles</i>	313	298	348
<i>Dont aides ponctuelles</i>	1 699	1 930	1 773
<b>Montant des aides d'urgence accordées (€)</b>	<b>1 769 792</b>	<b>2 158 268</b>	<b>2 448 411</b>
<i>Dont aides annuelles</i>	1 155 555	1 148 133	1 608 231
<i>Dont aides ponctuelles</i>	614 237	1 010 135	840 180

<sup>22</sup>Données arrêtées au 31 mai 2015

<sup>23</sup>Ex-Fond National d'Aide d'Urgence (FNAU)



Les emplois étudiants proposés par le CROUS Bordeaux-Aquitaine témoignent également de la politique sociale de l'établissement. En 2014-2015, le CROUS a proposé aux étudiants 1 041 emplois, équivalent à 52,26 contrats à temps plein. Ce nombre est en constante évolution depuis les 2 dernières années. Les postes occupés relèvent des domaines de la restauration (plonge, service), de l'hébergement (accueil, entretien locaux) et de la vie étudiante (accueil).

Évolution du nombre d'emplois étudiants au CROUS Bordeaux-Aquitaine  
De 2012 à 2014 (Source : CROUS)

	2012/2013	2013/2014	2014/2015 <sup>24</sup>
Nombre de contrats étudiants	920	941	1 041
ETP	48,20	52,33	52,26

## 4.3 Les aides et actions sociales des établissements

Le Fsdie est le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. Alimenté par les établissements par une partie des droits d'inscription, il est affecté à deux enveloppes principales : l'aide aux projets étudiants d'une part, l'aide sociale d'urgence à destination des étudiants en difficulté d'autre part. Il peut parfois être affecté à des dépenses « autres » relatives à la vie étudiante. Le montant des droits de scolarité réservé au Fsdie est a minima de 16€ par étudiant ; la part du Fsdie consacrée à l'aide sociale d'urgence ne doit pas excéder 30% du fonds d'un établissement.

Bien que facultative, les 3 universités membres de la ComUE consacrent une partie du Fsdie à l'attribution d'aides sociales d'urgence et la gèrent intégralement (pas de reversement vers le CROUS). L'institut d'études politiques Sciences Po Bordeaux alimente de son côté le fonds d'urgence du CROUS en transférant chaque année une enveloppe de l'ordre de 8 000€.

Au global, en 2013-2014, les 3 universités du site aquitain ont versé 197 815€ à 337 étudiants en grande difficulté. Les différences de montant entre les établissements s'expliquent, comme indiqué ci-dessus, par le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement et les choix de répartition opérés entre les 3 enveloppes constitutives du Fsdie.

S'il n'est pas possible, à l'échelle du site, d'afficher de données consolidées par nationalité, il faut toutefois noter que la part des étudiants de nationalité étrangère parmi les étudiants bénéficiant d'une aide d'urgence du Fsdie est largement majoritaire<sup>25</sup>.

Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide d'urgence dans le cadre du Fsdie et montant des enveloppes consacrées à la part « sociale » de ce fonds  
Année 2013-2014 (Source : Universités – Enquête Fsdie 2015)

	Total Étudiants bénéficiaires	L	M	D	Montant Fsdie consacré à la part sociale (en €)	% par rapport aux crédits totaux Fsdie
UB	210	82	109	19	139 924	33%
UBM	84	29	29	26	32 180	25%
UPPA	43	5	34	4	25 711	19%
<b>Ensemble</b>	<b>337</b>	<b>116</b>	<b>172</b>	<b>49</b>	<b>197 815</b>	<b>28%</b>

En dehors du volet social du Fsdie, les établissements accordent aux étudiants des exonérations et remboursements des droits d'inscription.

<sup>24</sup>Données arrêtées au 31 mai 2015

<sup>25</sup>Les données par nationalité ne sont disponibles que pour 2 des 3 universités du site aquitain. Pour ces dernières, plus de 70% des bénéficiaires d'une aide d'urgence du Fsdie en 2013-2014 sont des étudiants de nationalité étrangère.

Les universités du site de la ComUE appliquent également une politique en faveur de l'emploi étudiant. Les objectifs poursuivis sont multiples : proposer des contrats compatibles avec les études, participer à leur professionnalisation, encourager l'engagement auprès de leurs pairs. Encadrées par la loi, les missions sont relatives à l'accueil des étudiants (inscription, délivrance de la carte étudiante,...), à l'accompagnement et assistance des étudiants en situation de handicap, aide aux personnels des bibliothèques universitaires,...

Nombre d'emplois étudiants proposés en 2014-2015 par les universités membres de la ComUE d'Aquitaine (Source : Universités)

	UB	UBM	UPPA
Nombre de contrats étudiants	258	183	508
ETP	10,05	10,0	nd

Si les étudiants en difficulté sont in fine en grande majorité renvoyés vers les assistantes sociales du CROUS et des établissements, les bureaux de la vie étudiante, les services de médecine, les scolarités, les associations étudiantes... constituent autant de points de repérage de cette population fragile.

Enfin, les relations CROUS / Établissements se manifestent également dans leur participation réciproque aux commissions d'attribution des aides. Il existe par ailleurs, entre l'UPPA et le CROUS de Pau, une convention destinée à faciliter le travail commun de l'assistante sociale de l'université et de celle des oeuvres universitaires (instruction conjointe des dossiers de demande d'aide d'urgence et d'exonération de droits d'inscription, partage de permanences sur les sites distants, etc).

## 4.4 Les cordées de la réussite : un dispositif de promotion sociale

Dans l'objectif d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ont été mises en place en 2008 « les cordées de la réussite »<sup>26</sup>. Les cordées désignent un partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur (dits « têtes de cordées ») et des lycées ou collèges (dits « sources ») pour accroître l'ambition scolaire des jeunes et favoriser l'accès aux études supérieures des jeunes qui s'autocensurent en raison de leur origine sociale ou territoriale.

Dans l'académie de Bordeaux, on comptabilise 22 cordées dont 9 ont pour « tête de cordées » un établissement-membre de la ComUE. Ces 9 « têtes de cordées » collaborent au total avec 92 lycées et collèges « sources ».

Cordées de la réussite gérées par les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine (Source : Les cordées de la réussite)

Tête(s) de cordées	Sources	Nom
UPPA - IUT Mont-de-Marsan et Pau	6	Accéder et réussir à l'université des Pays de l'Adour
UPPA - ENSGTI	12	Réussir ensemble (Arts et métiers ParisTech)
Université de Bordeaux (ex-UB IV)	12	Ambition Campus Périgord
Université de Bordeaux (ex-UB I)	12	Attractivité des sciences et technologies à l'université
ENSEIRB-MATMECA	5	Cordées de la réussite Bordeaux
Université de Bordeaux (IUT Gradignan)	16	Course en cours
Sciences Po Bordeaux	26	Je le peux parce que je le veux
Bordeaux Sciences Agro	5	Ouverture du technique vers le sup
Université Bordeaux Montaigne	4	Pour une connaissance mutuelle entre filières littéraires de lycée et parcours lettres et sciences humaines à l'université

<sup>26</sup>Sources : [www.cordeesdelareussite.fr/](http://www.cordeesdelareussite.fr/); <http://www.ac-bordeaux.fr/>

### OBJECTIF

Mobiliser tous les moyens disponibles pour encourager, soutenir et accompagner les étudiants à poursuivre des études supérieures jusqu'au diplôme, quelles que soient leurs origines ou difficultés.

### CONSTAT

Au sein des établissements membres de la ComUE, tout comme au niveau national, les enfants d'ouvriers et d'employés restent largement sous-représentés, notamment dans les grandes écoles, les filières sélectives et les formations de niveau master<sup>27</sup>. Favoriser la réussite pour tous s'affirme pourtant comme un objectif majeur des établissements aquitains d'enseignement supérieur, en témoigne l'axe 2 des orientations stratégiques définies par la ComUE (« Promouvoir les actions favorisant des conditions de réussite pour le plus grand nombre »).

La politique sociale menée par le CROUS est le premier levier permettant de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. En effet, en 2013-2014, 31 839 étudiants sont boursiers en Aquitaine. Parmi eux, plus de 8 sur 10 sont inscrits au sein d'un établissement de la ComUE. Malgré ce dispositif, 4% des étudiants ont effectué au cours de l'année passée une demande d'aide sociale d'urgence et 2% ont eu recours à une aide alimentaire. Les étudiants bénéficiaires d'une aide sociale d'urgence sont d'ailleurs en augmentation depuis 2012, une progression soutenue par une hausse de l'enveloppe financière allouée par le CROUS. Afin de compléter ce dispositif, les établissements consacrent également une partie de leur Fsdie à l'aide sociale d'urgence. L'enquête régionale sur les conditions de vie étudiante est un outil de plus pour permettre d'identifier les situations de vulnérabilité auxquelles l'ensemble des acteurs du monde universitaire se doivent d'apporter des réponses adaptées.

Enfin, d'autres actions, telle que la participation au dispositif « Cordée de la réussite », visent à favoriser les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur aquitains et les lycées des zones d'éducation prioritaire.

<sup>27</sup> « Les étudiants inscrits dans les universités et les grandes écoles membres de la ComUE, année 2013-2014 », ComUE d'Aquitaine Pôle Études - ORPEA.

## Atouts

- ↳ Politique sociale du CROUS et des établissements
- ↳ Une proportion d'étudiants bénéficiaires des 3 derniers échelons de bourse inférieure au niveau national (-3 points).
- ↳ Existence de dispositif d'aide sociale d'urgence aux étudiants au CROUS et dans les établissements
- ↳ Politique d'emplois étudiants au CROUS et dans les établissements
- ↳ Existence de dispositifs « Cordées de la réussite »

## Faiblesses

- ↳ Les enfants d'ouvriers et d'employés largement sous-représentés dans les établissements de la ComUE, en particulier dans les grandes écoles
- ↳ Des difficultés d'accès au master pour les enfants d'ouvriers et d'employés (70% d'entre eux inscrits en licence<sup>27</sup>)
- ↳ Déploiement des moyens de la politique sociale inégale sur le territoire aquitain
- ↳ Part croissante d'étudiants de nationalité étrangère sollicitant une aide (bourse, aide d'urgence)
- ↳ Recours d'étudiants à des dispositifs d'aide autres (exemple : banque alimentaire)

## Opportunités

- ↳ Engagement du Conseil régional à lutter contre les inégalités sociales et l'échec en 1<sup>er</sup> cycle universitaire (cf. objectif 1, leviers 1 et 4, page 17 du SRESRI)

## Menaces

- ↳ Essoufflement dans le temps du dispositif des cordées de la réussite

## ➤ 5.1 L'offre de soin des établissements de la ComUE d'Aquitaine

### 5.1.1 Les centres de médecine préventive

Le site aquitain compte 2 services centraux de santé, l'Espace Santé Étudiants (ESE) sur l'agglomération bordelaise et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) implanté à Pau. Sur les sites secondaires d'études, la présence minimale d'une infirmière est un principe acté. Cependant, dans la pratique, les consultations sont problématiques à assurer en raison du sous-effectif.

#### *L'Espace Santé Étudiant*

L'Espace Santé Étudiants (ESE) est implanté à Pessac et Bordeaux et propose des relais infirmiers sur d'autres sites et antennes (Talence, Agen et Périgueux). Ce centre de santé est l'un des 15 centres récemment créés en France. Il prolonge les activités de l'ex-SIUMPPS en élargissant l'offre de consultations à une véritable offre de soins et prestations à caractère spécifique.

Sur l'agglomération bordelaise, l'ESE est rattaché à l'université de Bordeaux. Il est doté de 53 agents : 9 personnels administratifs, informatiques et logistiques et 44 médecins, psychologues, infirmiers, diététiciens ou assistantes sociales. Les services de l'ESE bénéficient aux étudiants des autres universités et écoles du territoire qu'elles soient membres, ou non, de la ComUE d'Aquitaine (UBM, Bx INP, BSA, EnsapBx, BEM, IRTS, KEDGE...). Certains établissements proposent néanmoins, en propre, les services d'un(e) infirmier(e).

Par ailleurs, l'ESE de Bordeaux dispose de conventions variées (hôpital Charles Perrens, CG33, banque alimentaire, MGEN, ARS...) lui permettant d'élargir son champ d'intervention (consultations psychologiques, vaccination, alimentation,...) ou de bénéficier de financement.

#### *Le SUMPPS*

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) est implanté à Pau. Outre l'application des missions légales de prévention et promotion, il est organisé en centre de soins proposant de fait des consultations de médecine générale et/ou des soins infirmiers sur rendez-vous, à Pau mais également à Bayonne.

Le SUMPPS de Pau est doté de 10 agents : 2 personnels administratifs et 8 médecins, infirmiers, diététiciens, assistantes sociales ou psychologues. Leur temps de présence est pour certains réparti entre Pau et Bayonne.

Le SUMPPS de Pau conventionne également pour élargir ses sources de financement. Des partenariats ont notamment été mis en place avec une école de commerce et une école d'ingénieurs.

#### *Missions et fonctionnement*

Les activités de ces centres s'organisent globalement autour :

- de bilans de prévention ;
- de préconisations pour les étudiants à besoins spécifiques (situation de handicap, sportif haut niveau) ;
- d'une offre de consultations diverses (diététique et nutrition, psychologie, gynécologie,...) ;
- d'actions de prévention et de promotion de la santé (sécurité routière, sexualité, risques liés au tabac, à l'alcool, aux drogues, ...), sur les campus, avec les étudiants relais notamment.

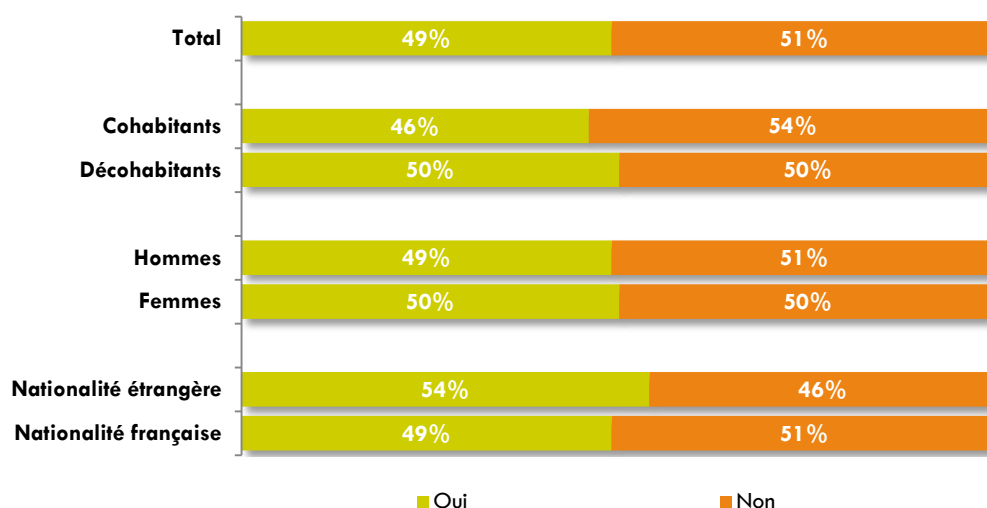
En termes de personnel, les centres de la métropole bordelaise et de Pau font tous deux face à un important turn-over. Une des causes de celui-ci réside dans les quotités de travail associées aux contrats : les temps partiels sont majoritaires. À titre d'exemple, si l'ESE comptabilise 53 agents, ces derniers n'équivalent qu'à 36 contrats à temps plein. La faible attractivité des postes offerts impacte alors la gestion des services et in fine l'offre de soins à destination des étudiants.

Ces deux centres de santé ont mis en place en 2007 un dispositif d'étudiants « relais santé ». Ce dispositif perdure depuis sur la métropole bordelaise, et le bilan positif des actions a justifié une montée en puissance du nombre d'étudiants recrutés. En 2014-2015, l'université de Bordeaux a ainsi proposé 18 contrats de vacances étudiantes. Les missions associées à ces contrats sont principalement de repérer, écouter et orienter les étudiants en difficulté, informer et communiquer sur la santé, la prévention et les risques, faire connaître le centre de santé,... Ils reçoivent à cet effet des formations.

### 5.1.2 La fréquentation des centres

Selon l'enquête menée en janvier 2015, moins de la moitié des étudiants interrogés déclarent avoir déjà été dans un service de santé universitaire. Selon le mode de logement, les étudiants décohabitants sont les plus nombreux à s'y être déjà rendus. Par origine, les étudiants de nationalité étrangère sont plus nombreux à avoir déjà consulté le service de santé universitaire au moins une fois. Pour ces deux catégories d'étudiants, ceci s'explique pour partie par un changement de bassin de vie : les étudiants ne disposent alors plus de leur maillage social et médical habituel (réseau, médecin traitant, soutien familial).

Proportion d'étudiants ayant déjà consulté le service de santé universitaire dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



Parmi les étudiants ayant déclaré s'être déjà rendus au service de santé universitaire, 64% y ont effectué la visite préventive, 28% une visite volontaire. Les étudiants de nationalité étrangère sont plus nombreux à s'y rendre volontairement pour une consultation alors que les 2/3 des étudiants de nationalité française ne s'y rendent que pour la visite préventive. Plus leur âge progresse, moins la proportion d'étudiants s'y rendant pour la visite préventive est importante et plus elle augmente sur demande propre. Ceci s'explique par la nature des étudiants ciblés par les invitations à réaliser un bilan de prévention : il s'agit des étudiants primo-entrants et/ou étudiants en licence.

Type de consultations effectuées par les utilisateurs des services de santé  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

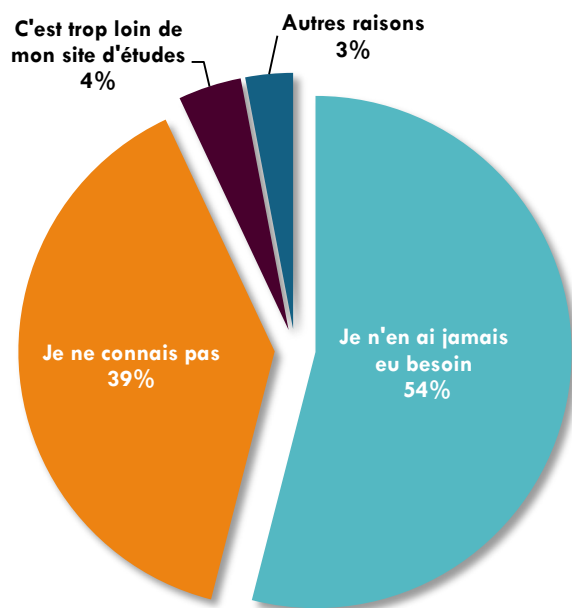
	Oui, pour la visite préventive	Oui, pour une consultation que j'ai demandée	Oui, pour une autre raison
Nationalité française	65%	27%	8%
Nationalité étrangère	43%	45%	12%
Total	64%	28%	8%

Réponses à la question : « Êtes-vous déjà allé-e à la médecine préventive ? »

Pour plus de la moitié des étudiants qui ne se sont jamais rendus au centre de santé étudiante, la raison principale évoquée est l'absence de besoin. 39% évoquent une absence de connaissance du service. Ce sont les étudiants de Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne qui ignorent le plus les services offerts. Enfin, 4% des étudiants dénoncent un problème de distance avec le lieu d'études et 3% citent d'autres raisons

liées à des problèmes d'accès (selon la formation suivie, par rapport au lieu d'études, engorgement des plannings du service, incompatibilité des horaires), problèmes d'image (remise en cause de la compétence des agents), problèmes d'information (localisation, missions).

Principal motif de non utilisation des services de santé universitaire  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



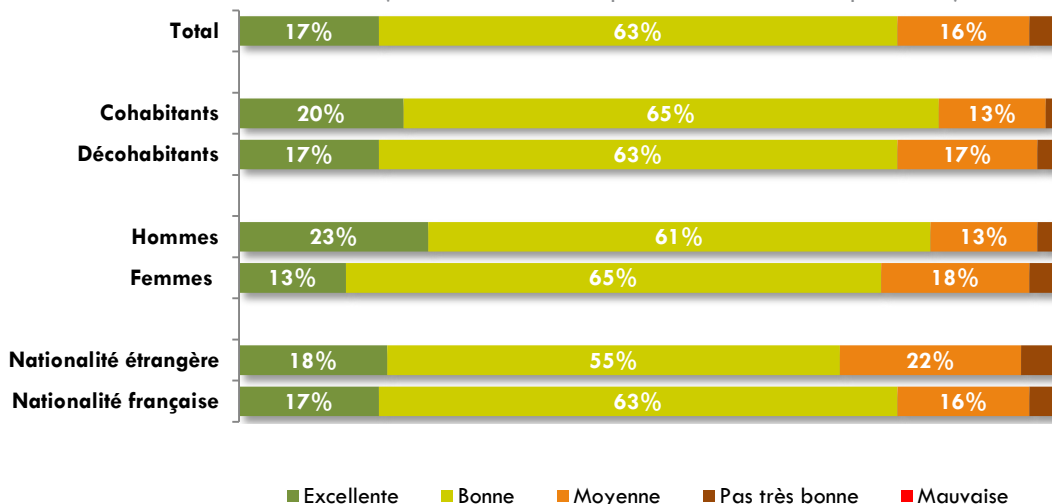
## 5.2 L'état de santé des étudiants aquitains

### 5.2.1 Une auto-évaluation de leur état de santé

8 étudiants du site aquitain sur 10 perçoivent leur santé comme bonne (63%), voire excellente (17%). 4% des étudiants perçoivent leur santé négativement (pas très bonne à mauvaise). Des différences de perception sont observables :

- Les étudiants de nationalité étrangère se déclarent globalement en moins bonne santé que les étudiants de nationalité française (-7 points).
- Les femmes sont plus modérées quant à la bonne perception de leur état de santé que les hommes (-6 points).
- Les étudiants décohabitants sont moins nombreux que les étudiants cohabitants à percevoir positivement (excellente ou bonne) leur santé (-9 points).

Auto-évaluation du niveau de santé par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine, selon la nationalité, le genre et le mode de logement  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



La santé des étudiants est bonne de manière générale, notamment si on la compare au reste de la population<sup>28</sup>. Néanmoins, évoluant dans une phase de transition entre la sphère de l'adolescence et celle de l'âge adulte où la prise de bonnes habitudes de vie est essentielle, ils sont un public à comprendre et accompagner. Leur état de santé influe sur leur réussite.

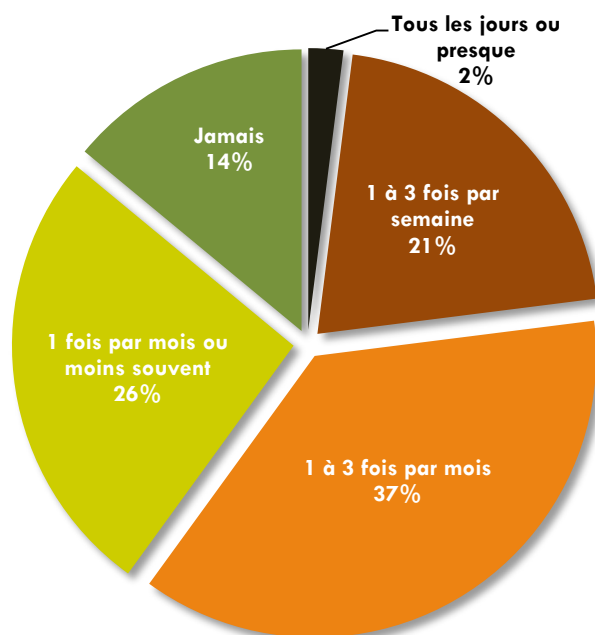
### 5.2.2 Les conduites à risque et l'état psychologique des étudiants

La vie estudiantine est une période où les conduites à risque sont fréquentes et doivent par conséquent faire l'objet d'attentions particulières pour faciliter l'acquisition de bonnes habitudes de vie et réduire les dommages immédiats qu'elles peuvent induire. Les fréquences de consommation d'alcool et de tabac sont des indicateurs de conduite à risque.

Au niveau national, la consommation d'alcool par individu n'a cessé de diminuer depuis les années 50. Cependant, les français restent globalement d'importants consommateurs d'alcool<sup>29</sup>.

Sur le site aquitain, 14% des étudiants déclarent ne jamais consommer d'alcool, un peu plus d'1/4 en consomment au maximum une fois par mois. La plupart des étudiants relevant des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine (37%) en consomme 3 fois ou moins par mois, le reste -soit 23%- en consomme plus régulièrement (de plusieurs fois par semaine à tous les jours). Par genre, on observe que les hommes boivent plus fréquemment de l'alcool que les femmes (tendance également observée au niveau national) ; de même pour les étudiants décohabitants par rapport aux étudiants cohabitant en famille.

Fréquence de consommation d'alcool chez les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



42% des étudiants consommant de l'alcool déclarent avoir été en état d'ivresse au cours des 30 jours précédant leur réponse à l'enquête. Ce taux nécessite de s'interroger sur les effets (risques de coma éthylique, accidentels,...) mais également les causes de l'ivresse (mode de vie, ...)<sup>30</sup>. Cela est d'autant plus important que s'est développé le phénomène du binge drinking (= consommation excessive et rapide d'alcool).

Près d'1 étudiant sur 5 fume quotidiennement la cigarette classique ou roulée. Le rapport 2015 sur la santé des français indique que le tabac est une cause de mortalité importante, pourtant évitable. Si la consommation de tabac avait diminué après les années 70, elle a ré-augmenté dans les années 2000, notamment parmi la population adolescente.

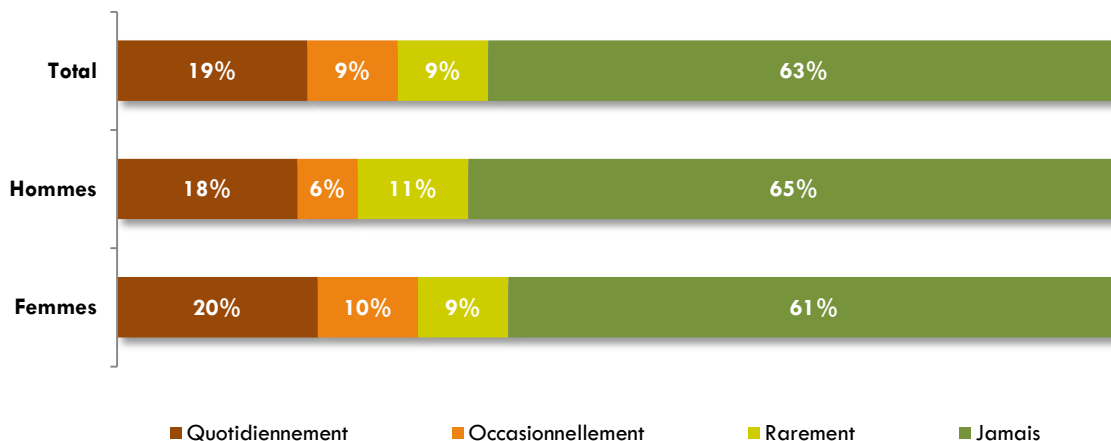
<sup>28</sup>L'état de santé de la population en France - Édition 2015

<sup>29</sup>L'état de santé de la population en France - Édition 2015

<sup>30</sup> <http://www.jeunes.gouv.fr/>



Fréquence de consommation de cigarettes chez les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

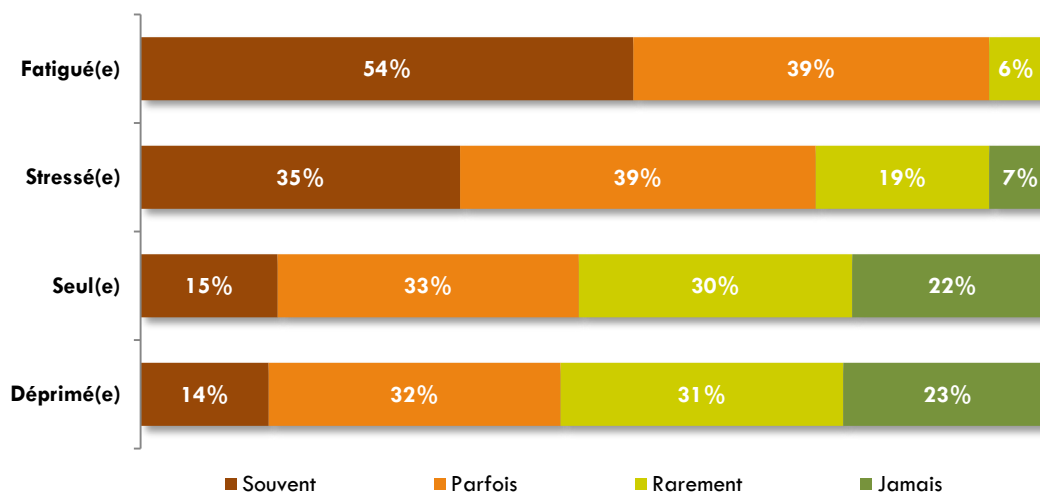


Remarque : sont exclus des statistiques les fumeurs de cigarettes électroniques, leur nombre étant faible et les effets sur la santé peu connus par manque de recul.

Enfin, si la sociabilité estudiantine peut engendrer des conduites à risque, elle peut également engendrer des états psychologiques pouvant être négatifs. L'enquête régionale s'est donc préoccupée de l'état psychologique des étudiants en les interrogeant sur leur perception de leur état de fatigue, de stress, de solitude ou de déprime. Alors que plus de la moitié d'entre eux se déclare souvent fatigué, plus d'un tiers des étudiants interrogés se sentent souvent stressés.

Il est toutefois à noter que 15% d'entre eux se déclarent souvent seuls et déprimés.

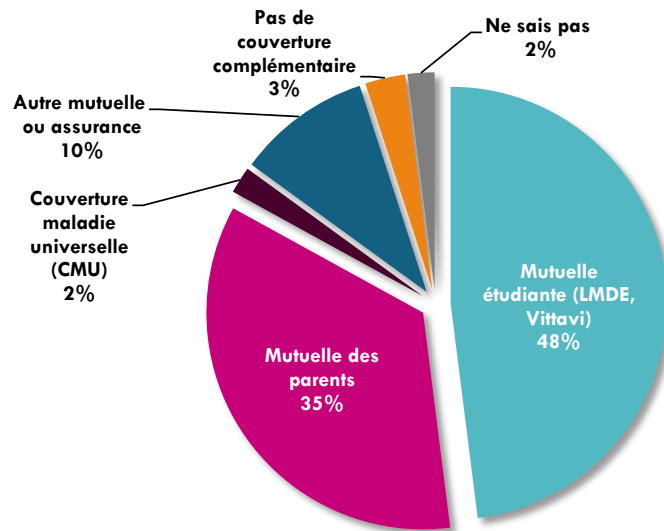
Sentiment de solitude, fatigue, stress et déprime chez les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



## 5.3 Les étudiants et leur couverture santé

La quasi-totalité des étudiants est affiliée à la sécurité sociale (94%, les 6 % restant ayant majoritairement répondu ne pas savoir) ; et le taux de couverture par une mutuelle complémentaire est relativement important. Toutefois, 3% des étudiants du site aquitain déclarent ne pas disposer de mutuelle.

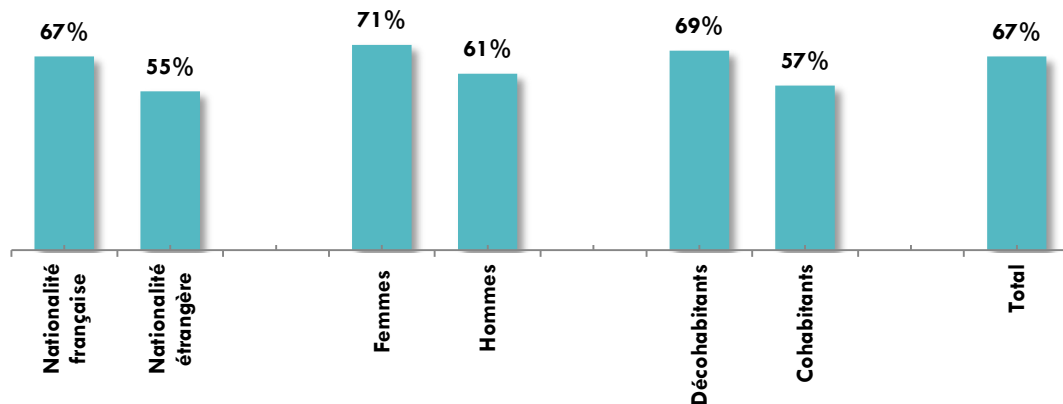
Proportion d'étudiants couverts par une mutuelle complémentaire dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



## 5.4 Le renoncement à consulter

Qu'il s'agisse de généralistes ou spécialistes, près de 7 étudiants sur 10 renoncent à consulter un médecin (67%).

Proportion d'étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine ayant déjà renoncé à consulter un médecin  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



Au-delà de cette proportion, ce sont les raisons de ce renoncement qui sont les plus instructives. Une large part de la population étudiante, comme probablement une large part de la population dans son ensemble, explicite ce renoncement par le fait de s'être finalement soigné seul (44%), d'avoir attendu de se sentir mieux (48%), ou encore de ne pas en avoir eu le temps (30%). Mais, 1 étudiant sur 5 déclare également y avoir renoncé pour des raisons financières.

Principal motif du renoncement aux soins cité par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

J'ai attendu d'aller mieux	48%
Je me suis soigné(e) par moi-même	44%
Parce que je n'en avais pas le temps	30%
Parce que je n'en avais pas les moyens financiers	21%
Parce que je ne connaissais pas de médecin	11%
Parce que j'avais peur d'aller voir le médecin, de faire des examens ou de me soigner	6%
Pour une autre raison	3%

### OBJECTIF

Prévenir les étudiants des situations à risque nuisibles à leur santé (alcoolisme, tabagisme, pratiques sexuelles, mal-être...) et par voie de conséquence à leur réussite. Agir par des campagnes de prévention et information en santé publique et une offre de soins élémentaires de qualité à des tarifs agréés et équitable sur tout le territoire.

### CONSTAT

Interrogés sur leur état de santé, les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine sont 8 sur 10 à s'estimer en bonne, voire en excellente santé. Cet indice est d'autant plus encourageant qu'il n'enregistre que de faibles variations selon le profil sociodémographique. Pour autant, 1 étudiant sur 2 se déclare souvent fatigué et 1 sur 3 s'estime fréquemment stressé, des facteurs susceptibles de nuire à leur réussite universitaire.

Par ailleurs, bien que les centres de santé dédiés des établissements étoffent leur offre de soins et proposent les services de généralistes pratiquant le tiers payant, près de 7 étudiants sur 10 ont déjà renoncé à consulter. L'amélioration de l'accessibilité de ces services reste donc une problématique majeure pour les établissements, notamment dans les antennes moins dotées en personnel médical. Au manque de visibilité de ces dispositifs chez les étudiants, s'ajoute une recomposition des services de santé depuis plusieurs années impactant son fonctionnement. Ces services fonctionnent en sous-effectif, connaissent un fort turn-over et souffrent d'un manque d'attractivité auprès des professionnels de santé. La mise en place du dispositif étudiants-relais renforce néanmoins l'offre des centres de santé, plus spécifiquement au sein de l'université de Bordeaux où il est à présent institutionnalisé.

Enfin, malgré l'absence d'aide spécifique des collectivités territoriales, les étudiants aquitains apparaissent mieux couverts qu'au niveau national. 95% d'entre eux disposent d'une mutuelle contre seulement 92% selon l'enquête nationale de l'OVE. La région bénéficie également d'une densité élevée de professionnels de santé, notamment dans les zones urbaines, lieu de vie privilégié des étudiants. La généralisation du tiers payant, prévue à l'horizon 2017 par le projet de loi sur la santé, devrait venir accroître l'accessibilité des services médicaux aux étudiants et ainsi réduire la part de renoncement au soin pour des raisons financières.

## Atouts

- ↳ Santé des étudiants et perception de celle-ci globalement bonne
- ↳ Dispositif d'étudiants-relais rattaché au centre de médecine préventive de la métropole bordelaise
- ↳ ESE : une offre de soin variée et des généralistes pratiquant le tiers-payant
- ↳ 97% des étudiants couverts par une mutuelle complémentaire contre 92% au niveau national (enquête CVE nationale 2013)

## Opportunités

- ↳ Une région attractive avec une densité élevée de professionnels de santé, notamment dans les zones urbaines (principales zones de vie des étudiants) Rapport ARS Aquitaine 2012
- ↳ Le nouveau projet de loi sur la santé prévoit la généralisation du tiers payant à l'horizon 2017
- ↳ Des conventions signées entre l'ESE et des acteurs sociaux-économiques : MGEN, banque alimentaire, Charles Perrens, Conseil départemental...
- ↳ Projet de santé de l'espace de santé universitaire de Bordeaux pour l'amélioration des services rendus aux étudiants
- ↳ Projet i-Share mené par l'université de Bordeaux dans le cadre des investissements d'avenir (enquête épidémiologique dédiée à l'état de santé des étudiants)

## Faiblesses

- ↳ Méconnaissance des étudiants de l'existence et/ou de l'offre de services des centres de médecine préventive
- ↳ Disparité de l'offre de soin entre le nord et le sud ainsi qu'entre les centres d'études et leurs antennes
- ↳ Accessibilité et déploiement des actions des centres de médecine préventive limités dans les antennes (présence d'un unique service infirmier)
- ↳ Recomposition des services de santé impactant leur fonctionnement : sous-effectif, turn-over, difficulté de recrutement de personnel
- ↳ Part significative d'étudiants renonçant à consulter pour des raisons financières
- ↳ Visite médicale préventive n'est plus obligatoire dans les établissements
- ↳ Difficulté de recueillir les données liées à cette thématique

## Menaces

- ↳ Pas d'aide spécifique des collectivités territoriales locales en matière de santé pour les étudiants
- ↳ Déséquilibre de l'offre de soin sur le territoire régional (espaces urbains / espaces ruraux) - Rapport ARS Aquitaine 2012

## ↘ 6.1 Les contextes national et régional

Les établissements d'enseignement supérieur ont obligation, par la loi du 11 février 2005<sup>31</sup>, d'assurer la formation des étudiants en situation de handicap « en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ». La charte « Université/Handicap », signée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère du travail et la Conférence des Présidents d'Université le 5 septembre 2007, formalise l'engagement des universités en matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Le but est de favoriser leur autonomie et l'égalité des chances dans leur parcours universitaire avec les autres étudiants. La signature de cette charte est renouvelée en 2012 afin de confirmer et amplifier l'engagement conjoint des ministères et des établissements.

Dans ce contexte, les établissements d'enseignement membres de la ComUE d'Aquitaine ont respectivement travaillé au renforcement des missions communes rendues au public en situation de handicap. Elles concernent :

- l'information et l'accueil des futurs étudiants et étudiants en situation de handicap,
- un accompagnement personnalisé en fonction du handicap et du cursus suivi,
- une aide à l'insertion professionnelle.

Notons qu'une convention-cadre, entre le rectorat de l'académie de Bordeaux, la préfecture, les établissements d'enseignement supérieur et des entreprises d'Aquitaine, a été signée le 3 décembre 2014. Elle vise à améliorer la continuité des parcours de formation du collège à l'enseignement supérieur, encourager la poursuite d'études et soutenir l'insertion sociale et professionnelle des étudiants en situation de handicap.

De même, le Conseil régional d'Aquitaine affirme, à travers le schéma régional adopté en janvier 2013 en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, son soutien aux actions d'amélioration des conditions de vie des étudiants, dont les étudiants en situation de handicap (Objectif 11, levier 38, page 68).

## ↘ 6.2 La prise en charge des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement aquitains

Actuellement, si les mêmes ambitions d'égalité et d'accessibilité aux études pour tous les animent, chaque établissement au regard de son dimensionnement présente des modalités différentes d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Les universités disposent de services entièrement dédiés alors que dans les écoles, le suivi des étudiants en situation de handicap relève d'un ou plusieurs individus compétents, suivant des circuits plus ou moins formalisés.

### 6.2.1 L'université de Bordeaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>32</sup>, l'université de Bordeaux a fusionné les différents services en charge des publics en situation de handicap en un service unique : le service PHASE. Ce dernier est implanté sur les 3 sites du campus de Bordeaux et œuvre pour les sites principaux et leurs antennes (Périgueux, Agen...). Il assure l'accueil et l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques et plus particulièrement en situation de handicap. Il comptabilise : 1 directrice, un chargé de mission, 7 agents à temps complet chargés d'accompagnement.

Récemment, le conseil d'administration a validé le schéma directeur pluriannuel du handicap de l'établissement.

<sup>31</sup>Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

<sup>32</sup>Date de création de l'établissement.

## 6.2.2 L'Université Bordeaux Montaigne

L'université Bordeaux Montaigne dispose d'un pôle Handicap composé de 2 agents (1 directrice et 1 chargé d'accompagnement) et rattaché à la direction « Vivre à l'université ». Le service travaille de manière transversale et importante avec les différentes autres entités de l'établissement (référents par UFR, service patrimoine...). L'accompagnement des étudiants en situation de handicap suivant une formation dans l'antenne d'Agen est réalisé (en raison des faibles effectifs accueillis et du type de trouble à gérer) en propre, sur place.

## 6.2.3 L'Université de Pau et des Pays de l'Adour

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour dispose d'une mission Handicap composée d'un chargé de mission et d'un ingénieur de formation (chargé de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et adjoint au chargé de mission). Cette mission est rattachée à la direction générale des services à Pau et travaille en collaboration avec les médecins de la médecine préventive et les responsables de formation administratifs et pédagogiques. Un infirmier est référent bénévole pour accompagner les étudiants inscrits dans les antennes de Bayonne et Anglet. Pour Tarbes et Mont-de-Marsan, la prise en charge des étudiants en situation de handicap est plus complexe du fait de l'absence de médecin référent sur place. Toutes les notifications d'aménagement des examens, des contrôles continus et des concours sont faites à Pau sous le couvert de la direction des enseignements et de la vie étudiante qui a délégation de signature de la présidence.

## 6.2.4 Sciences Po Bordeaux

À Sciences Po Bordeaux, ce sont les services de scolarité du 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle et concours qui gèrent l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Un chargé de mission à la diversité et au handicap a très récemment été nommé (septembre 2015).

## 6.2.5 Bordeaux INP

Au sein du groupement Bordeaux INP, ce sont les services scolarité qui accompagnent les étudiants en situation de handicap (un référent par école). Une coordinatrice centralise l'information issue de chaque entité. Le groupement a désigné en 2013 un chargé de mission handicap.

## 6.2.6 Bordeaux Sciences Agro

Le nombre d'étudiants en situation de handicap recensés à Bordeaux Sciences Agro est faible. L'école accueille 1 à 2 étudiants handicapés par an pour lesquels aucun aménagement particulier et conséquent de la formation n'est opéré. L'établissement dispose actuellement d'un agent chargé d'une double mission dont celle du handicap. Notons que la gestion de cette thématique par le ministère de tutelle de cette école diffère de celle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, l'établissement gère seul, sur budget propre, la prise en charge d'étudiants en situation de handicap lourd.

## 6.2.7 La démarche globale

Quel que soit l'établissement de rattachement, la majorité des étudiants en situation de handicap déclarent leur trouble lors de leur inscription. Seuls quelques étudiants s'informent par anticipation auprès des établissements.

Si un aménagement des études est a priori nécessaire, ils sont invités à déposer leur dossier médical auprès de la médecine préventive avec laquelle leur établissement a conventionné. Ce sont les médecins du centre de soins, habilités par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui formalisent alors les préconisations dont doivent bénéficier ces étudiants pour suivre la formation choisie dans les meilleures conditions. Ces préconisations sont par la suite communiquées à l'établissement. Les équipes plurielles des établissements assurent par la suite toute la mise en œuvre effective des plans d'accompagnement personnalisés.

Notons que suite à la charte université/handicap de mai 2012 et à la loi Enseignement supérieur et recherche de juillet 2013, chaque établissement d'enseignement supérieur doit se doter d'un schéma directeur pluriannuel du handicap. En Aquitaine, l'université de Bordeaux a récemment validé le document. Dans les autres universités, les discussions sont engagées.

## ↘ 6.3 L'accompagnement par le CROUS Bordeaux-Aquitaine

En ce qui concerne les publics en situation de handicap, un accompagnement du CROUS Bordeaux-Aquitaine s'effectue au niveau du logement.

L'étudiant porteur d'un handicap complet, outre le dossier social étudiant classique, une fiche de renseignements. Une conseillère technique responsable du service social (ou à défaut une assistante sociale) prend contact avec l'étudiant en situation de handicap pour déterminer ses besoins. La demande de logement est ensuite instruite en fonction de la demande de l'étudiant, prioritairement sur les résidences les plus récentes, comportant des logements adaptés (ex : village 1, partenariat avec la fondation GIVEKA). En fonction du handicap, il peut s'avérer nécessaire de réaliser un aménagement spécifique avant l'arrivée de l'étudiant. La conseillère technique met alors en relation la direction de la résidence en question et le service patrimoine du CROUS.

## ↘ 6.4 Les effectifs d'inscrits en situation de handicap

En 2013-2014, 707 étudiants en situation de handicap ont été recensés par les établissements d'enseignement supérieur membres de la ComUE d'Aquitaine<sup>33</sup>. 58% sont des femmes. Près de la totalité des étudiants en situation de handicap accompagnés sont inscrits en formation initiale (97%) et effectuent leurs études sur site, en présentiel (98%). Rapporté aux 76 782 étudiants inscrits dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine en 2013-2014, le public handicapé représente moins d'1% de la population globale étudiante.

Effectifs étudiants du site de la ComUE d'Aquitaine en situation de handicap  
Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)

	Ensemble	Femmes	Formation initiale	Modalité d'études : en présentiel
<b>Nb</b>	<b>707</b>	<b>408</b>	<b>687</b>	<b>694</b>
<b>%</b>	100%	58%	97%	98%

### 6.4.1 La répartition des étudiants par cursus et filière d'études

Près des 2/3 des étudiants inscrits et accompagnés par un des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine sont inscrits en Licence (62%). 20% préparent un diplôme de master, 9% un DUT, 3% réalisent une thèse et 2% suivent une formation en école d'ingénieurs.

Répartition des étudiants en situation de handicap selon le cursus d'études  
Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)

	Effectif	%
<b>Cursus Licence</b>	<b>439</b>	<b>62%</b>
<i>Licence 1</i>	210	30%
<i>Licence 2</i>	104	15%
<i>Licence 3 (dt LP)</i>	125	17%
<b>Cursus Master</b>	<b>138</b>	<b>20%</b>
<b>Cursus Doctorat</b>	<b>18</b>	<b>3%</b>
<b>DUT</b>	<b>66</b>	<b>9%</b>
<b>Autre diplôme (DAEU, Capacité, DU)</b>	<b>23</b>	<b>3%</b>
<b>Ecole Ingénieurs</b>	<b>16</b>	<b>2%</b>
<b>IEP</b>	<b>7</b>	<b>1%</b>
Total	<b>707</b>	100%

<sup>33</sup>Ces données sont basées sur l'enquête annuelle nationale menée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR, DGESIP C). Elles excluent donc les données de Bordeaux Sciences Agro dont le ministère de tutelle est l'agriculture. Rappelons néanmoins que les effectifs d'étudiants en situation de handicap gérés par cet établissement sont très faibles.

Au sein du seul cursus Licence-Master-Doctorat (LMD), la répartition des étudiants handicapés recensés sur le site aquitain est de 74% en licence, 23% en master et 3% en doctorat. Cette répartition est proche de la répartition nationale, qui est respectivement de 76%, 23% et 1%<sup>34</sup>.

Comparativement à la population étudiante globale, les étudiants en situation de handicap sont sur-représentés dans les formations de licence et sous-représentés en master. Ceci est vrai tant au niveau régional qu'au niveau national. Pour exemple, le rapport en licence s'établit pour le public en situation de handicap à 3 individus sur 4 contre 3 sur 5 pour l'ensemble des étudiants.

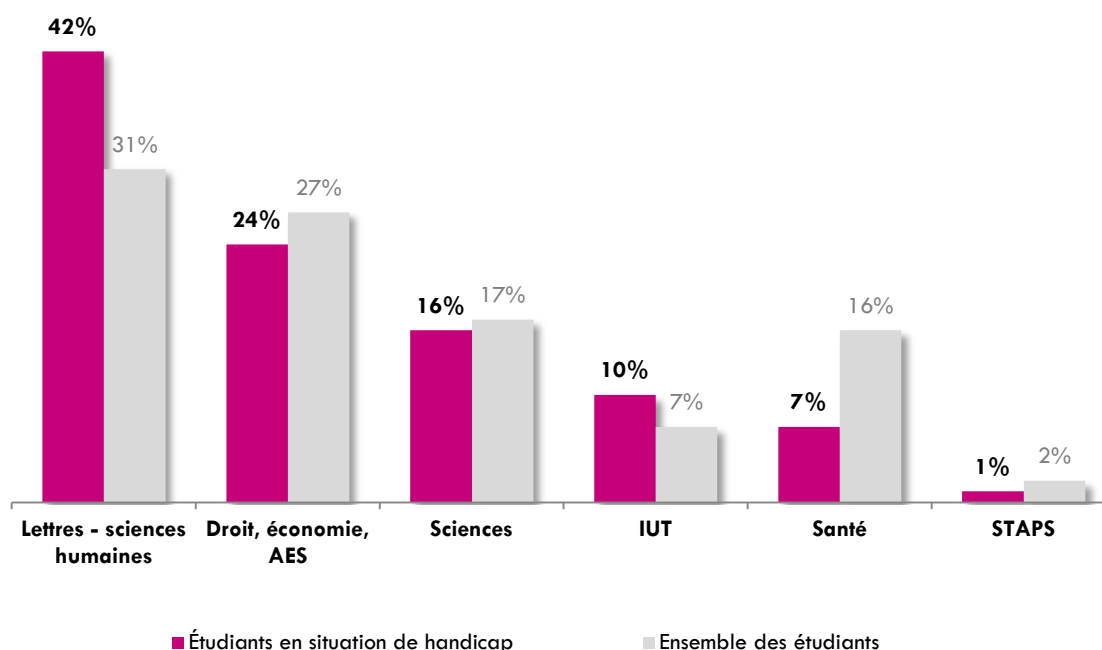
Comparaison des étudiants, en situation de handicap ou non, en Aquitaine et en France  
Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C et SIES)

	Licence	Master	Doctorat
<b>Population étudiante en situation de handicap en Aquitaine</b>	<b>74%</b>	<b>23%</b>	<b>3%</b>
Population étudiante en Aquitaine <sup>35</sup>	60%	35%	5%
<b>Population étudiante en situation de handicap en France</b>	<b>76%</b>	<b>23%</b>	<b>1%</b>
Population étudiante en France <sup>35</sup>	61%	34%	5%

42% des étudiants en situation de handicap en cursus LMD, en 2013-2014, préparent un diplôme en lettres et sciences humaines. La filière de droit, sciences économiques, gestion et AES accueille 24% des étudiants porteurs d'un handicap. Ces deux disciplines sont également au niveau national celles qui réunissent le plus d'étudiants en situation de handicap.

Sur le site aquitain, on observe une surreprésentation des étudiants en situation de handicap dans les filières courtes d'IUT et dans les disciplines des lettres et sciences humaines. Cette tendance est à nouveau identique au niveau national. Dans les autres disciplines, les étudiants en situation de handicap sont sous-représentés par rapport à la population générale relevant du périmètre de la ComUE d'Aquitaine.

Répartition des étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine par filière d'études et situation de handicap  
Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C et SIES)



<sup>34</sup>Résultats Enquête handicap 2012-2013, [https://www.sup.adc.education.fr/handiu\\_stat/](https://www.sup.adc.education.fr/handiu_stat/)

<sup>35</sup>Les données sur la population étudiante, sur le site aquitain ou au niveau national, sont calculées sur les bases des données SISE 2013-2014, au regard de la note d'information, mars 2015, du MENESR.



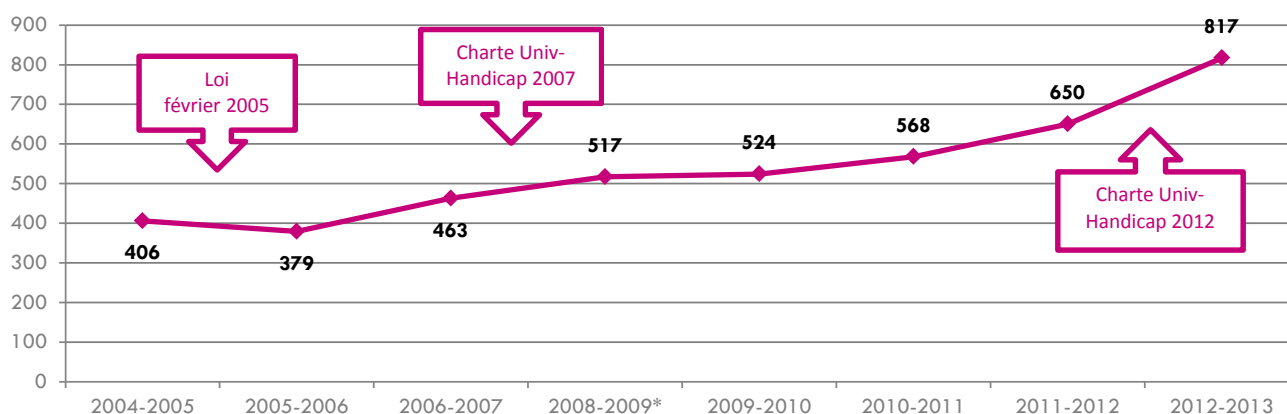
## 6.4.2 L'évolution des effectifs déclarés d'étudiants en situation de handicap

Le nombre d'étudiants en situation de handicap ayant effectué la démarche de se déclarer auprès de leur établissement a globalement augmenté tant au niveau du site aquitain qu'au niveau national. Cette augmentation ne cesse de progresser depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005. Sur la période 2004-2013, la progression moyenne du nombre d'étudiants en situation de handicap est supérieure à 11% sur le site comme au niveau national.

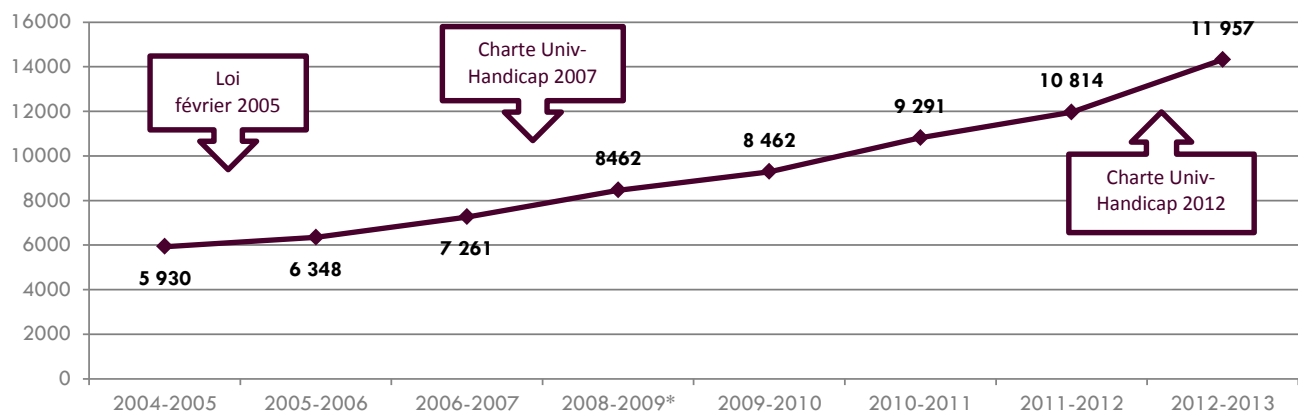
Plusieurs facteurs expliquent l'évolution croissante du nombre d'étudiants en situation de handicap dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine. Ces facteurs se révèlent similaires au niveau national. Ce sont :

- Le développement des actions de communication auprès des acteurs de l'enseignement secondaire : lycéens, parents, enseignants, conseillers d'orientation... (ex : UPPA) ;
- Le développement des actions de communication des établissements (page spécifique sur les sites web, diffusion de la politique d'établissement, mise en place de service dédié et formation des personnels...);
- Le développement des engagements nationaux successifs (loi, aides financières, chartes) ;
- La mise en place de plans d'accompagnement plus adaptés à diverses situations de handicap, etc.

Évolution des effectifs d'étudiants déclarés en situation de handicap dans les établissements de la ComUE d'Aquitaine, rentrée 2004 à 2012 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)



Évolution des effectifs d'étudiants déclarés en situation de handicap dans les universités et écoles de France 2004 à 2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)



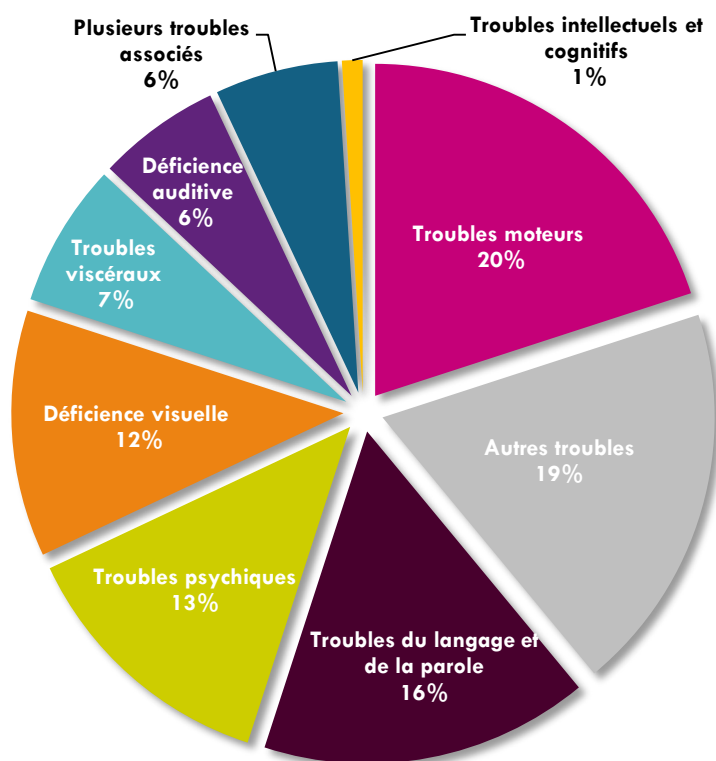
\*Données non disponibles pour la promotion 2007-2008

### 6.4.3 Les différents types de trouble

En 2013-2014, les deux principaux handicaps recensés concernent des troubles moteurs (20%) et les troubles du langage et de la parole (16%).

Notons que la catégorie « autres troubles » correspond aux étudiants en situation de handicap qui se sont déclarés auprès des services dédiés des établissements mais pour lesquels un médecin n'a pas encore confirmé et validé le diagnostic au moment de l'enquête. De plus, cette catégorie peut être utilisée par défaut lorsque la détermination d'un trouble n'est pas claire. À titre d'exemple, les catégories « autres troubles » et « troubles viscéraux » ne sont pas étanches. La définition des « troubles viscéraux » portant à discussion, on observe dans la pratique qu'un médecin peut appliquer pour un même trouble la mention « viscérale » quand un autre la catégorisera en « autres ». De même, un médecin peut d'une année sur l'autre faire le choix de privilégier une catégorie plutôt que l'autre.

Répartition des étudiants en situation de handicap par type de trouble dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine - Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)



**Déficiences visuelles :** Troubles de l'acuité visuelle, cécité, troubles du champ visuel, de la reconnaissance visuelle, absence de cristallin...

**Déficiences motrices :** Troubles moteurs pouvant toucher la tête, le tronc, les membres.

**Déficiences intellectuelles et cognitives :** Atteinte de l'intelligence à des degrés divers.

**Déficiences psychiques :** Troubles de la pensée, de la perception, de la communication, du comportement, de la relation, de la vie émotionnelle et affective...

**Troubles du langage et de la parole :** dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie...

**Troubles viscéraux :** maladies atteignant le cœur, les reins, les poumons, le système digestif...

**Autres troubles :** étudiants handicapés déclarés auprès des services dédiés des établissements mais pour lesquels un médecin n'a pas encore confirmé et validé le diagnostic au moment de l'enquête ministérielle. Catégorie par défaut lorsque la définition du trouble n'est pas claire.

La filière de formation suivie est corrélée aux troubles affectant les étudiants. Ainsi, la filière santé accueille principalement des étudiants souffrant de troubles liés au langage. En lettres et sciences humaines, les étudiants en situation de handicap souffrent majoritairement de troubles psychiques et de troubles moteurs (dont dyspraxies). Enfin, dans la filière droit, économie, gestion et AES, ce sont les étudiants souffrant d'un handicap visuel qui sont les plus nombreux.

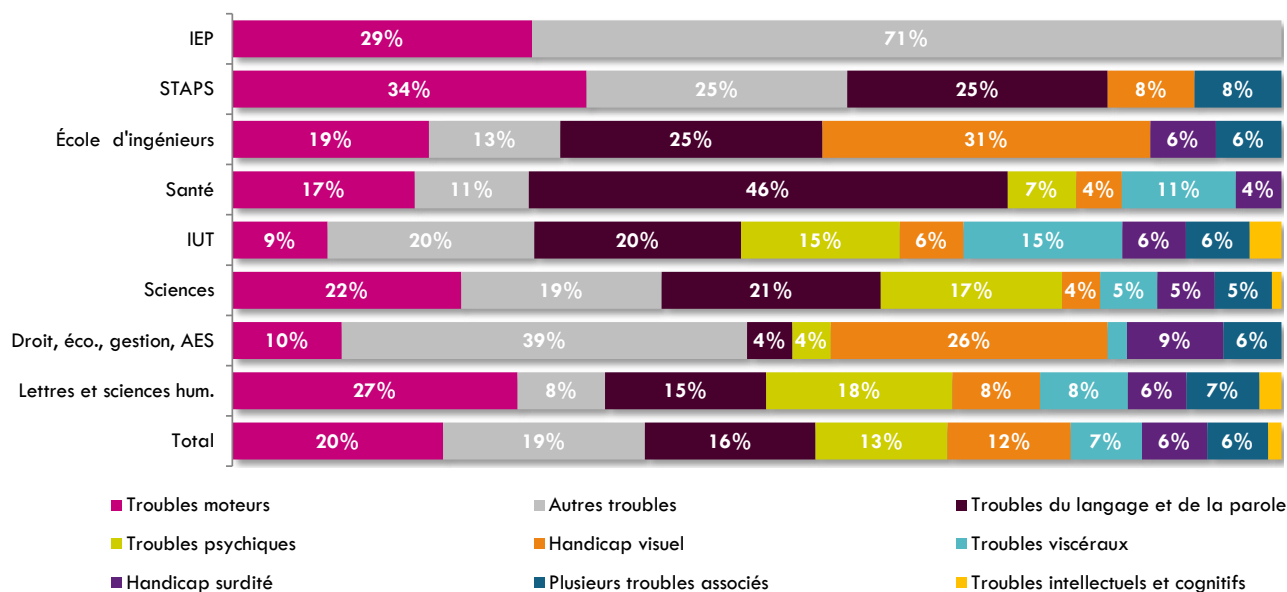
Effectifs d'étudiants en situation de handicap par type de trouble et filière d'études, dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine

Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)

	Handicap surdit�	Handicap visuel	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles psychiques	Troubles du langage et de la parole	Troubles moteurs	Troubles visc�raux	Plusieurs troubles associ�s	Autres troubles	Total
IUT	4	4	2	10	13	6	10	4	13	66
Lettres et sciences hum.	16	24	6	51	44	78	24	20	24	287
Droit, �co., gestion, AES	15	43	0	6	7	17	3	9	63	163
Sciences	6	4	1	19	23	24	6	6	21	110
Sant�	2	2	0	3	21	8	5	0	5	46
STAPS	0	1	0	0	3	4	0	1	3	12
IEP	0	0	0	0	0	2	0	0	5	7
Ecole d'ing�nieurs	1	5	0	0	4	3	0	1	2	16
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>83</b>	<b>9</b>	<b>89</b>	<b>115</b>	<b>142</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>136</b>	<b>707</b>

Types de trouble des  tudiants en situation de handicap selon la filiere d' tudes, dans les  tablissements membres de la ComUE d'Aquitaine

Ann e 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enqu te nationale)



La r partition des types de trouble d clar s a  volu  sur les 3 derni res ann es universitaires. Les d ficients visuels repr sentent 12% des  tudiants en situation de handicap en 2013-2014, soit 4 points de plus par rapport aux  tudiants accompagn s en 2011-2012. De m me, la proportion d' tudiants souffrant d'autres types de trouble a  galement fortement augment  entre les promotions 2011-2012 et 2013-2014 (+10 points). Ceci peut, pour partie, s'expliquer par le classement « par d faut » d crit pr c demment (cf. tableau page suivante).

A contrario, la proportion d' tudiants en situation de handicap moteur et d ficience visc rale a diminu  (respectivement -6 et -7 points entre les promotions 2011-2012 et 2013-2014).

Notons que l' volution des types de trouble observables au niveau du site aquitain n'est pas identique dans chaque  tablissement. Ces derniers font face   des progressions diff rentes.

	Déficience visuelle	Déficience auditive	Troubles moteurs	Troubles intellectuels et cognitifs	Troubles psychiques	Troubles viscéraux	Troubles du langage et de la parole	Plusieurs troubles associés	Autres troubles	Total
Promotion 2011-2012	8%	7%	26%	1%	12%	14%	17%	6%	9%	100%
Promotion 2012-2013	10%	5%	25%	1%	11%	11%	17%	6%	14%	100%
Promotion 2013-2014	12%	6%	20%	1%	13%	7%	16%	6%	19%	100%

## 6.5 Les dispositifs d'accompagnement et le niveau de satisfaction

Pour garantir l'accessibilité à la formation supérieure, les établissements proposent aux étudiants demandeurs divers types d'aménagement (étalement du rythme d'études, adaptation des emplois du temps, adaptation des supports de cours et travaux dirigés), tout au long de l'année universitaire et / ou durant les examens. Ces aménagements peuvent engendrer le recours à des aides humaines spécifiques (preneur de notes, tuteurs).

En 2013-2014, 39% des étudiants en situation de handicap déclarés auprès des établissements de la ComUE d'Aquitaine n'ont bénéficié d'aucune aide, ni d'aménagement spécifique pour suivre leur formation. A contrario, 61% ont bénéficié d'un plan d'accompagnement<sup>36</sup>.

La proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement du cursus est de 22% au niveau régional contre 28% au niveau national. Par ailleurs, près de 2/3 des étudiants en situation de handicap ont bénéficié, également ou exclusivement, d'un aménagement des modalités de passation des examens contre 78% au niveau national.

Proportion d'étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine en situation de handicap ayant bénéficié d'une aide pour réaliser leurs études  
Année 2013-2014 (Source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)

	Niveau régional	Niveau national
Ont bénéficié d'un plan d'accompagnement	61%	74%
Ont bénéficié d'un aménagement de cursus sur l'année	22%	28%
Ont bénéficié d'un aménagement d'examens	62%	78%

Parmi les aides humaines proposées par les établissements, le recours à un preneur de note est majoritaire aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. Les aides humaines associées à la catégorie « autres » ont essentiellement pour objectif d'aider les étudiants lors de leurs déplacements ou de leur installation dans la salle de cours.

Aides humaines sollicitées dans le cadre des plans d'accompagnement des étudiants en situation de handicap des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2013-2014 (source : MENESR, DGESIP C, enquête nationale)

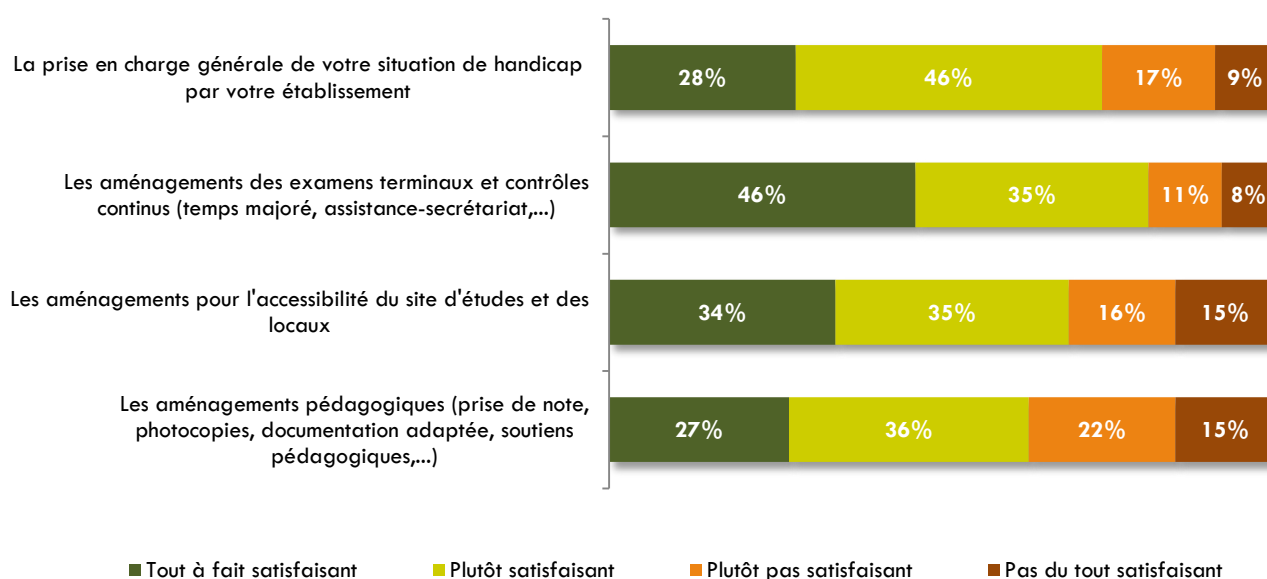
	Un interprète	Un codeur	Un preneur de notes	Un soutien pédagogique ou un tutorat	Autre aide humaine spécifique
Niveau régional	5%	3%	62%	19%	11%
Niveau national	2%	1%	59%	21%	17%

<sup>36</sup>Tous les étudiants qui formulent une demande d'accompagnement n'en obtiennent pas forcément. La mise en place d'une aide dépend des préconisations médicales, de la faisabilité des préconisations, des moyens disponibles (matériels, financiers) au sein de l'établissement, et enfin du délai de dépôt (il faut que la demande soit formulée assez en amont pour être réalisable).

Les étudiants en situation de handicap, ayant répondu à l'enquête récemment menée par la ComUE d'Aquitaine<sup>37</sup> et ayant bénéficié d'un aménagement des études, ont évalué les conditions de leur prise en charge par l'établissement. Les résultats montrent que, globalement, près des ¾ des étudiants qui ont bénéficié d'un aménagement des études quel qu'il soit se déclarent satisfaits (46%) à très satisfaits (28%).

Les aménagements d'examens terminaux et contrôles continus (temps majoré, assistance-secrétariat,...) collectent le plus fort taux de satisfaction puisque 81% des bénéficiaires se déclarent satisfaits à très satisfaits. À l'inverse, ce sont les aménagements pédagogiques (prise de note, photocopies, documentation adaptée, soutiens pédagogiques,...) qui satisfont le moins les étudiants en situation de handicap, avec un taux d'insatisfaction de 37%.

Satisfaction des étudiants en situation de handicap ayant bénéficié d'un aménagement d'études dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



## ↘ 6.6 Les contrats doctoraux handicap

Afin de répondre aux exigences du marché du travail et inciter les étudiants en situation de handicap à poursuivre leurs cursus au plus haut niveau de formation, le MENESR finance des contrats doctoraux handicap. Sur le site aquitain :

- L'école doctorale de l'UPPA a déposé deux dossiers de candidatures qui n'ont pas été retenus,
- 2 candidatures ont été déposées par l'école doctorale de l'UBM, en 2012 (celles-ci ont fait l'objet d'une demande de renouvellement dans le cadre de la campagne 2015),
- 2 candidatures ont été déposées par l'UB en 2014 et 3 en 2015. Le financement des candidatures de 2014 ont été acceptées, une seule a été validée en 2015.

<sup>37</sup>Enquête « Condition de vie », menée entre février et avril 2015, ComUE d'Aquitaine, Pôle Études-ORPEA.

## Synthèse AFOM

### OBJECTIF

Répondre au droit à l'éducation des publics en situation de handicap par la mise en œuvre d'actions adaptées à leur accueil, leur suivi, leur accompagnement durant les études jusqu'à leur insertion.

### CONSTAT

Signe de l'amélioration progressive des réponses apportées aux situations de handicap par l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants ayant effectué une déclaration administrative de handicap est en constante augmentation dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine depuis 2005. Pour autant, ces derniers restent sous-représentés en master. En effet, seuls 23% des étudiants en situation de handicap sont inscrits en master contre 35% de l'ensemble des étudiants des établissements membres de la ComUE.

Les services d'aide au public en situation de handicap des établissements membres doivent encore renforcer leur visibilité et développer leurs actions d'accompagnement. En effet, la part d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé se révèle inférieure de 13 points à la moyenne nationale dans les établissements aquitains. Pourtant, les bénéficiaires de ces plans d'aide sont soulignés par 3 étudiants sur 4 en ayant bénéficié. L'aménagement des examens apparaît comme le point fort des dispositifs proposés par les établissements de la ComUE, à l'inverse des aides pédagogiques et de l'aide à l'insertion professionnelle qui mériteraient d'être davantage adaptées aux situations spécifiques.

L'accessibilité des bâtiments reste une problématique forte des différents membres, même si des actions de construction et réhabilitation permettent progressivement d'adapter une partie des sites et des logements (CROUS). De manière générale, les pouvoirs publics et l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur se mobilisent sur ces questions d'accessibilité et d'accompagnement, malgré une mise à disposition de moyens financiers encore limitée.

## Atouts

- ↳ Structuration de la prise en charge des étudiants en situation de handicap, dans les universités, au sein de services dédiés
- ↳ Récents engagements locaux stimulants (convention multipartite)
- ↳ Augmentation constante du nombre d'étudiants en situation de handicap pris en charge par les établissements
- ↳ 3 étudiants sur 4 ayant bénéficié d'un aménagement des études s'en déclarent satisfaits, voire très satisfaits, une satisfaction particulièrement marquée pour les aménagements d'examens et contrôles continus
- ↳ Une inscription des établissements dans la politique des contrats doctoraux handicap, favorisant ainsi l'ouverture de la recherche aux personnes en situation de handicap
- ↳ Présence de logements dédiés aux étudiants en situation de handicap dans les nouvelles résidences CROUS

## Opportunités

- ↳ Des liens structurés entre les universités d'Aquitaine et l'enseignement secondaire depuis 2011
- ↳ Décembre 2014 : signature de la convention-cadre entreprise pour le soutien des parcours de scolarisation et de formation en milieu ordinaire des élèves, des étudiants et des stagiaires de la formation continue en situation de handicap pour favoriser leur insertion professionnelle, entre le recteur de l'académie de Bordeaux, le préfet de la région Aquitaine, les présidents des universités et les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur d'Aquitaine
- ↳ Le développement d'une politique en faveur du numérique (formation à distance, espace numérique de travail, e-learning, etc...)

## Faiblesses

- ↳ Une politique et prise en charge des étudiants en situation de handicap inégale selon les établissements (définition d'une politique, dotation en personnel dédié, accessibilité aux aides financières)
- ↳ Une proportion d'étudiants bénéficiaires d'un plan d'accompagnement plus faible qu'au niveau national (-13 points)
- ↳ Des difficultés d'accès au niveau master pour les étudiants en situation de handicap
- ↳ Des services d'accompagnement moins efficaces vis-à-vis de l'insertion professionnelle
- ↳ Absence d'information permettant aux établissements d'anticiper avant l'inscription le nombre d'étudiants en situation de handicap potentiellement accueillis
- ↳ Méconnaissance du taux d'accessibilité des bâtiments, qui recueille par ailleurs un taux d'insatisfaction de 31% chez les étudiants en situation de handicap

## Menaces

- ↳ Des engagements limités par des financements restreints (montant accordé par la convention cadre revu à la baisse).
- ↳ La ComUE d'Aquitaine n'a pas encore signé la convention-cadre
- ↳ Des besoins en accompagnement accrus du fait de l'amélioration de l'accompagnement et de la sensibilisation dans le secondaire

### 7.1 L'organisation universitaire de la vie associative

#### 7.1.1 Les services dédiés à la gestion des associations étudiantes

##### *Université de Bordeaux*

L'université de Bordeaux dispose de 3 « bureaux de vie étudiante » (BVE) implantés sur différents sites de la métropole bordelaise et qui se partagent la gestion des étudiants et associations rattachés aux sites délocalisés. Leurs missions sont multiples mais en application de la circulaire de novembre 2011, les principales ont trait à l'accueil et à l'information des publics étudiants, à la gestion du Fsdie de l'établissement ou encore à l'accompagnement et à la formation d'étudiants ou associations porteurs de projet. L'administration de ces bureaux de vie étudiante est assurée par du personnel de l'établissement en lien avec un vice-président étudiant et des vices-présidents étudiants de campus (Carrière, Victoire, Talence, Pessac). A des fins d'illustration, les cycles de formations proposés par les BVE couvrent différents sujets : présentation de l'UB, procédures pour l'organisation d'évènements/prêt de matériel, sources de financement et gestion financière, gestion interne d'une association (management, etc.), communiquer sur son projet, organiser sa passation, etc.

##### *Université de Pau et des Pays de l'Adour*

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour dispose quant à elle d'une « maison des étudiants ». À cette maison sont associées la responsabilité de la gestion et la programmation d'actions culturelles et artistiques. Les personnels administratifs dédiés réalisent toutes les activités liées à l'accompagnement au montage de projet, la formation des étudiants engagés ou encore gèrent, avec les commissions afférentes, l'attribution des aides du Fsdie. L'université a programmé à court terme la création de BVE sur les 2 sites principaux de Pau et Bayonne. Ceux-ci excluraient de fait la gestion des associations et porteurs de projet et centraliseraient toutes les affaires relatives à l'accueil des étudiants et à leur information sur le logement, les transports...

##### *Université Bordeaux Montaigne*

L'Université Bordeaux Montaigne dispose également d'une « maison des étudiants » dont les missions et activités sont similaires à celles de Pau. Elle a créé une « commission vie étudiante et vie associative » qui équivaut à un BVE et est gérée par un représentant des associations choisi par ses pairs et des élus étudiants. Forte d'une existence de 6 ans et d'un fonctionnement satisfaisant, l'université s'oriente vers une montée en puissance de celle-ci et réfléchit à lui confier une mission d'accompagnement des porteurs de projet.

##### *Sciences Po Bordeaux*

À Sciences Po Bordeaux, pour être reconnues, les associations doivent répondre de dispositions inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement. En retour, elles bénéficient des différents soutiens de l'établissement.

##### *Bordeaux INP*

À Bordeaux INP, l'organisation des activités associatives est validée par la direction des différentes écoles qui composent le groupe. Les projets envisagés par les associations sont par la suite débattus et votés au sein des conseils des écoles, puis soumis à validation du conseil des études et du conseil d'administration de Bordeaux INP.

##### *Bordeaux Sciences Agro*

Enfin, la direction de Bordeaux Sciences Agro encourage la vie associative en confiant au cercle des élèves la gestion des clubs et associations de l'école. Elle propose par ailleurs, pour favoriser le dialogue avec ces dernières et le développement de leurs activités, des réunions en conseil de l'enseignement et de la vie étudiante ainsi que des réunions mensuelles entre la direction de l'école et les responsables d'association.



## CROUS Bordeaux-Aquitaine

Le rôle du service culturel du CROUS dans la vie culturelle des étudiants se situe à plusieurs niveaux : accompagner et soutenir les étudiants dans leurs initiatives culturelles et artistiques ; faciliter les liaisons et les actions communes entre les associations étudiantes et les structures culturelles professionnelles de l'agglomération bordelaise ; animer les lieux de vie étudiante sur le campus ainsi que dans les restaurants et les résidences universitaires ; sensibiliser et faciliter l'accès à la culture (cf. partie 8.1.1).

### 7.1.2 Les soutiens financiers

Les associations étudiantes peuvent recevoir de leur établissement ou du CROUS Bordeaux-Aquitaine un soutien financier. Ce dernier ne peut être attribué que sur demande et sur projet.

Dans les universités, 1 des 2 enveloppes composant le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (Fsdie) est consacrée au financement des projets étudiants. Un critère commun aux 3 universités d'Aquitaine conditionne l'attribution de cette participation : il s'agit de l'impact des actions menées sur l'université. Au-delà de ce critère, il est généralement attendu des projets qu'ils présentent une dimension budgétairement raisonnée, innovante, originale et / ou fédératrice.

En 2013-2014, les universités du site aquitain ont versé 363 741€ pour soutenir la réalisation de 237 initiatives étudiantes. Les différences de montant entre les établissements s'expliquent par le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement et les choix de répartition opérés entre les enveloppes constitutives du Fsdie. Les initiatives étudiantes les plus nombreuses relèvent par ordre croissant des domaines citoyen, scientifique et technique et artistique.

Nombre de projets étudiants financés par le Fsdie  
Année 2013-2014 (Source : Universités – Enquête Fsdie 2015)

	UB	UBM	UPPA	Ensemble
Culture artistique	28	22	15	<b>65</b>
Culture scientifique et technique	48	0	1	<b>49</b>
Sport	16	2	3	<b>21</b>
Environnement	3	0	1	<b>4</b>
Solidarité	8	2	5	<b>15</b>
Santé	1	0	0	<b>1</b>
Citoyenneté	13	2	7	<b>22</b>
Handicap	3	1	0	<b>4</b>
Autres	53	2	1	<b>56</b>
Total de projets réalisés	173	31	33	<b>237</b>

Montant Fsdie consacré aux projets étudiants (en €)	271 141	41 605	50 995	<b>363 741</b>
% par rapport aux crédits totaux Fsdie	63%	33%	37%	<b>52%</b>

Une commission de la vie associative composée d'élus étudiants, enseignants et responsables administratifs à Sciences Po Bordeaux, se réunit deux fois par an afin d'examiner les demandes de subvention déposées et attribue les enveloppes.

La distribution de subventions à Bordeaux INP passe par une procédure d'appel à projets. Elle suit le même circuit de validation que l'organisation des activités associatives (cf. description plus haut). Ainsi, les dossiers déposés sont prioritairement étudiés et validés au sein des conseils des écoles, puis soumis au sein des conseils du groupe.

Responsable de la gestion des programmes et activités des associations et clubs de Bordeaux Sciences Agro, le cercle des élèves a également la charge de la répartition de l'enveloppe financière y attendant.

Le CROUS dédie également une partie de son budget au soutien aux initiatives étudiantes : elle correspond au Fonds Culture /Actions. Les initiatives doivent être relatives à la culture, l'art ou porter sur l'engagement. Comme dans les établissements, l'attribution d'une aide est conditionnée à un certain nombre de critères (ouverture au plus grand nombre, répercussion sur le campus, partenariats, etc.). Les projets les plus aboutis peuvent, depuis 2015, être proposés à un jury national dépendant du CNOUS.

77 projets étudiants ont été déposés en 2014-2015. 70 d'entre eux ont été présentés par des porteurs ou des associations de Bordeaux Métropole, Agen ou Périgueux ; seulement 7 de Pau ou Bayonne. Après étude, 67 projets ont été retenus pour un montant total de 45 060€.

Bénéficiaires et montants des aides attribuées dans le cadre du Fonds culture/actions  
De 2012 à 2014 (Source : CROUS Bordeaux-Aquitaine)

	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de projets déposés	65	64	77
Nombre de projets retenus	57	56	67
Montant des aides prévisionnelles	80 080	63 850	76 974
Montant des aides distribuées	41 051	44 555	45 060

### 7.1.3 Les autres formes de soutien

Universités et écoles apportent aux associations étudiantes d'autres formes de soutien :

- attribution de locaux sur convention ou non,
- accès à des salles (de réunions, de spectacle...),
- espaces d'affichage,
- impression à prix réduit,
- prêt de matériel de vidéo ou de son,
- aide à la communication (via les sites internet des établissements et leurs réseaux sociaux, les messages en pré-rentrée, les livrets d'accueil ou encore les événements de promotion des associations),
- etc.

Le CROUS Bordeaux-Aquitaine réalise des prêts de salles (sur la base de convention valable pour une année universitaire et conditionnée aux respects d'un certain nombre de règles de sécurité), propose un soutien technique en fonction de la nature des concerts et participe à la communication des événements via ses supports électroniques, les tableaux d'affichage et les réseaux sociaux.

### 7.1.4 La reconnaissance de l'engagement étudiant

Encourager le développement personnel des étudiants et l'acquisition de compétences a amené tous les établissements d'enseignement membres de la ComUE à, a minima, s'interroger sur leurs reconnaissances à travers la formation. Notons que le ministère de l'Éducation nationale a publié en 2011 un guide pour la reconnaissance de l'engagement-bénévole.

#### *Sciences Po Bordeaux*

À Sciences Po Bordeaux, les interrogations sur une valorisation académique ont conclu à une absence de nécessité : l'investissement dans une association se suffit à lui-même.

Les autres universités ou écoles œuvrent pour une reconnaissance pédagogique ou l'ont acté de longue date. Le cas échéant, les formes de son application sont alors différentes d'un établissement à un autre.

#### *Université de Bordeaux*

À l'université de Bordeaux, et depuis la fusion, des réflexions sont en cours pour définir une procédure de valorisation de l'engagement étudiant unifiée et consensuelle. Elles impliquent des représentants étudiants, enseignants et administratifs. Actuellement, il existe divers dispositifs de reconnaissance : valorisation du tutorat en médecine, valorisation de l'action associative au titre des projets tutorés de formations professionnalisantes et d'IUT, validation de l'engagement en tant qu'associatif ou élu dans le cadre d'une unité d'enseignement facultative au sein du département Licence du collège Sciences et technologies.

#### *Université de Pau et des Pays de l'Adour*

La valorisation de l'engagement étudiant à l'UPPA prend une forme : la validation d'une unité d'enseignement (UE, libre ou complémentaire facultative). Elle propose son inscription dans le supplément au diplôme et dans un portefeuille de compétences.

## Université Bordeaux Montaigne

Les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne peuvent bénéficier d'une certification dite « certification responsabilités associatives ». Elle s'adresse aux étudiants qui assurent des missions de représentation au sein de conseils centraux ou qui sont impliqués dans une association et s'accompagne d'une bonification de crédits d'études (0,4 points sur la note finale au second semestre). Les étudiants doivent justifier d'une participation active à la vie de l'institution ou de l'association et réussir un entretien final avec un jury.

### Bordeaux INP

Bordeaux INP reconnaît et mentionne l'engagement des étudiants à travers son inscription dans le supplément au diplôme. Une bonification (de 0,2 points sur la note finale du semestre) peut être accordée aux plus actifs.

### Bordeaux Sciences Agro

Bordeaux Sciences Agro favorise l'implication des étudiants dans la vie culturelle et le développement de projets, au sein ou à l'extérieur de l'établissement, en offrant la possibilité aux volontaires de construire un projet au cours de leur scolarité valorisable par 2 crédits ECTS. La grande majorité des élèves-ingénieurs de l'école participent à la réalisation d'au moins un projet.

## 7.1.5 Les autres acteurs soutenant les initiatives associatives

Une association déclarée, donc de fait une association étudiante déclarée, peut recevoir de la part de collectivités territoriales des subventions pour mener à bien un projet. Ces subventions peuvent compléter d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association (fourniture de matériels, mise à disposition de locaux, etc). Comme dans les établissements, elles sont facultatives et conditionnelles. Ainsi, toutes les villes universitaires rattachées aux établissements de la ComUE (Agen, Anglet, Bayonne, Bordeaux, Dax, Gradignan, Mont-de-Marsan, Pau, Périgueux, Pessac, Talence, Tarbes), proposent chaque année de subventionner les projets associatifs.

Depuis 2015, il existe dans les Pyrénées-Atlantiques un dispositif, appelé « projets jeunes 64 », piloté par le Conseil général. Ce dispositif permet aux projets jeunes d'être financés par plusieurs institutions (CG 64, CRA, CROUS, UPPA, CAF, MSA) via le dépôt d'un dossier unique. L'UPPA et le CROUS participent à ce dispositif. Les conditions de son utilisation ont permis aux associations étudiantes d'étendre le nombre d'institutions sollicitées pour le financement de leurs projets, et de fait, les possibilités de financement.

Le Conseil régional d'Aquitaine soutient financièrement les initiatives des jeunes à travers un dispositif spécifique nommé « Initiatives Jeunes ». Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation confirme la volonté du Conseil régional d'accompagner et encourager les initiatives étudiantes en proposant de participer à la mise à disposition de locaux ou mise en place de systèmes de récompense (cf. objectif 11, levier 41, page 72 du SRESRI).

## ↘ 7.2 La vie associative en chiffre

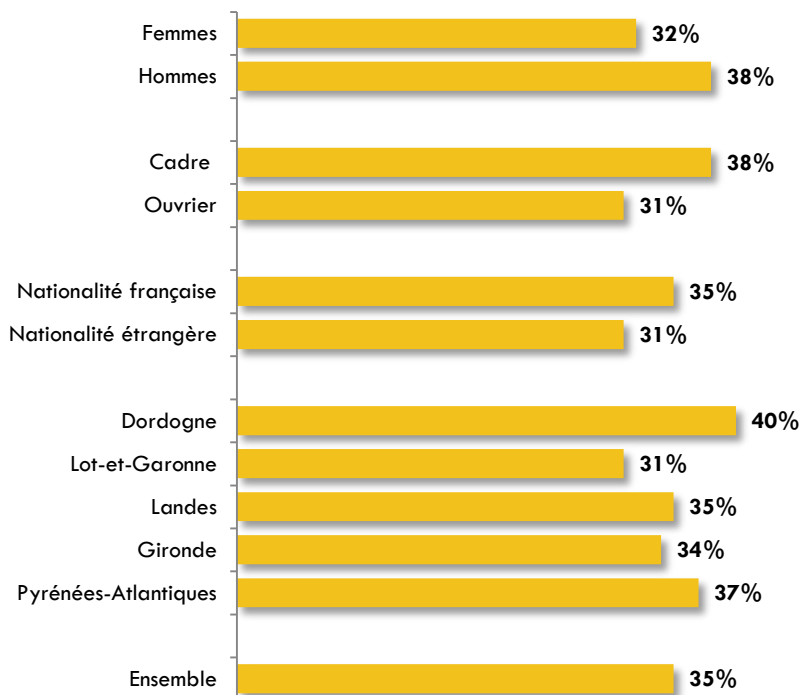
### 7.2.1 L'engagement et degré d'implication dans une association

Quel que soit leur degré d'engagement, plus de 3 étudiants aquitains sur 10 font partie d'au moins une association.

Des différences sont observables selon le genre, la nationalité, le milieu social et le département d'études. Celles-ci sont moins importantes selon la nationalité des étudiants (+4 points pour les étudiants de nationalité française par rapport aux étudiants de nationalité étrangère). Les écarts sont plus importants entre les départements d'études : la part des étudiants de Dordogne déclarant une activité associative est de 9 points supérieure à celle des étudiants du Lot-et-Garonne.

Proportion d'étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine pratiquant une activité associative selon le profil sociodémographique

Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

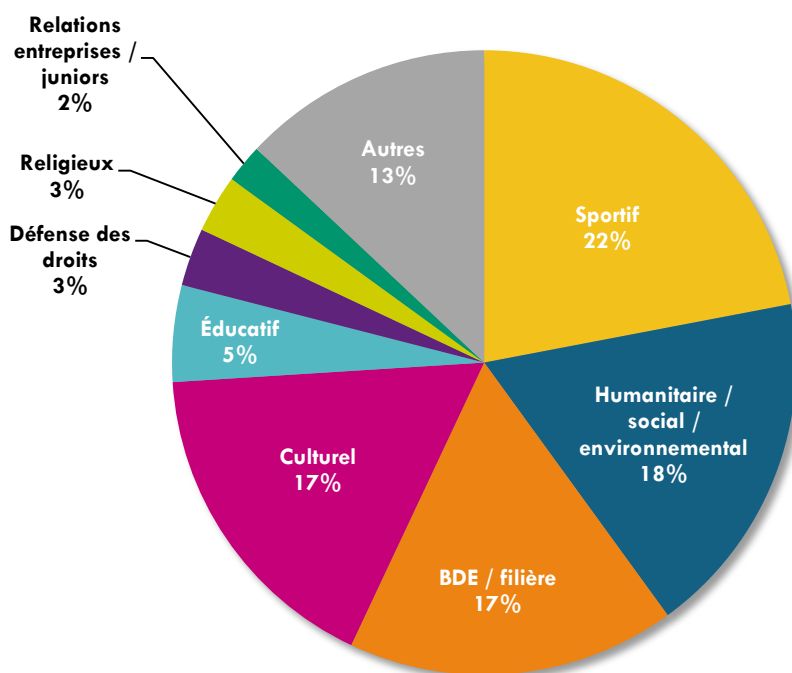


46% des étudiants déclarant être membres d'une association y sont fortement impliqués. Cet engagement fort, par opposition à un engagement occasionnel, est plus important pour les hommes, les étudiants de nationalité française et les étudiants-enfants de cadres.

## 7.2.2 Les domaines d'engagement

Le sport est le domaine associatif dans lequel la part des étudiants aquitains engagés est la plus importante. Il représente 1 étudiant sur 5 (22%). Le second domaine le plus sollicité par les étudiants est le domaine humanitaire, social et environnemental (18%). En 3<sup>e</sup> position, à égalité, les associations d'élèves ou de filières et les associations culturelles concernent chacune 17% des étudiants déclarant être impliqués.

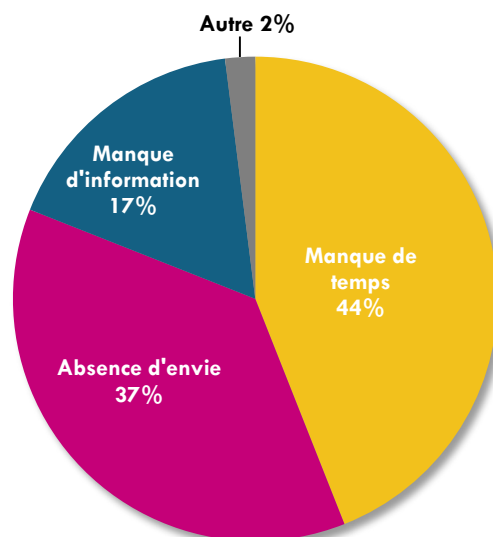
Répartition des étudiants engagés par domaine associatif  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



### 7.2.3 Les motifs du non-engagement dans une association

La majeure partie des étudiants non impliqués dans une association (44%) déclarent manquer de temps, 37% n'ont pas envie de faire partie d'une association. Près de 2 étudiants sur 10 considèrent manquer d'information en matière d'offre associative.

Principaux freins à l'engagement associatif  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



### 7.2.4 Les associations étudiantes rattachées aux établissements et au CROUS

Le nombre d'associations répertoriées dans les établissements membres de la ComUE est supérieur à 300. Une extraction de l'enquête annuelle ministérielle<sup>38</sup> « Vie associative et Fsdie » démontre que dans les universités d'Aquitaine, comme au niveau national, les associations étudiantes de filière sont les plus nombreuses, suivies des associations à finalité culturelle.

Nombre d'associations étudiantes par établissement  
Année 2015 (Source : Établissements – CROUS Bordeaux-Aquitaine)

	Nombre
Université de Bordeaux	137
Bordeaux Montaigne	34
Université de Pau et des Pays de l'Adour	48
Sciences Po Bordeaux	32
Bordeaux INP	60
Bordeaux Sciences Agro	18
Ensemble établissements ComUE	329

En 2014-2015, le CROUS Bordeaux-Aquitaine a soutenu 175 associations ou groupes étudiants (subventions, prêt de locaux, mise à disposition de moyens techniques, etc.).

<sup>38</sup>Enquête ministérielle 2014 année universitaire 2012-2013 – Remarque : l'information porte sur le nombre d'associations et non le nombre d'adhérents par domaine associatif.

### OBJECTIF

Encourager le développement personnel et l'acquisition de « compétences » des étudiants par une activité démocratique et/ou d'utilité sociale. Enrichir la vie étudiante et accroître le rayonnement des campus et des établissements en stimulant les initiatives et l'engagement des étudiants. Participer au développement local.

### CONSTAT

1 étudiant des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine sur 3 est engagé dans une association, une proportion comparable à la participation associative dans la population française<sup>39</sup>. Les étudiants aquitains peuvent s'appuyer sur un tissu associatif dense, constitué de plus de 300 associations étudiantes, œuvrant dans des domaines variés. Par ailleurs, les établissements et le CROUS se sont structurés de manière à accompagner les initiatives étudiantes tant sur le plan logistique, matériel que financier. Le nombre de projets soutenus par le CROUS Bordeaux-Aquitaine est d'ailleurs en progression par rapport à 2012-2013.

Pour autant, des efforts restent à mener dans ce domaine, déclaré « Grande cause nationale » par le Gouvernement en 2014. En effet, la faible participation des étudiants aux différentes élections universitaires témoigne d'un important manque d'investissement de ces derniers dans la vie institutionnelle de leur établissement. La variation de l'engagement et du degré d'implication des étudiants en fonction de leur profil socio-démographique doit également interpeller les acteurs du monde universitaire, de même que les motifs évoqués de non engagement. Le manque de temps et l'absence d'envie reste des freins forts à l'implication étudiante dans la vie associative locale.

Les établissements membres de la ComUE peuvent d'ores et déjà entamer des réflexions sur la valorisation pédagogique des compétences liées à l'engagement associatif, orientation privilégiée au niveau national (cf. Plan national de la vie étudiante).

<sup>39</sup> « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », Insee Première, N° 1327 - Décembre 2010.

## Atouts

- ↳ 1 étudiant sur 3 engagé dans une association
- ↳ Implication étudiante dans des domaines associatifs variés
- ↳ Plus de 300 associations étudiantes en Aquitaine
- ↳ Des services dédiés ou procédures précises d'accompagnement des associations étudiantes dans chaque établissement et CROUS
- ↳ Formation des étudiants porteurs de projet et / ou responsable d'association
- ↳ Soutien matériel, logistique et financier des établissements, du CROUS et d'autres organismes
- ↳ Une augmentation du nombre de projets soutenus par le CROUS et de l'enveloppe budgétaire allouée

## Opportunités

- ↳ Réflexion nationale nouvelle pour la création d'un référentiel de compétences pour la valorisation académique (cf. PNVE)
- ↳ Meilleure collaboration des acteurs soutenant les associations afin d'améliorer la visibilité des dispositifs d'aides : vers un dossier unique de demande d'aide ?
- ↳ Engagement associatif déclaré « Grande cause nationale » en 2014
- ↳ Charte 2011 pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant
- ↳ Volonté du Conseil régional de « susciter et d'accompagner l'initiative étudiante » (cf. objectif 11, levier 41, page 71 du SRESRI)

## Faiblesses

- ↳ Part importante du manque de temps et d'envie expliquant l'absence d'engagement
- ↳ Un niveau d'engagement différentiel selon le profil sociodémographique des étudiants
- ↳ Qualité non optimale du travail entre les établissements et les associations étudiantes en raison notamment du turn-over dans ces dernières
- ↳ Valorisation pédagogique de l'engagement étudiant absente ou différente d'un établissement à l'autre du site
- ↳ Le montant des aides distribuées largement inférieur au montant des aides prévisionnelles

## Menaces

- ↳ Une faible participation des étudiants aux échéances électorales de leur établissement

## 8.1 La politique culturelle des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine

### 8.1.1 Les services dédiés à la culture et les missions associées

Si tous les membres de la ComUE ont conscience des bénéfices de la culture pour les étudiants consommateurs et/ou acteurs et des enjeux de rayonnement territorial et/ou international pour l'établissement, tous ne sont pas dotés et organisés de la même manière pour en assurer la promotion. Ainsi, les écoles membres de la ComUE ne disposent pas de service dédié à la mise en œuvre d'une politique culturelle.

#### *Université de Bordeaux*

L'université de Bordeaux dispose d'un service dédié : le « Service culture », composé de 3 référents à la fois correspondants pour les sites principaux d'enseignement (Pessac, Talence, Bordeaux) et les antennes. Il propose aux étudiants de pratiquer de nombreuses activités artistiques par le biais d'ateliers. Il élabore une programmation culturelle sur l'année universitaire à destination des étudiants et du grand public. Des animations et événements festifs et artistiques rythment les campus (concerts, spectacles, expositions, cinéma...) ainsi que des actions de médiation et de culture scientifique (conférences, cafés de l'Université, rencontres...). Il organise et/ou participe à l'organisation de festivals (dont les Moissons d'avril et FACTS festival arts & sciences) et développe des partenariats avec des organismes culturels de la métropole. Il accompagne des projets étudiants en lien avec les BVE.

Notons que cette université accueille en centre-ville le Musée d'ethnographie de Bordeaux.

#### *Université Bordeaux Montaigne*

L'Université Bordeaux Montaigne dispose d'un « Pôle culture et vie étudiante ». Ce pôle est investi d'une double mission. D'une part, il propose une programmation culturelle à destination des étudiants sur l'ensemble de l'année universitaire (ateliers, festivals, expositions...). D'autre part, il accompagne les étudiants dans le montage et la réalisation de projets.

Le « Pôle culture et vie étudiante » dispose en gestion d'un espace dédié : la « maison des étudiants » utile au déroulement d'activités culturelles diverses et ouvert à tous les étudiants (cf. partie 7.1.1). Cet espace comprend un auditorium de 80 places, un hall, un lieu de détente et de travail et une buvette.

L'université propose également un « pass'culture » qui, moyennant contribution, permet aux étudiants d'assister librement à des manifestations, de prendre part aux ateliers proposés, de bénéficier de conseils et soutien à la mise en place de projets.

Enfin, cette université dispose d'une offre de formations en art plus dense que les autres établissements de la ComUE. Une « maison des arts » est mise à la disposition des étudiants de cette discipline. Elle comprend des salles d'arts plastiques, des salles de musique, des ateliers de sculptures, des salles d'audiovisuels. Une salle d'exposition et une salle de spectacle de 350 places permettent l'accueil de publics. Enfin, elle abrite les équipes de la Radio Campus.

Notons que des collaborations existent entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'université de Bordeaux en matière de culture. Elles proposent par exemple à leurs étudiants des ateliers communs de danse ou de musique.

#### *Université de Pau et des Pays de l'Adour*

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour dispose d'un service culturel accueillant 2 maisons de l'étudiant, la Centrifugeuse à Pau (une salle pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes debouts et une programmation) et le Microscope à Bayonne (une programmation sans murs) (cf. partie 7.1.1). Ce service, à travers les maisons de l'étudiant, a pour mission de rythmer les campus par l'organisation de concerts, spectacles, expositions, rencontres-débats et projections tout au long de l'année universitaire. Il a également vocation à soutenir la culture par la distribution de conseils et/ou d'aides financières pour faciliter la réalisation



de projets culturels. Il propose aux étudiants de suivre des unités d'enseignement en option autour des formations artistiques, culturelles et citoyennes. L'université dispose d'une filière « arts ».

### *Bordeaux Sciences Agro*

Bordeaux Sciences Agro dispose d'autres ressources pour favoriser l'essor d'activités culturelles (théâtre, soirée de gala, chorale,...). L'école s'appuie en effet sur le conseil de l'enseignement et de la vie étudiante dans lequel siègent des représentants étudiants. Des réunions mensuelles avec les responsables d'association sont organisées. Enfin, l'établissement missionne une association, le « cercle des élèves », pour animer et coordonner la vie étudiante sur le campus, et de fait les projets culturels.

### *Bordeaux INP*

Pour le groupe Bordeaux INP, ce sont les liens institutionnalisés et fréquents entre les directions d'écoles du groupe et les nombreuses associations qui favorisent l'émergence d'actions culturelles (cf. partie 7.1.1).

### *Sciences Po Bordeaux*

À Sciences Po Bordeaux, la mise en œuvre d'actions culturelles et artistiques passe également essentiellement par les associations. Une commission vie associative réunit élus étudiants, élus enseignants et responsables administratifs.

Toutes les écoles mettent à disposition des locaux comme des salles de répétition.

### *Le CROUS Bordeaux-Aquitaine*

Le CROUS Bordeaux-Aquitaine est un acteur majeur de la vie culturelle estudiantine sur le site aquitain. Le service culturel de ce dernier est installé dans la maison d'activités culturelles, la « MAC », et œuvre pour l'accompagnement des initiatives culturelles étudiantes en tant que relais entre les associations étudiantes et les institutions culturelles, pour l'ouverture et l'accès à la culture. La MAC gère l'utilisation de 3 lieux sur Pessac et Talence : une salle de 250 places pour les soirées, ateliers et concerts ; une salle d'animation au Village 6 destinée aux associations et aux répétitions de théâtre ; un dojo au Village 3 utilisé pour les ateliers de danse et d'arts martiaux.

Le CROUS Bordeaux-Aquitaine participe à l'organisation de concours nationaux de pratiques artistiques (écriture, film, BD, photo,...), de musique (« Musique de R.U. »), de danse et de théâtre.

Dans le domaine de la culture, des collaborations entre le CROUS et les établissements membres de la ComUE existent aussi. En effet, l'université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne travaillent à la mise en place du festival de rentrée « Les Campulsations » ou encore « Bulles d'Afrique » portés par le CROUS. Ces manifestations sont majoritairement organisées sur la métropole bordelaise.

Notons enfin que le CROUS, avec le concours financier du Conseil régional (cf. objectif 11, levier 40, page 71 du SRESRI) et du CNOUS, pilote la construction d'un inédit et vaste « espace multiservices étudiants » sur le campus Talence-Pessac-Gradignan (2 900m<sup>2</sup>). Ce dernier a vocation à accueillir la MAC mais également des espaces de partage consacrés aux étudiants et leurs associations, à la musique, à des concerts... tout en intégrant des concepts nouveaux de restauration (épicerie, café musical,...).

## **8.1.2 Les partenariats engagés**

Comme indiqué plus haut, des établissements membres de la ComUE collaborent, parfois de longue date, sur des projets culturels interuniversitaires. Cependant, il faut noter que ces collaborations sont concentrées sur la métropole bordelaise plus que dans les antennes délocalisées et qu'elles n'existent pas entre les établissements situés au nord et au sud de l'Aquitaine.

Outre les collaborations interuniversitaires, les établissements de la ComUE disposant d'un service culture ont également noué des partenariats divers :

- en interne, avec des associations étudiantes pérennes ;
- à l'extérieur, avec des collectivités territoriales et des services déconcentrés (villes et groupements de villes, direction régionale des affaires culturelles,...), avec des institutions et acteurs culturels locaux (école de musique, théâtre,...) ou d'autres organismes privés comme les sociétés de transport.

Pour le CROUS, la culture est une mission à part entière. Il agit alors aussi bien en interne (dans les résidences et restaurants universitaires), qu'avec et sur les campus universitaires du site aquitain, ou que dans des lieux culturels dédiés grâce à la mise en place de partenariats avec des théâtres, des salles de concerts et encore des centres culturels scientifiques.

### **8.1.3 Les soutiens financiers aux initiatives étudiantes**

Chaque établissement (universités, écoles et CROUS) propose, via ses services et/ou organes dédiés, pour les étudiants des sites principaux ou antennes, des conseils et un accompagnement au montage de projets artistiques et culturels.

Outre ces aspects d'ordre « administratif », des cofinancements peuvent être octroyés, sur demande et sur dossier. Ainsi, le CROUS peut financer ce type de projets par le biais du dispositif dénommé « Culture ActionS » et les universités par la part « projets » du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (Fsdie). Les écoles consacrent aussi une enveloppe aux projets étudiants :

- Bordeaux Sciences Agro alloue un montant de 8 000€ au « cercle des élèves », l'association en charge de coordonner la vie étudiante. Les membres de cette association en assurent l'affectation en fonction des projets proposés. La démarche poursuivie est in fine aussi la responsabilisation et sensibilisation des étudiants aux questions budgétaires.
- Bordeaux INP lance chaque année un appel à projets étudiants. Les enveloppes financières attribuées aux projets retenus sont validées aux conseils d'études et d'administration du groupe.
- La commission de la vie associative de Sciences Po Bordeaux statue deux fois par an sur des projets déposés par des associations afin d'attribuer des subventions. La dotation annuelle de Sciences Po Bordeaux aux associations étudiantes est de 19 700 €. S'y ajoute une dotation de 20 000 € pour l'organisation des rencontres Sciences Po / Sud-Ouest.

### **8.1.4 Les autres acteurs de la culture sur les territoires universitaires**

Parallèlement à la politique culturelle mise en œuvre par leurs établissements respectifs et le CROUS, les étudiants peuvent accéder à une multitude d'offres, services et tarifs proposés par d'autres acteurs. Loin de l'exhaustivité, il est possible de citer quelques exemples :

- Les subventions accordées par le Conseil régional d'Aquitaine dans le cadre du dispositif « Initiatives Jeunes » ;
- Les subventions du dispositif « Landes imaginations » gérées par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des Landes, en partenariat avec le Conseil général, le Conseil régional, la caisse d'allocation familiale et la mutualité sociale agricole ;
- Les subventions accordées dans le cadre du dispositif, appelé « projets jeunes 64 », piloté par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (cf. partie 7.1.5) ;
- La journée de découverte, rencontres et échanges « Bordeaux accueille ses étudiants » organisée par la mairie de Bordeaux ;
- Les « bons plans citicks » de la société de transport de l'agglomération bordelaise ;
- Les tarifs étudiants des lieux culturels (musées, cinémas, théâtres...).

## 8. 2 Les pratiques culturelles des étudiants

Il s'agit ici de distinguer les étudiants acteurs de la sphère culturelle afin d'appréhender leur degré d'implication, des étudiants consommateurs de sorties culturelles.

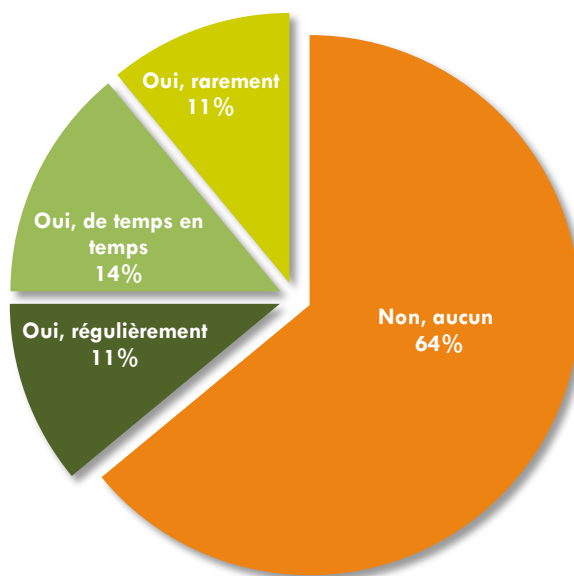
### 8.2.1 Les étudiants, acteurs de la sphère culturelle

Plus d'1/3 des étudiants pratiquent une activité de loisirs culturels (théâtre, chant, jeux de rôle, dessin,...). Les hommes sont plus nombreux à déclarer pratiquer une activité culturelle que les femmes (39% contre 34%).

Les écarts sont également marqués selon la discipline d'études et le milieu socioprofessionnel du parent de référence. Ainsi, les étudiants en langues (43%), lettres-sciences du langage-arts (65%) et sciences humaines et sociales (43%) sont plus nombreux à pratiquer un loisir culturel. 43% des étudiants d'écoles d'ingénieurs déclarent également pratiquer une activité de ce type. Enfin, 40% des étudiants enfants de cadres ou de professions intermédiaires déclarent pratiquer une activité culturelle contre 35% ou moins des étudiants enfants d'ouvriers ou employés.

C'est dans le Lot-et-Garonne et les Landes que la part des étudiants déclarant pratiquer une activité culturelle est la plus faible (respectivement 26 et 27%).

Proportion d'étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine pratiquant un loisir culturel  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



46% des étudiants ne pratiquant aucune activité de loisir culturel invoquent principalement un manque d'envie. La seconde raison citée est le manque de temps : ce dernier concerne 1/3 des étudiants ne déclarant pas d'activité culturelle.

Principaux freins à la pratique d'un loisir culturel  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

Absence d'envie	46%
Manque de temps	33%
Manque d'argent	11%
Manque d'information	6%
Offre non adaptée	3%
Autres	1%

Seulement 10% des étudiants pratiquant une activité culturelle l'exercent dans le cadre de leur université ou école. Plus du tiers des étudiants pratiquant dans le cadre de leur établissement sont inscrits à l'Université Bordeaux Montaigne.

Enfin, 17% des étudiants aquitains engagés, occasionnellement ou fortement dans une association, le sont dans le domaine culturel (spectacle, musique,...)

## 8.2.2 Les étudiants, consommateurs d'activités culturelles

Quels que soient l'âge, la nationalité, le genre ou le milieu socioprofessionnel, les étudiants du site fréquentent plus particulièrement les cinémas. Les soirées étudiantes sont les seconds types de sorties privilégiées par les étudiants. Si les musées et spectacles sportifs sont des sorties culturelles attirant aussi relativement les étudiants, les spectacles de théâtre et les concerts de musique classique sont a contrario des événements peu fréquentés par ce public. En effet, plus de 2 étudiants sur 10 déclarent être allés au musée ou voir un spectacle sportif dans le mois et moins d'1 étudiant sur 10 est allé au théâtre ou à un concert de musique classique.

Sorties culturelles consommées\* par les étudiants des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine selon le profil socio-démographique  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

	Ensemble	Age médian		Genre		Nationalité		CSP des parents	
		-23 ans	+23 ans	Femmes	Hommes	Française	Étrangère	Cadres	Ouvriers
Au cinéma	61 %	59%	62%	62%	58%	62%	46%	62%	62%
Au théâtre	8 %	8%	7%	8%	7%	8%	9%	10%	5%
À un concert de musique classique ou à l'opéra	5%	6%	5%	5%	6%	5%	8%	7%	2%
À un autre concert (rock, pop, jazz, variété ...)	16%	16%	15%	14%	18%	16%	12%	18%	12%
Visiter un musée / une expo	23%	28%	20%	23%	23%	23%	33%	26%	18%
Voir un match / spectacle sportif	21%	20%	22%	18%	26%	21%	21%	22%	22%
En discothèque	31%	24%	35%	31%	31%	31%	30%	31%	31%
À une soirée étudiante	45%	40%	48%	42%	50%	45%	46%	47%	42%

\*Remarque : la notion de consommation est basée sur la fréquentation ou non d'un événement culturel au cours des 30 jours qui ont précédé la réponse à l'enquête. Question : « Au cours des 30 derniers jours, êtes-vous allé(e)... ? ».

## Synthèse AFOM

### OBJECTIF

Éveiller ou élargir les connaissances et les expériences des étudiants par l'accès à une offre culturelle variée dans laquelle ils peuvent être spectateurs et / ou acteurs.

### CONSTAT

D'avantage consommateurs qu'acteurs de la sphère culturelle, les étudiants de la ComUE fréquentent en particulier le cinéma et les soirées étudiantes. En revanche, peu d'entre eux se sont rendus au théâtre ou à un concert dans le mois précédent l'enquête. La fréquentation des musées et des salles d'exposition apparaît comme la sortie la plus clivante au sein de la population étudiante (- 5 points pour les enfants d'ouvriers, + 10 points pour les étudiants de nationalité étrangère).

Malgré la structuration de services dédiés à la culture au sein des universités de la ComUE, seul 1 étudiant sur 3 déclare pratiquer une activité culturelle, dont seulement 10% dans le cadre de leur établissement.

Si l'absence d'envie et le manque de temps apparaissent comme les principaux freins à la pratique d'une activité, le profil socio-démographique, le parcours de formation ou encore, la localisation du site d'études influent sur les comportements. Ainsi, les étudiants des Landes et du Lot-et-Garonne sont sous-représentés de 10 points parmi ceux déclarant pratiquer une activité culturelle. Cet écart ne doit pas manquer d'attirer notre attention sur l'inégale répartition de l'offre culturelle sur le territoire aquitain, un déséquilibre marqué par une polarisation des équipements et des événements sur l'agglomération bordelaise et une offre réduite sur les sites des antennes.

## Atouts

- ↳ Des étudiants-consommateurs de culture
- ↳ Construction par le CROUS d'un espace multiservices étudiants
- ↳ Existence de services dédiés aux politiques culturelles dans les universités
- ↳ Richesse des partenariats notamment avec des organismes locaux dédiés à la culture

## Faiblesses

- ↳ Étudiants moins acteurs de la sphère culturelle
- ↳ Pratique d'une activité culturelle marquée par le milieu social et le cursus réalisé
- ↳ Poids du manque de temps dans la non-pratique d'une activité culturelle
- ↳ Politique culturelle « timide » des écoles
- ↳ Polarisation des événements d'ampleur sur l'agglomération bordelaise et la moitié nord de la région
- ↳ Pas de collaboration entre le nord et le sud aquitain / faiblesse de l'offre et des pratiques culturelles dans les antennes (accès inégal des étudiants à l'offre culturelle)

## Opportunités

- ↳ Foisonnement d'activités et d'événements culturels
- ↳ Des subventions attribuées aux étudiants porteurs de projets culturels par les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général des Landes, mairie de Bordeaux, etc).

## Menaces

- ↳ Saturation des activités et des locaux

## 9.1 L'offre des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine

### 9.1.1 Les équipements sportifs universitaires

L'école de Bordeaux Sciences Agro, l'université de Bordeaux et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour possèdent et gèrent des équipements sportifs sur leurs campus.

L'école de Bordeaux Sciences Agro dispose sur son site d'un gymnase, d'un terrain de foot, d'un terrain de rugby, d'une salle de musculation et d'un dojo.

Les équipements sportifs détenus par les universités sont multiples et divers au regard du nombre d'activités sportives proposées. Les équipements gérés sont alors relatifs à des stades, halles de sports collectifs, murs d'escalade, salles de musculation, salles de danse, frontons... L'université de Bordeaux dispose d'une des 3 piscines universitaires de France et la seule olympique.

Dans l'objectif de répartir les étudiants, d'étendre les plages horaires d'accessibilité et de disposer d'équipements supplémentaires (golfs, autres stades, gymnases, piscines...), ces établissements sont amenés à conventionner entre eux<sup>40</sup> ou avec d'autres établissements (écoles, lycées,...) et des collectivités territoriales (municipalités, regroupements de communes,...).

A contrario, ils passent des accords avec d'autres établissements, membres ou non de la ComUE d'Aquitaine, pour mettre à disposition leurs installations aux étudiants. À titre d'exemple, l'université de Bordeaux est liée par une convention avec tarification à l'Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux et Bordeaux-INP.

Sur les sites secondaires d'études, les étudiants jouissent des équipements sportifs mis à disposition, par convention, par les collectivités territoriales accueillantes. En conséquence, et à l'exception du site de Périgueux en Dordogne, ces infrastructures se situent en dehors des campus.

Liste des équipements sportifs des établissements membres de la ComUE d'Aquitaine  
(Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA)

Établissement	Localisation	Équipements
UB	Pessac, Gradignan, Talence (sites de Mondanney et Roquencourt)	5 terrains de rugby 5 terrains de foot 1 piscine universitaire – bassin de 50m 13 courts de tennis 5 frontons pelote basque 1 plateau technique d'athlétisme 3 salles multisports 1 salle de musculation 1 dojo 1 salle de danse 3 terrains de squash, des espaces divers, plusieurs vestiaires
UPPA	Pau Bayonne Tarbes	Des terrains de sports collectifs 1 studio de danse 1 Structure Artificielle d'Escalade de dimension internationale 1 grande salle de sports collectifs 1 salle de musculation (150m2) 1 salle multi activités (100m2) 1 grande salle de sports collectifs 1 Structure Artificielle d'Escalade
BSA	Gradignan (site de l'école)	1 gymnase 1 terrain de foot 1 terrain de rugby 1 salle de musculation 1 dojo

<sup>40</sup> À titre d'exemple, l'université de Bordeaux et Bordeaux Sciences Agro se prêtent mutuellement des infrastructures sportives sans contrepartie financière.

## 9.1.2 Les activités dispensées

Le choix de l'offre sportive est très variable d'un établissement membre de la ComUE à un autre. L'université de Bordeaux et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour offrent respectivement plus de 50 et 30 activités différentes. Soulignons que l'emplacement géographique et l'environnement naturel de ces universités leur permettent de proposer une offre de sorties privilégiées à la mer et / ou à la montagne.

BSA propose en interne à ses étudiants un choix de 14 activités sportives. Sciences Po Bordeaux propose plus de 60 sports différents. Le responsable du service des sports négocie ici directement avec des structures-tierces.

Dans les antennes, l'offre d'activité est moins dense. De 5 à Mont-de-Marsan à 25 activités sportives à Bayonne sont proposées.

## 9.1.3 L'organisation des emplois du temps étudiants et horaires d'ouverture

À l'exception des élèves de Bordeaux Sciences Agro et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour<sup>41</sup>, les étudiants d'Aquitaine ne disposent pas, dans leur emploi du temps, de plage horaire libre spécifique à la pratique d'un sport. Ceci s'explique pour partie par les contraintes fortes d'organisation des formations, ou encore par les horaires d'ouverture des équipements sportifs universitaires. Certaines installations sont en effet accessibles à tous en permanence, d'autres présentent des créneaux réservés. Ces réservations sont dédiées à l'enseignement de l'établissement gestionnaire des équipements et de ses multiples établissements partenaires, aux temps des pratiques personnelles encadrées ou encore au temps de pratiques libres (cf. plus bas). Ces éléments explicitent le taux de satisfaction faible observé sur l'item « horaires » (cf. tableau partie 9.2.4).

Au regard du rythme d'études des étudiants, des solutions nouvelles doivent être identifiées et étudiées. Favoriser une pratique au cours de la pause méridienne constitue une piste d'amélioration pour l'accessibilité des étudiants au sport. Cependant, elle induit nécessairement en amont de faire évoluer les modes de restauration et certains équipements (casiers, vestiaires, douches,...). Il s'agit sur ce dernier point d'un axe sur lequel la Région s'engage (cf. objectif 11, levier 40, page 71 du SRESRI).

Notons enfin que les associations étudiantes peuvent négocier de leur côté, avec des clubs de sport, la privatisation de créneaux-horaires qu'elles peuvent par la suite soumettre à leurs adhérents. Ceci permet d'élargir le champ des possibles pour les étudiants.

## 9.1.4 Les services dédiés au sport dans les établissements

Les établissements membres de la ComUE disposent quasiment tous d'un service dédié et dimensionné au regard du nombre d'étudiants et d'installations éventuelles à gérer. Ainsi, les universités de Bordeaux et de Pau et des Pays de l'Adour disposent de services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS). Sont également recensés :

- un département des activités physiques et sportives à Bordeaux Montagne,
- un pôle des activités physiques et sportives à Sciences Po Bordeaux,
- un centre des ressources des activités physiques et sportives à Bordeaux-INP.

À Bordeaux Sciences Agro, la gestion des activités sportives est confiée à l'association sportive de l'école. Cette gestion encouragée par la direction forme les étudiants à la prise de responsabilités (gestion d'une équipe sportive, gestion d'une association, organisation d'un événement sportif...).

## 9.1.5 Les différentes formes de pratiques sportives et leur reconnaissance dans la formation

Les étudiants peuvent pratiquer un sport au sein de leur établissement selon plusieurs modes non exclusifs : la pratique qualifiante, la pratique personnelle, la pratique libre ou encore la compétition.

<sup>41</sup>En raison de la présence sur site d'infrastructures sportives et de la dimension obligatoire de cet enseignement, les étudiants de Bordeaux Sciences Agro disposent du jeudi après-midi pour pratiquer une activité sportive. L'UPPA libère les étudiants les jeudis après-midi afin de favoriser la pratique sportive ; beaucoup d'activités sont néanmoins proposées aussi à d'autres moments de la semaine.



## *La pratique qualifiante*

Cette pratique permet aux étudiants d'obtenir une note qui est prise en compte dans leur cursus d'études. Si la pratique du sport est une option dans les formations universitaires, il s'agit dans les formations proposées à Bordeaux Sciences Agro, Sciences Po Bordeaux et dans une moindre mesure à Bordeaux-INP<sup>42</sup>, d'un enseignement obligatoire et noté. Cette option prend à l'Université Bordeaux Montaigne exclusivement la forme d'une bonification de la moyenne générale sur un semestre. Les universités de Bordeaux et de Pau et des Pays de l'Adour proposent, en plus du bonus, une autre forme de reconnaissance : l'obtention de crédits ECTS. Notons, par ailleurs, que la politique de l'université de Bordeaux est, dans le cadre de la procédure d'accréditation, de tendre vers une offre de formation intégrant systématiquement (et quelle que soit la forme de sa reconnaissance) l'enseignement d'une pratique sportive.

## *La pratique personnelle*

La formation personnelle est l'enseignement d'un sport mais qui relève de la volonté des étudiants de le pratiquer sur leur temps libre, en dehors du cursus.

## *La pratique libre*

La pratique libre est la possibilité offerte aux étudiants de pratiquer un sport librement, sans enseignement, mais dans le respect de consignes de sécurité et sous la surveillance de personnels. Celle-ci ne concerne ici qu'un nombre limité d'installations sportives sur les campus.

## *La compétition*

Les étudiants sportifs peuvent prendre part à différentes compétitions, dont la participation est conditionnée à l'acquisition d'une licence.

Les compétitions nationales et internationales sont organisées par la fédération française du sport universitaire (FFSU), et les compétitions académiques par le comité régional du sport universitaire (CRSU). Sur le site aquitain principalement, près de 25 associations sportives universitaires affiliées à la FFSU, et de fait au CRSU, délivrent des licences. On peut citer l'association de l'université de Bordeaux (ASUB)<sup>43</sup> et l'association sportive de l'UPPA (ASUPPA).

Des compétitions inter-sites, inter-établissements<sup>44</sup> ou encore départementales sont organisées par les associations sportives étudiantes.

### **9.1.6 Les contributions financières étudiantes**

La pratique du sport sur les campus est gratuite pour les étudiants en formation qualifiante.

Concernant la pratique personnelle, une contribution financière est demandée aux étudiants. Cette redevance est variable selon les établissements : 18€ à l'Université Bordeaux Montaigne, 25€ à l'université de Bordeaux (valable sur les campus d'Agen, Bordeaux, Périgueux) et 35€ à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Des contributions supplémentaires peuvent être demandées pour la pratique d'activités spécifiques (golf, plongée...), la participation à des stages ou à des sorties organisées à l'extérieur.

Pour accéder aux infrastructures autorisant la pratique totalement libre d'un sport, les étudiants doivent acheter une carte d'entrée annuelle. Son coût peut différer en fonction de l'installation considérée.

Enfin, les étudiants souhaitant participer aux compétitions universitaires doivent nécessairement adhérer à l'association sportive de leur établissement pour bénéficier d'une licence.

### **9.1.7 La diffusion de l'information et l'organisation d'événements**

La diffusion de l'information sur l'offre d'activités et les installations existantes est réalisée sur différents supports : site web de l'établissement, interventions en amphi à la rentrée, distribution de plaquettes, affichage sur des panneaux spécifiques, mobilisation via les réseaux sociaux. Malgré ces divers relais, l'item « Information sur l'offre de sport » ne présente pas de taux de satisfaction important (cf. tableau partie 9.2.4). L'information relative aux activités sportives peut être diluée dans la masse d'informations que reçoivent les étudiants à la rentrée. Les différentes formes de pratique et contributions associées peuvent aussi concourir à complexifier la communication sur le sujet.

<sup>42</sup>Rappel : la pratique d'une activité sportive n'est obligatoire que pour les élèves de première année de l'école ENSEIRB-MATMECA.

<sup>43</sup>L'ASUB fédère les associations sportives des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro, de Bordeaux-INP et Sciences Po Bordeaux. Elle rassemble les athlètes de différentes disciplines et coordonne la participation aux compétitions organisées par la FFSU et le CRSU.

<sup>44</sup>À titre d'exemple : créé en 1986, le tournoi sportif « Critérium inter-IEP » réunit aujourd'hui 10 instituts d'études politiques autour de 12 disciplines sportives.

Les services des sports des établissements sont également connus par la communication qu'ils réalisent autour des manifestations proposées. En effet, de multiples événements inter et intra-établissements sont organisés aussi bien dans la partie nord de l'Aquitaine (les « Trophées du Sport », la « Soirée sportive Handi'Val », des « Nuits sportives », la « Nuit des danses latines »...) que dans la partie sud (la « Journée handibasket », la « Nuit de l'escalade », le tournoi international universitaire de rugby « IDEKI », le tournoi universitaire transfrontalier de pelote « Zabalki »...).

### 9.1.8 La prise en charge des publics spécifiques

Parmi les publics spécifiques, on distingue les sportifs de haut niveau et les étudiants en situation de handicap.

Les procédures d'accueil et d'accompagnement des sportifs de haut niveau sont plus ou moins formalisées d'un établissement à un autre en raison du faible nombre d'étudiants concernés<sup>45</sup>. Néanmoins, ils proposent tous des aménagements spécifiques d'études et / ou des conditions d'entraînement adaptées sur site. Les étudiants sportifs de haut niveau doivent en formuler la demande.

Concernant les étudiants souffrant de handicap, des actions particulières comme celles sus-citées (cf. partie 6.1.7) sont mises en place. Soulignons à titre de bonne pratique que 2 associations sportives de l'IUT Périgueux sont labellisées « sport et handicap » et collaborent avec le comité Handisport de Dordogne. Les bâtiments sont adaptés à l'accueil du public handicapé. Néanmoins, l'acquisition d'équipements spécifiques est limitée (la piscine olympique dispose par exemple d'un siège de mise à l'eau), et l'accessibilité même de certaines infrastructures peut être complexe.

## 9.2 Les pratiques sportives étudiantes

### 9.2.1 Le profil des étudiants pratiquant une activité sportive

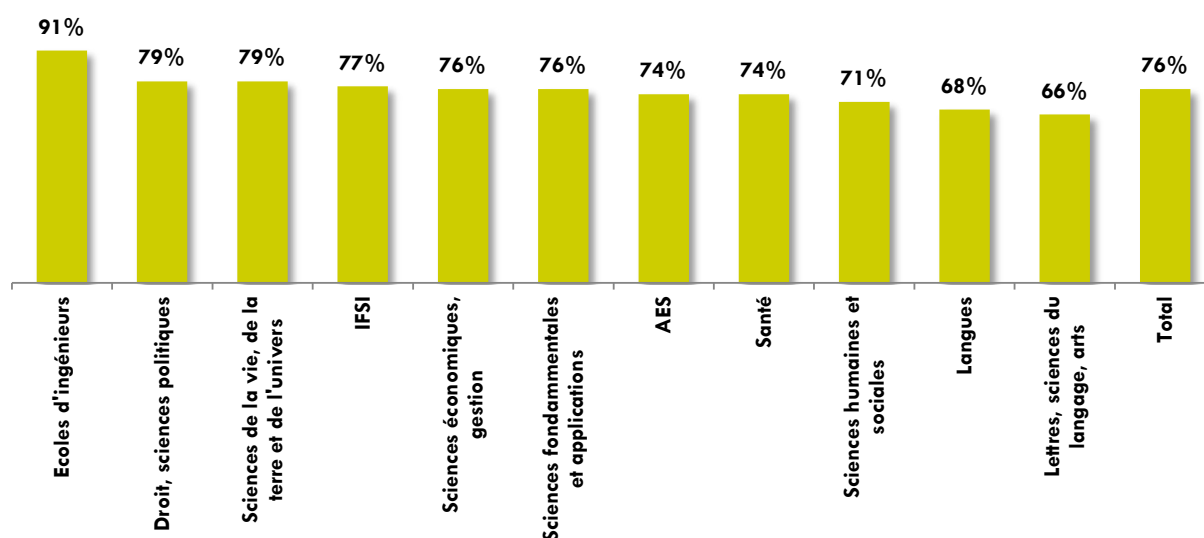
76% des étudiants aquitains pratiquent au moins une activité sportive dont 38% de manière régulière. Cette proportion globale est importante quel que soit le département d'études et varie peu par rapport à la moyenne régionale (-3 points pour les étudiants du Lot-et-Garonne, +2 points pour les étudiants des Landes et des Pyrénées-Atlantiques).

Les étudiantes sont moins nombreuses à déclarer faire du sport (74%) que les étudiants (78%), tout comme les enfants d'ouvriers pratiquent moins (68%) que les enfants de cadres (80%)<sup>46</sup>.

Par discipline, ce sont les étudiants des écoles d'ingénieurs qui sont les plus nombreux à pratiquer un sport (91%). Les étudiants de langues et lettres-sciences du langage-arts sont a contrario moins nombreux à déclarer faire du sport (de -8 à -10 points par rapport à la moyenne régionale).

Proportion d'étudiants pratiquant une activité sportive par discipline\*  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

\*Les étudiants de la filière STAPS ont été exclus du graphique.



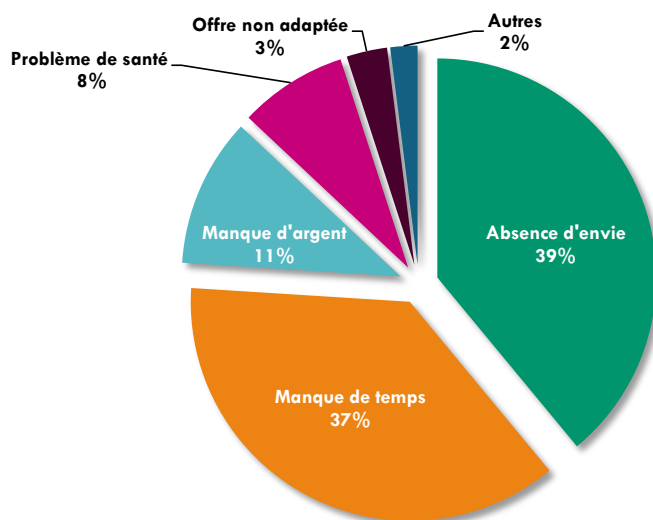
<sup>45</sup>L'université de Bordeaux, qui est l'établissement membre ComUE d'Aquitaine qui accueille le plus grand nombre d'étudiants, recense 385 étudiants sportifs de haut niveau pour l'année universitaire 2015-2016.

<sup>46</sup>L'influence du milieu social sur la pratique d'un sport est également constatée par l'INSEE : « La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel », INSEE PREMIERE N° 932, novembre 2003.

## 9.2.2 Les freins à la pratique d'une activité sportive

La principale raison invoquée par les étudiants ne pratiquant pas de sport est l'absence d'envie. En seconde position, les étudiants déclarent manquer de temps pour pouvoir pratiquer ce type d'activité, ceci est particulièrement vrai pour les étudiants en santé et en IFSI.

Principale raison de la non pratique d'un sport  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



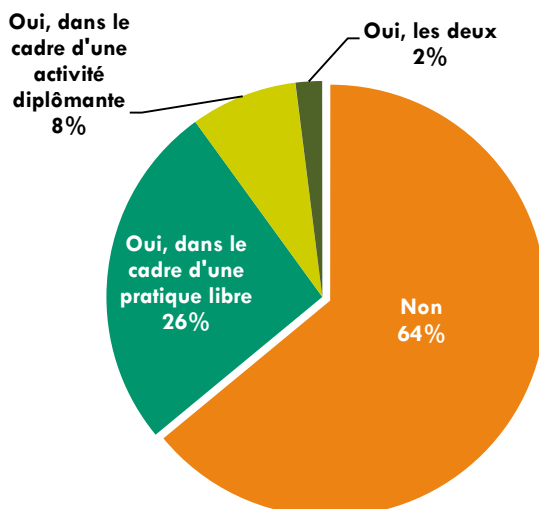
## 9.2.3 La pratique du sport au sein des établissements d'enseignement

Si une part importante des étudiants pratique une activité sportive, celle-ci est largement réalisée en dehors de l'établissement. En effet, 64% des étudiants déclarent pratiquer leur sport en dehors de l'établissement.

Pour les étudiants pratiquant un sport au sein de leur université ou école, 26% l'exercent librement, 8% dans le cadre d'une activité diplômante, 2% les deux. Notons que les étudiants des écoles (IEP, BSA, Bordeaux-INP) sont particulièrement concernés par la pratique dans le cadre de l'établissement soit parce qu'il s'agit d'un enseignement obligatoire (en première année<sup>47</sup> ou tout au long de la scolarité), soit parce qu'ils disposent sur leur lieu même d'études des infrastructures sportives.

Deux départements se différencient par rapport à la moyenne régionale. En effet, 83% des étudiants des Landes pratiquent un sport en dehors des infrastructures universitaires alors que la pratique hors établissement concerne seulement 47% des étudiants de Dordogne. Ces écarts trouvent un éclairage dans les différences de structuration des activités sportives au sein des antennes et la proximité ou non des installations au campus.

Proportion d'étudiants pratiquant un sport au sein de leur établissement  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)



<sup>47</sup>La pratique d'un sport est obligatoire pour les élèves-ingénieurs en première année à l'école ENSEIRB-MATMECA, membre du groupe Bordeaux-INP. Cette école représente plus de 50% des effectifs du groupe.

## 9.2.4 Critères et niveaux de satisfaction de l'offre de sport

Tous les étudiants, qu'ils pratiquent ou non un sport, ont été interrogés pour donner leur avis sur l'offre de sport proposée par leur établissement. Ainsi, le critère qui collecte le plus fort taux de satisfaction auprès des étudiants est la variété des sports proposés : 65% des étudiants sont satisfaits à très satisfaits de la multiplicité des sports praticables. En revanche, le critère dont le taux de satisfaction est le plus faible (32%) concerne les horaires d'accessibilité des infrastructures sportives et des activités proposées.

En restreignant l'analyse aux seuls étudiants pratiquant un sport dans le cadre de leur établissement, les taux de satisfaction augmentent pour chacun des critères. Bien que toujours moins satisfaisants que les autres critères, les horaires satisfont ici 61% des étudiants pratiquant avec l'établissement.

Satisfaction des étudiants vis-à-vis de l'offre de sport proposée par les établissements  
Année 2014-2015 (Source : ComUE d'Aquitaine – ORPEA – Enquête CVE)

	Ensemble des étudiants	Étudiants pratiquant au sein de l'étab.
Variété des sports proposés	65%	87%
Information sur l'offre de sport de l'étab.	46%	69%
Localisation des installations sportives	44%	72%
État des infrastructures sportives	36%	70%
Qualité de l'enseignement	35%	70%
Horaires	32%	61%

## 9.2.5 Les pratiques sportives et l'engagement associatif

Plus d'un tiers des étudiants d'Aquitaine sont engagés dans une association quel que soit leur degré d'implication (occasionnel ou fort)<sup>48</sup>. Le sport est le domaine associatif le plus investi par ce public. Ceci est également vrai au niveau national<sup>49</sup>. Ainsi ce domaine concerne 22% des étudiants engagés dans une association. Cette forte représentation s'explique entre autre par le fait que la pratique d'un sport impose généralement de s'inscrire et d'adhérer à un club.

<sup>48</sup>Chiffres-clés « Analyse des conditions de vie des étudiants en Aquitaine », enquête 2015, Pôle-Études -ORPEA, ComUE d'Aquitaine

<sup>49</sup>Résultats Enquête triennale « Conditions de vie », Observatoire national de la vie étudiante : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/2010>

### OBJECTIF

Favoriser l'accès de tous les étudiants à la pratique d'activités physiques et sportives à des fins d'égalité, de socialisation ou encore de santé publique. Compléter les formations par une offre systématique d'enseignement du sport stimulant l'acquisition de compétences et la réussite universitaire.

### CONSTAT

3 étudiants inscrits dans un établissement membre de la ComUE d'Aquitaine sur 4 (76%) pratiquent une activité sportive, mais seulement un tiers d'entre eux la réalise au sein même de leur établissement. Un constat sur lequel travailler lorsque l'on sait que les étudiants pratiquant dans le cadre de leur établissement se révèlent largement satisfaits des conditions qui leur sont proposées. À titre d'exemple, 87% des étudiants pratiquant dans leur établissement plébiscitent la variété des sports proposés, 72% sont satisfaits de leur localisation et 70% de l'état des infrastructures.

Si le niveau d'équipement des établissements et la tarification avantageuse proposée aux étudiants participent à cette satisfaction, l'offre n'apparaît cependant pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Les sites d'études localisés sur les antennes bénéficient notamment d'un catalogue d'activités moins varié en raison d'un moindre taux d'équipement. Pour exemple, 83% des étudiants ayant une activité sportive dans les Landes la pratiquent en dehors de l'établissement. Sur ces territoires, les établissements bénéficient de partenariat de mise à disposition d'installations sportives par les collectivités, mais ces équipements sont plus éloignés des campus et les modalités de mise à disposition ne sont pas pérennes. À ce déséquilibre territorial, s'ajoutent des disparités d'accessibilité à une pratique sportive selon le profil sociodémographique et le parcours de formation. Là encore les établissements ont un rôle à jouer, notamment en termes de reconnaissance de la pratique sportive dans la construction des programmes.

Enfin, les établissements peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur une politique régionale volontariste en matière d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des équipements sportifs, des objectifs promus par le SRESRI et soutenus au travers du financement de l'Opération Campus.

## Atouts

- ↘ 3 étudiants sur 4 pratiquent une activité sportive
- ↘ Satisfaction des étudiants vis-à-vis de la variété de l'offre sportive
- ↘ Gratuité ou tarification avantageuse des activités sportives pour les étudiants
- ↘ Une piscine olympique universitaire, unique en France
- ↘ Des partenariats inter-établissements de mise à disposition des infrastructures
- ↘ 2 associations labellisées "sport et handicap" en Dordogne

## Opportunités

- ↘ Partenariat établissements/collectivités territoriales de mise à disposition d'installations sportives
- ↘ Volonté du Conseil régional d'améliorer les installations des équipements sportifs et leur répartition sur le territoire (SRESRI ; soutien à l'Opération Campus)

## Faiblesses

- ↘ Une pratique sportive différenciée selon le profil sociodémographique des étudiants
- ↘ 2 étudiants sur 3 pratiquant une activité sportive la réalisent en dehors des établissements, une part qui s'élève à 83% dans les Landes
- ↘ Une offre moins dense dans les antennes, davantage dépendantes des collectivités territoriales
- ↘ Poids important du motif du manque de temps dans la non pratique d'un sport
- ↘ Marge de manœuvre quasiment nulle sur les emplois du temps étudiants en raison des contraintes d'organisation pesant sur les formations
- ↘ Insatisfaction des étudiants plus marquée sur les items des horaires d'accessibilité des installations et sur la diffusion des informations

## Menaces

- ↘ Saturation des infrastructures sportives
- ↘ Questionnement sur la pérennité des installations sportives mises à disposition par les collectivités

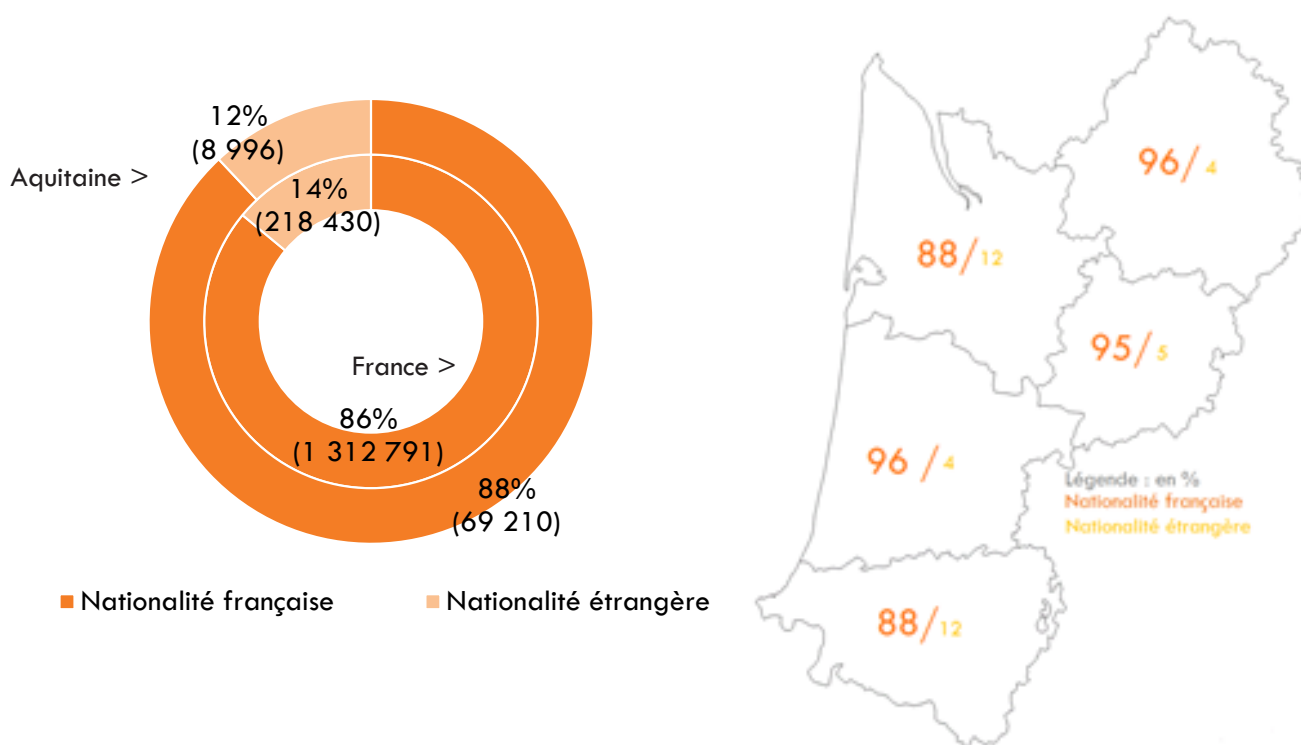
## ➤ 10.1 Les étudiants de nationalité étrangère

### 10.1.1 Répartition et évolution des étudiants du site

12% des étudiants inscrits en 2014-2015 dans un établissement-membre de la ComUE d'Aquitaine sont de nationalité étrangère. Ce taux est proche du niveau national dans la mesure où ce dernier s'établit la même année à 14%.

Les étudiants de nationalité étrangère réalisent principalement leurs études en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, soit dans les grandes agglomérations bordelaise et paloise. In fine, 83% des étudiants étrangers du site sont inscrits en Gironde, 15% dans les Pyrénées-Atlantiques, les autres se répartissent sur le reste du territoire. En Gironde, la nationalité la plus représentée est la nationalité marocaine ; dans les Pyrénées-Atlantiques, cette dernière arrive à égalité avec la nationalité espagnole.

Répartition des étudiants par nationalité sur le site de la ComUE d'Aquitaine  
(source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, année 2014-2015, services internes BSA et Bordeaux INP)



Pour les universités, la proportion d'étudiants étrangers apparaît par ailleurs relativement stable, sur le site comme au niveau national, depuis le début des années 2000 (+/- 1%). Auparavant, elle était inférieure à 10%.

L'IEP est l'établissement qui accueille proportionnellement le plus d'étudiants de nationalité étrangère : +10 points par rapport à la moyenne de la ComUE : 22% des étudiants sont de nationalité étrangère dont 14% des pays de l'Union européenne.

A contrario, l'école d'agriculture BSA est l'établissement qui en accueille le moins.

Les 3 universités du site et Bordeaux INP comptabilisent respectivement 11% et 12% d'étudiants étrangers dans leur effectif. Bordeaux INP se distingue par une proportion importante d'étudiants du continent africain (9%), plus précisément d'Afrique du nord. Il s'agit majoritairement d'étudiants issus des classes préparatoires. Dans le cadre d'épreuves écrites communes à l'école polytechnique, des centres d'écrits sont également basés au Maroc (Marrakech et Rabat) et en Tunisie (La Marsa).

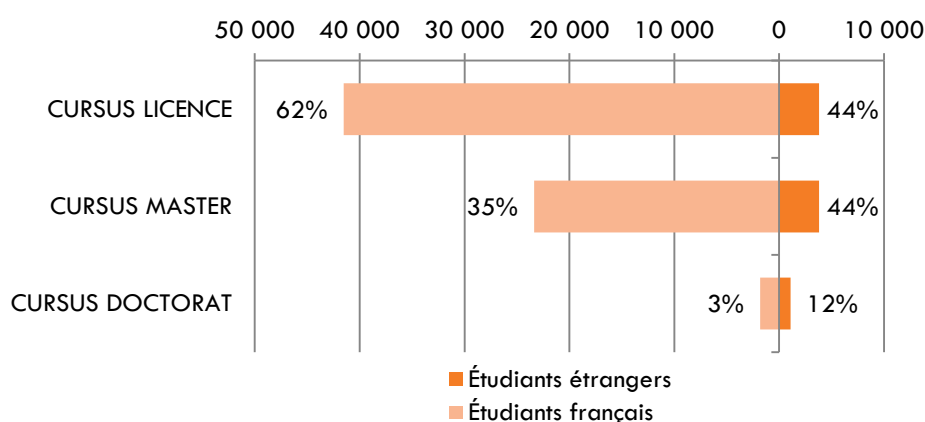
Répartition par nationalité des étudiants inscrits dans les établissements membres de la ComUE d'Aquitaine en 2014-2015  
(source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, services internes BSA et Bordeaux INP)

	FRANCE	AFRIQUE	EUROPE UE	EUROPE HORS UE	ASIE	AMÉRIQUE	AUTRE*
<b>BSA</b>	99% (439/443)	1%	0%	0%	0%	<1%	0%
<b>BORDEAUX INP</b>	88% (2 080/2 371)	9%	1%	0%	1%	1%	<1%
<b>UNIVERSITÉS yc ESPE</b>	89% (65 249/73 553)	5%	3%	<1%	2%	1%	<1%
<b>IEP</b>	78% (1 442/1 839)	2%	14%	2%	2%	2%	0%
<b>TOTAL ComUE</b>	88% (69 210/78 206)	5%	3%	1%	2%	1%	<1%
<b>Total Univ+IEP ComUE</b>	88% (66 691/75 392)	5%	3%	1%	2%	1%	<1%
<b>TOTAL FRANCE</b>	86%	7%	3%	<1%	3%	1%	<1%

\*La catégorie « Autre » comprend les étudiants issus du continent océanien et les étudiants dont la nationalité n'est pas définie (yc apatride). Les effectifs y sont très faibles.  
Remarque : L'enquête ministérielle SISE, du fait de la création alors récente des ESPE, ne permet pas en 2014-2015 de distinguer les effectifs des 3 universités de l'académie. Le choix opéré a été de les regrouper en une seule catégorie intitulée « Universités yc ESPE ».

Les étudiants de nationalité étrangère sont plus souvent inscrits en master et doctorat que les étudiants de nationalité française.

Répartition par cursus des étudiants des établissements universitaires membres de la ComUE d'Aquitaine  
(source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, année 2014-2015)



Sur l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements universitaires aquitains, les étudiants étrangers représentent 8% des effectifs totaux de licence, 14% des effectifs de master et 38% des effectifs de doctorat. Au niveau national, ces derniers représentent respectivement 11%, 17% et 41% des effectifs<sup>50</sup>.

### 10.1.2 Continents et pays d'origine des étudiants de nationalité étrangère

Près d'1 étudiant de nationalité étrangère sur 2 est originaire du continent africain (47%, soit 4 232 sur 8 996 étudiants étrangers en Aquitaine), 1/4 des étudiants de nationalité étrangère est originaire d'un pays de l'Union Européenne.

Les étudiants originaires des pays d'Europe hors UE et d'Amérique ne représentent respectivement que 5% et 9% des étudiants de nationalité étrangère. Ces taux sont identiques au niveau national.

<sup>50</sup>« Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015 », MENESR-SIES, Note d'information - juin 2015.



	Total ComUE	Total France
AFRIQUE	47%	46%
EUROPE UE (sauf France)	24%	20%
EUROPE HORS UE	5%	5%
ASIE	14%	20%
AMÉRIQUE	9%	9%
OCÉANIE	<1%	<1%
NON DÉFINI yc APATRIDE	<1%	<1%

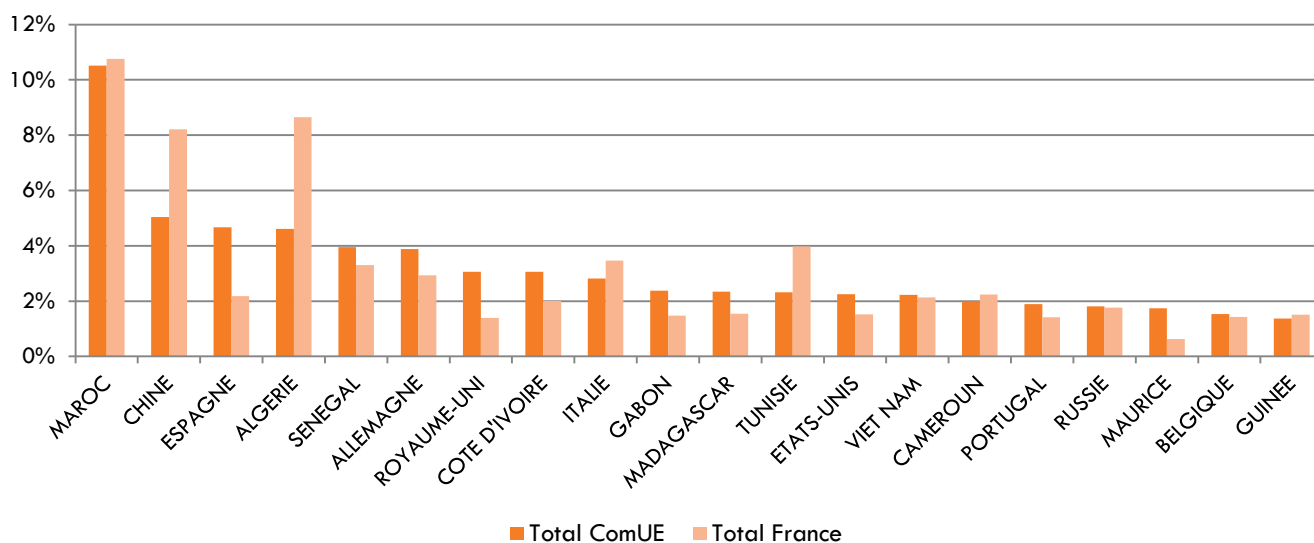
Les établissements universitaires membres de la ComUE d'Aquitaine recensent dans les effectifs d'étudiants 2014-2015 de nationalité étrangère 29% d'étudiants issus d'un des 34 pays composant l'OCDE<sup>51</sup>. Cette proportion est 5 points supérieure au niveau national (24%).

Notons qu'au regard de la source utilisée, ce niveau de détail n'est pas connu concernant les écoles d'ingénieurs Bordeaux INP et BSA.

La nationalité la plus représentée sur le site de la ComUE, quelle que soit l'université d'inscription, est la nationalité marocaine (946 étudiants marocains reçus en 2014/2015). Suivent dans un même ordre de grandeur (entre 410 et 450 individus) les nationalités chinoise, espagnole (en raison de la proximité géographique) et algérienne.

Par rapport au niveau national, la Chine, l'Algérie, la Tunisie sont toutefois des pays sous-représentés en Aquitaine (entre -4 et -2 points) tandis que l'Espagne et le Royaume-Uni sont surreprésentés (+2 points).

Les 20 premières nationalités des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires de la ComUE d'Aquitaine en 2014-2015 (source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES)



Il est réducteur de catégoriser les étudiants de nationalité étrangère uniquement selon leur pays d'origine. En effet, tous les étudiants étrangers ne sont pas nécessairement en « mobilité » (cf. partie 10.2.1), ils peuvent être « résidents »<sup>52</sup>. En 2014-2015, parmi les 8 701 étudiants étrangers des universités de la ComUE, IEP compris (cf. partie 10.1.1), 1 317 (15%) ont obtenu leur baccalauréat en France. Ces derniers pourraient ainsi être qualifiés de résidents.

Enfin, il est à souligner que le territoire académique s'affirme comme un pôle d'attractivité marqué pour les régions d'outre-mer. En effet, il présente la plus forte part de néo-bacheliers primo-entrants originaires des DROM-COM (14%) de France et en comparaison aux autres académies.

<sup>51</sup>L'OCDE compte aujourd'hui 34 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie. Il s'agit d'un regroupement de démocraties de marché œuvrant ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et de gouvernance soulevés par la mondialisation. Ces pays représentent 75% du commerce mondial.

<sup>52</sup> Un étudiant étranger peut être résident non permanent, issu d'une famille étrangère résidant en France ou encore réfugié. « Les étudiants étrangers en France: l'état des savoirs », S. PAIVANDI et A. COULON, édition de l'OVE, juin 2003.

### 10.1.3 Conditions de vie des étudiants de nationalité étrangère

Il est fait état au niveau national de conditions de vie des étudiants de nationalité étrangère souvent plus précaires<sup>53</sup> que la moyenne.

Les résultats de l'enquête pilotée par la ComUE en 2015<sup>54</sup> mettent en évidence sur le site ce même état de vulnérabilité, à l'impact malheureusement négatif sur la réussite. Il se lit ci-après à travers les données sur l'activité rémunérée, le logement, la santé ou encore les bourses d'urgence.

Tous niveaux d'études confondus, 42% des étudiants de nationalité étrangère du site occupent un emploi en parallèle ou inclus dans leurs études. Cette proportion est similaire pour les étudiants français. En revanche, les conséquences de cette activité se distinguent fortement d'une nationalité à l'autre. En effet, 42% des étudiants étrangers déclarent que cette activité a un impact négatif sur leurs études contre 26% pour les étudiants de nationalité française. De même, pour 72% d'entre eux, elle leur est indispensable pour vivre contre 42% pour les étudiants de nationalité française.

En termes de logement, les étudiants de nationalité étrangère se démarquent par leur surreprésentation dans les résidences étudiantes. Si 19% de la population étudiante du site logent en résidence universitaire, la part des étudiants de nationalité étrangère logeant en résidence universitaire s'élève, quant à elle, à 48%. Cela s'explique pour partie, par l'information dont ils ont bénéficié en amont de leur départ et/ou lors de leur arrivée en France lorsqu'il s'agit d'une mobilité. Notons que ce sont principalement des raisons financières qui les ont conduits à opérer ce choix de logement.

Les étudiants étrangers ayant fait le choix d'une location classique ou d'une résidence étudiante privée sont, quant à eux, nombreux à déclarer avoir rencontré des difficultés pour trouver un logement : 57% pour les étudiants de nationalité étrangère contre 41% pour les étudiants de nationalité française. Ils ont plus précisément été confrontés à l'obligation de fournir une caution ou une garantie pour leur logement. Cette dernière, qui leur aurait pourtant permis d'accéder plus facilement à une location classique, a posé problème à plus de la moitié d'entre eux (55%). Les étudiants en situation régulière ont cependant droit aux aides au logement attribuées par la CAF.

Enfin, les étudiants étrangers perçoivent globalement positivement leur état de santé. Ainsi, ils sont 73% à déclarer être en « bonne » voire « excellente » santé contre 80% des étudiants français. Ils sont néanmoins moins nombreux que les étudiants français à déclarer renoncer à se soigner (55% contre 67%). L'accès à la santé (prestations de la sécurité sociale et mutuelle) est effectivement un droit accessible aux étudiants étrangers.

La partie 4 du présent diagnostic traite des aides d'urgence distribuées par les établissements d'enseignement et le CROUS. Si les données indiquées ne détaillent pas la répartition de ces aides par nationalité, les témoignages des gestionnaires du dispositif précisent qu'une part majoritaire des aides d'urgence est demandée, et de fait accordée, à des étudiants en souffrance de nationalité étrangère.

## ➤ 10.2 La mobilité

### 10.2.1 Flux de mobilité entrante et sortante sur programme

1 318 étudiants de nationalité étrangère se sont inscrits en 2014-2015 dans un établissement du site, dans le cadre d'un programme d'échange international, pour y suivre des études. 70% d'entre eux sont issus d'un pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur<sup>55</sup> (dont font partis les 28 États membres de l'Europe).

L'apport du programme Erasmus est bien moins important dans les écoles d'ingénieurs.

<sup>53</sup>« Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités », Rapport IGAENR, juin 2005.

<sup>54</sup>Pour en savoir plus : <http://www.cue-aquitaine.fr/poleetudes-orpea.html>.

<sup>55</sup><http://www.ehea.info/members.aspx>

Étudiants étrangers en mobilité entrante dans les établissements membres de la ComUE  
(source : Établissements - services relations internationales - données 2014-2015)

	Toute mobilité confondue	Mobilité Erasmus	Apport de la mobilité Erasmus dans la mobilité totale
UB*	521	423	81%
UBM	402	241	60%
UPPA**	151	121	80%
IEP	177	129	73%
BSA	16	3	19%
Bordeaux INP	51	9	18%
Total ComUE	1318	926	70%

\*A l'UB, les effectifs entrants de mobilité pourraient être doublés si les étudiants entrants en stage étaient comptabilisés. L'établissement a mis en place un système d'identification de ces étudiants dont les stages s'effectuent pour l'essentiel dans les laboratoires de sciences dures. \*\* Pour l'UPPA, les mobilités encadrées hors Erasmus ont fait l'objet d'une estimation par les services compétents ; aucune donnée fiable n'étant disponible. Cette estimation est de 30 individus pour l'année.

Au total, 2 695 étudiants inscrits dans une université ou école membre de la ComUE sont partis, au cours de l'année 2014-2015, réaliser une mobilité d'études à l'étranger<sup>56</sup>.

Les 2/3 environ des départs sont effectués dans les pays de l'Union Européenne et s'expliquent par l'attractivité du programme Erasmus et du coût de la vie abordable dans la majorité d'entre eux. Parmi les 5 premières destinations privilégiées par les étudiants d'Aquitaine, on recense dans l'ordre l'Espagne, le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis.

Étudiants des établissements membres de la ComUE en mobilité sortante  
(source : Établissements - services relations internationales / Dispositif Aquimob - données 2014-2015)

	2014-2015
UB	1 050
UBM	481
UPPA	413
IEP	300
BSA	69
Bordeaux INP	382
Total ComUE	2 695

## 10.2.2 La mobilité entrante hors programme

Une partie des étudiants étrangers des établissements membres de la ComUE s'inscrivent à titre individuel, et ne font pas l'objet d'un suivi administratif particulier (contrairement aux étudiants entrants sur programme - cf. partie 10.2.1).

L'identification de ces individus au moment de l'inscription n'est pas systématiquement opérée ; de fait un chiffre précis de ces derniers pour le site dans son ensemble n'est pas disponible.

L'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche en réalise cependant une estimation<sup>57</sup> : sur 100 étudiants de nationalité étrangère, 20 se rendent en France dans le cadre d'un programme d'échange (et sont donc suivis), 80 s'inscrivent à titre individuel. Ce sont ces étudiants qui rencontreraient le plus de difficultés de vie et d'études.

## ➔ 10.3 La gestion des conditions d'accueil et de vie des étudiants étrangers

### 10.3.1 Les services responsables dans les établissements d'enseignement et le CROUS

La gestion des étudiants de nationalité étrangère dans les établissements d'enseignement est réalisée par 2 services distincts : les services des relations internationales et les services de vie étudiante.

<sup>56</sup><http://www.aquimob.fr/Les-pays-de-destination.html>

<sup>57</sup>« Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités », IGAENR, juin 2005.

Les 6 établissements membres de la ComUE d'Aquitaine sont dotés de service ou direction des relations internationales. Le nombre d'agents affectés est corrélé à la taille de l'université ou école (de plus de 30 à l'université de Bordeaux à 1 agent à Bordeaux Sciences Agro).

Ces derniers ont pour mission principale le développement d'actions liées à la politique internationale de leur établissement respectif, parmi lesquelles la promotion et la gestion de la mobilité dite encadrée (sortante ou entrante, cf. partie 10.2.1). A ce titre, les agents rattachés à ces services sont chargés d'instruire et de suivre administrativement les dossiers d'inscription, les demandes de départ, les demandes et l'attribution de bourse, de négocier avec le CROUS une offre de logements réservés,...

Si certains de ces services peuvent organiser des journées d'accueil ou des manifestations à destination des étudiants en mobilité entrante, ils interviennent toutefois peu sur les questions de vie étudiante. Concernant ces sujets, ils collaborent de préférence avec les collègues des différents services dédiés à la vie étudiante. Ces derniers œuvrent en effet à l'amélioration générale de la diffusion de l'information, des conditions d'accueil et d'orientation de tous les étudiants, quels que soient leur statut ou leur origine.

De son côté, le CROUS Bordeaux-Aquitaine déploie sa politique sociale, culturelle (cf. partie 10.4), du logement et de la restauration auprès des étudiants étrangers.

Il dispose sur son site internet d'un onglet « International » dont les pages sont traduites en anglais. Ces pages décrivent les procédures à suivre pour obtenir un logement en résidence universitaire. Il édite par ailleurs un guide des services aux étudiants, dont quelques pages sont également traduites.

Il conventionne avec les établissements d'enseignement supérieur pour la mise à disposition de quotas de logement à destination des étudiants en mobilité.

### 10.3.2 Les politiques d'accueil des établissements d'enseignement

L'information préalable et l'accueil à l'arrivée des étudiants de nationalité étrangère sont des périodes dites primordiales puisqu'elles conditionnent particulièrement leur intégration, et in fine leur réussite<sup>58</sup>. Les établissements ont à cet égard développé (ou développent) un panel de dispositifs et outils dont les principaux sont recensés ci-après.

Néanmoins, la réussite de ce public ne se limite pas à une intervention au cours de ces 2 phases. Il doit être accompagné tout au long de l'année jusqu'à son insertion sur le marché du travail. Cependant, les moyens mis en œuvre apparaissent ici plus limités.

#### *L'information préalable au départ*

Les établissements membres de la ComUE proposent en accessibilité libre à tous les étudiants étrangers, en mobilité ou non :

- Des renseignements pratiques en ligne : ces renseignements sont structurés inégalement et sont d'inégale importance d'un établissement du site à l'autre. L'université de Bordeaux a créé un site web à part entière en anglais. Toutes les pages du site de Bordeaux INP sont disponibles en version anglaise. Du fait de sa proximité avec la frontière, l'UPPA traduit la majorité des pages du site en anglais et espagnol. Enfin, Sciences Po Bordeaux et Bordeaux Sciences Agro offrent à la traduction un nombre restreint mais sélectionné d'informations sur leur site. Le site de l'IEP ayant été récemment refondu, les pages anglaises sont en cours de construction.

Soulignons la création en 2014 d'une page web ([www.studyinbordeaux.com](http://www.studyinbordeaux.com)) qui regroupe des renvois vers les sites web et l'offre de formation, traduits ou non, des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP et Bordeaux Sciences Agro. Elle permet une identité commune « Study in Bordeaux » lors de la participation de ces établissements à des salons internationaux et promeut l'offre de formation complète du site bordelais.

- Un livret d'informations : les livrets (en téléchargement libre et langue anglaise a minima), dédiés à ce que les étudiants doivent savoir avant leur arrivée, n'existent pas pour tous les établissements. De plus, ils présentent des structurations différentes. Si l'université de Bordeaux propose un livret à part entière, Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux ont fait le choix de créer une rubrique « avant de partir » dans un livret plus généraliste de présentation du territoire, de l'établissement, des conditions de vie et d'études...

Les étudiants étrangers profitant des mobilités sur programme bénéficient par ailleurs avec les services des relations internationales de correspondances préalables à leur venue.

<sup>58</sup>« Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs », S. PAIVANDI et A. COULON, édition de l'OVE, juin 2003.

Le parrainage entre étudiants est une solution développée sur le site.

L'objectif est que les étudiants étrangers soient aidés par leurs pairs dans les démarches administratives avant même leur arrivée et sur toute la durée du séjour (accueil à l'arrivée, aide à la compréhension du fonctionnement de l'université, à la culture et aux habitudes françaises, pratique de la langue, orientation sur le campus et la ville, organisation de sorties...). Il prend plusieurs formes.

A l'université de Bordeaux, le parrainage étudiant s'appuie sur un outil informatique spécifique géré par l'administration (<https://parrainage.u-bordeaux.fr/>). Toutefois, plusieurs associations de l'UB sont chargées de proposer des activités pour dynamiser ce parrainage entre étudiants (sorties, etc.) A l'Université Bordeaux Montaigne, il est organisé par une association étudiante (BABAOC, <http://babaoc.blogspot.fr/p/le-parrainage.html>). A Bordeaux INP, à l'échelle de l'école ENSEIRB-MATMECA, le CluBEE est une association d'élèves-ingénieurs qui se charge d'accueillir et d'accompagner nos étudiants internationaux.

Enfin, l'UPPA travaille actuellement à la mise en place d'un MOOC « Visite virtuelle des campus et pré-accueil des étudiants étrangers » dont l'objectif est de faciliter l'intégration des futurs étudiants étrangers de l'UPPA à un nouvel environnement en langue étrangère.

### *L'arrivée / La rentrée*

A l'exception de l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP, les autres établissements d'enseignement mettent à disposition des étudiants entrants un guide d'accueil. Ces guides répertorient les informations élémentaires et pratiques à leur vie sur les campus et le territoire dans lesquels ils s'inscrivent (logement, transport, restauration, santé, vie culturelle et sportive, en cas d'urgence...). Les universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne offrent des services d'accueil liés au parrainage d'étudiants volontaires (cf. paragraphe ci-dessus).

Au-delà de ces actions, des manifestations spécifiques sont organisées à l'arrivée ou à la rentrée pour les publics internationaux :

- La direction des relations internationales de l'UPPA organise deux semaines d'accueil au cours desquelles des cours de français, des animations sportives et culturelles sont proposées aux étudiants étrangers. L'objectif de ce stage d'accueil est alors triple : il s'agit de faciliter les formalités administratives, d'accélérer l'intégration linguistique grâce aux cours ainsi que permettre aux arrivants de faire connaissance avec leur nouveau cadre de vie (le campus universitaire, la ville de Pau, les Pyrénées-Atlantiques, entre océan et montagne).

- L'université de Bordeaux, pour le compte des étudiants étrangers quel que soit leur établissement de rattachement (UBM, Bordeaux INP, BSA,...), organise la « cellule carte de séjour », dont les locaux sont mis à disposition par le CROUS Bordeaux-Aquitaine. Ce dispositif, ouvert chaque année de septembre à décembre, a pour objectif de faciliter les démarches d'obtention des titres de séjour en aidant à la constitution des dossiers et en organisant les rendez-vous des étudiants avec la préfecture. En dehors de ces périodes d'ouverture, les étudiants sont renvoyés directement vers les autorités compétentes. A terme, l'objectif de l'université de Bordeaux, en partenariat avec la préfecture, serait de délivrer directement les titres de séjour.

L'université de Bordeaux organise également des réunions d'accueil de tous les étudiants internationaux (en échange et venus à titre individuel) sur différents campus, alliant informations pratiques et divertissements (animation musicale, cocktail). Une semaine d'orientation est proposée fin août/début septembre (pour les étudiants en échange, en nombre de places limitées).

- A Sciences Po Bordeaux, le service des relations internationales gère la scolarité des étudiants internationaux afin que ces derniers aient un point d'entrée principal au cours de leur scolarité. Il met en place une semaine de rentrée intégrant des enseignements apportant des crédits, notamment en français-langue étrangère.

- Bordeaux INP organise, sous forme de pré-rentree, une session d'accueil pour les étudiants étrangers en échange ou admis sur des programmes spécifiques au cours de laquelle une présentation du fonctionnement de l'établissement est faite (informations sur les services étudiant, le campus et sur l'organisation de l'enseignement). Au cours de cette session, le service RI les informe sur leurs démarches administratives (OFIL, Loca-Pass, CAF...). A la suite de cette séance d'informations, les étudiants peuvent s'inscrire administrativement aux journées d'intégration organisées par les BDE.

Notons que le service des RI de Bordeaux INP, en collaboration avec le ClubEE, accueille, informe et accompagne les étudiants internationaux. Les étudiants sous échanges sont suivis par un coordinateur pédagogique alors que les étudiants inscrits à titre individuel sont encadrés, comme tous les étudiants de Bordeaux INP, par un tuteur enseignant.

Outre les formations dispensées en anglais, des cours spécifiques de français sont proposés aux étudiants étrangers par les universités. Leur forme diverge d'un établissement à l'autre :

- Les étudiants internationaux entrant sur programme sur le campus de Pau peuvent s'inscrire à l'UE libre « Tandem », crédité d'ECTS. Il s'agit des rencontres entre binôme (français / étranger) organisées pour apprendre et améliorer leurs compétences en langue, sur la base de conversations. L'Institut d'Études Françaises pour Étudiants Étrangers (IEFEE) de l'UPPA offre également des cours et des ateliers (dont un sur le site de Bayonne) de français gratuits. Les cours intensifs sont payants.

- L'Université Bordeaux Montaigne dispose d'un Département d'Études de Français Langue Étrangère (DEFLE) qui dispense des cours payants de français (cours de jours, du soir, d'été, diplôme...). La rénovation des locaux de ce département est par ailleurs inscrite au CPER 2015-2020.

- Le service des relations internationales de l'UB propose des cours de français gratuits aux étudiants en échange pendant leur mobilité. Les étudiants hors programme sont guidés vers des organismes tels que l'alliance française ou le DEFLE de l'UBM.

- Bordeaux INP propose des cours de Français-Langue Étrangère parmi les cours de langues vivantes 2 : les étudiants peuvent ainsi suivre des cours de français. Un programme de FLE concentré entre le mois de septembre et les vacances de Toussaint est proposé gratuitement.

### *Le reste de l'année*

Il existe des structures pérennes dont l'activité est dédiée à l'accompagnement et au suivi des étudiants (dont les étudiants étrangers) sur toute l'année universitaire, sur les questions de vie étudiante (aides financières, logement, activités culturelles,...). Il s'agit des bureaux de la vie étudiante (BVE) : ces services existent à l'université de Bordeaux. L'UPPA devrait à court terme se doter de BVE.

Précisons que les BVE de l'UB proposent à tous les étudiants internationaux des sorties-découvertes de Bordeaux et sa région tous les mois et leur proposent également de participer à des ateliers manuels en collaboration avec une association de seniors, afin de faciliter des liens transgénérationnels et rompre avec l'isolement.

Bordeaux INP n'a pas de BVE mais le service des RI s'appuie sur le ClubEE pour accueillir et suivre, dans les meilleures conditions, les étudiants étrangers. Des activités sont proposées par le ClubEE tout au long de l'année : pot d'accueil à la rentrée, repas de Noël, voyage organisé en Europe en février, journée internationale en mai...

### *La fin des études (insertion professionnelle)*

Peu d'actions relatives à l'insertion professionnelle des étudiants étrangers peuvent être recensées sur le site. Au regard de leurs obligations légales et à travers les missions de leurs services « observatoire » ou assimilés, les universités et écoles membres de la ComUE réalisent un suivi commun de longue date de l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Dépassant les préconisations nationales, ce suivi local inclut les diplômés de nationalité étrangère. Néanmoins, l'exploitation des données spécifiquement pour ce public est inexistante.

## 10.4 Les autres intervenants de la sphère internationale étudiante

### *Les associations étudiantes*

Un nombre diffus d'associations étudiantes des établissements membres de la ComUE consacrent tout ou partie de ses missions aux questions spécifiques d'accueil, accompagnement ou intégration tout au long de l'année des étudiants étrangers : « Association des élèves, étudiants et stagiaires ivoiriens en Gironde » ou « Association slave » à l'UB, « Heur'Asie » ou « Erasmix » à l'IEP, « Association Paloise d'Accueil des Étudiants Étrangers » ou « Erasmus Student Network / Pau - Bayonne » à l'UPPA, « CluBEE » à Bordeaux INP...

Dans le domaine des associations d'étudiants internationaux, le CROUS Bordeaux-Aquitaine intervient à plusieurs niveaux :

- il héberge le siège social de 15 associations étudiantes de ressortissants étrangers (essentiellement africains) à la MAC.
- il effectue des prêts de salles pour les associations dont il héberge le siège et d'autres associations culturelles internationales (environ 25) : réunions et répétitions (théâtre, danse) au village 6 et au dojo du village 3.
- il met à disposition la salle de la MAC et fournit un soutien technique pour les événements culturels des associations d'étudiants internationaux (journées culturelles africaines, nouvel an asiatique, journées et soirées d'accueil, rencontres interculturelles...)
- il accompagne et finance (via le dispositif « Culture Actions ») des projets portés par ces associations sur toutes les thématiques qu'elles abordent : culture, solidarité, sports...
- toutes les activités culturelles, les soirées partenariales, les événements plus largement du service culturel du CROUS sont ouverts aux étudiants internationaux. Ces derniers peuvent recevoir la newsletter de la MAC, le MAC Fly...

Enfin, à titre d'exemple, le CROUS soutient l'association « Aquitaine Afriques Initiatives » dont les missions sont d'accueillir et accompagner les étudiants internationaux en Aquitaine. Depuis 2014, le CROUS met à la disposition de l'association des locaux situés dans le centre-ville de Bordeaux. L'espace attribué est ouvert tout au long de l'année et est accessible à tous les étudiants.

### *Les Préfectures*

La préfecture de Gironde a mis en place avec l'université de Bordeaux (cf. partie 10.3.2) la « cellule carte de séjour »<sup>59</sup>. Il n'existe pas d'autres exemples de collaboration préfecture – établissement sur le site, tout au plus la préfecture des Pyrénées-Atlantiques met à disposition sur son site web un formulaire et la liste des pièces à fournir pour l'obtention d'un titre de séjour<sup>60</sup>.

### *Le Conseil régional d'Aquitaine*

Le Conseil régional s'engage fortement auprès des étudiants d'Aquitaine pour encourager leur expérience à l'étranger et participer à une insertion professionnelle gagnante. A travers le dispositif Aquimob ([www.aquimob.fr/](http://www.aquimob.fr/)) créé en 2007, il distribue plus de 3 millions d'euros de bourses régionales chaque année permettant à plus de 1 500 jeunes de l'enseignement supérieur d'étudier à l'étranger. Les étudiants issus de familles à revenus modestes sont prioritaires.

Outre cette enveloppe dédiée aux bourses de mobilité, le Conseil régional s'engage à travers le SRESRI à « renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et créer un espace trans-frontalier dans le cadre de l'Eurorégion » (cf. objectif 3, leviers 10 à 13, pages 30 à 36 du SRESRI). Pour atteindre cet objectif, il se propose de soutenir le tutorat étudiant ayant vocation à accompagner les étudiants étrangers dans les démarches administratives d'installation, renforcer la communication régionale sur la bourse, appuyer les actions du réseau Aquitaine-Euskadi-Navarre rattaché à la ComUE d'Aquitaine (<http://www.aquitaine-euskadi-navarre.com/>)...

### *Les Conseils départementaux*

Les conseils départementaux de la Dordogne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques proposent une aide financière complémentaire à une bourse à la mobilité sur programme (type ERASMUS). Elle peut être demandée par les étudiants justifiant d'études supérieures et d'une domiciliation fiscale sur le territoire ; et est accordée par une commission spécifique sur la base de plafond de ressources.

### *La ville de Bordeaux*

Elle édite sur papier et rend disponible en ligne (et en français) un guide de l'étudiant référençant par rubrique une somme d'informations pratiques (orientation, démarches administratives, mairies, logement, job étudiant, transport, santé, activités culturelles sur l'année,...). Elle propose aux jeunes une carte d'offres et de réductions valables auprès de 45 partenaires. Enfin, la ville organise chaque année de longue date, en partenariat avec le CROUS et les établissements, la découverte gratuite de la ville sur une journée, intitulée « Bordeaux accueille ses étudiants ». Les différents circuits de visite proposés se clôturent par une réception à l'hôtel de ville et prévoit un déjeuner dans un restaurant universitaire. Cet événement est accessible aux étudiants de nationalité étrangère.

<sup>59</sup><http://www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Etudiants-Etrangers>

<sup>60</sup><http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Sejour2/Sejour>

### OBJECTIF

Accroître la réussite des étudiants du site en favorisant les expériences à l'étranger et celles des étudiants entrants en développant des conditions d'accueil et d'intégration optimales. Améliorer l'attractivité et la visibilité des établissements d'enseignement et du territoire.

### CONSTAT

Encouragé par ses établissements d'enseignement mais également par l'implication de collectivités tels que les conseils régional et départementaux attribuant des bourses, le territoire aquitain présente un dynamisme certain des étudiants du site partant vivre une expérience à l'étranger. Bénéfique à la construction personnelle et professionnelle des jeunes, l'engagement de ces acteurs est essentiel et doit être maintenu malgré un contexte connu et généralisé de restriction budgétaire.

En outre, le site aquitain est un pôle attractif pour les étudiants de nationalité étrangère.

Si leur proportion, dans l'académie comme au niveau national, est stable depuis les années 2000 (un peu plus d'1 étudiant sur 10), leur nombre ne cesse de croître parallèlement aux effectifs totaux d'inscrits. Localement, des particularismes émergent via une part importante d'étudiants de nationalité espagnole (en raison de la proximité avec la frontière) ou encore, une proportion d'étudiants issus de pays de l'OCDE supérieure au niveau national de 5 points.

Pour cette population étrangère aux cultures diverses, les enjeux liés à leur accueil et intégration ainsi que les enjeux liés à leurs conditions de vie sont sensibles. Les premiers sont complexifiés par des arrivées importantes et difficiles à identifier d'étudiants étrangers inscrits à titre individuel hors programme (estimées à 80% des étudiants de nationalité étrangère) ; les seconds par le fait que leur vulnérabilité face au logement, à la santé, au travail rémunéré... est toujours plus accrue que les étudiants français. Tous deux influencent inévitablement leur réussite scolaire.

Les établissements du site et le CROUS ont pris toute la mesure de ces enjeux et ont multiplié les actions à destination de ce public, particulièrement en amont et à l'arrivée. D'autres acteurs (associations, villes...) y participent par ailleurs. Néanmoins, ces diverses actions peuvent encore gagner en optimisation et visibilité. Elles méritent également d'être davantage développées sur un cycle d'études complet, soit jusqu'à la diplomation voire l'insertion sur le marché du travail.



## Atouts

- ↘ Proportion et répartition par nationalité, niveau d'études etc. des étudiants étrangers du site similaires au niveau national, mais spécificité locale liée à la proximité avec la frontière
- ↘ Engagement fort des établissements membres de la ComUE pour l'accompagnement des étudiants de nationalité étrangère, appuyé sur la montée en puissance d'outils et dispositifs divers
- ↘ Actions d'ampleur du CROUS en faveur des étudiants étrangers concernant les bourses et le logement (quotas de logements réservés, information sur site web, présence de stand à différentes manifestations de rentrée...)
- ↘ Incitation à la mobilité sortante, avec implication conséquente et ancienne du Conseil régional
- ↘ Contribution des services de l'État et des collectivités territoriales d'envergure (préfecture de Gironde, Conseil régional, ville de Bordeaux)

## Opportunités

- ↘ Marge de progression importante sur les phases d'accompagnement des étudiants de nationalité étrangère sur la durée de la scolarité et l'insertion sur le marché du travail
- ↘ Renforcement des partenariats entre les établissements, le CROUS et les collectivités

## Faiblesses

- ↘ Polarisation des étudiants de nationalité étrangère sur la métropole bordelaise et dans une moindre mesure à Pau
- ↘ Conditions de vie plus vulnérables des étudiants étrangers engendrant des conditions de réussite plus fragiles
- ↘ Offre de service à destination des étudiants étrangers diffuse et d'un niveau de structuration différent d'un établissement à un autre
- ↘ Actions du CROUS limitées sur les autres champs relatifs aux étudiants étrangers (intégration, activités culturelles, ...)
- ↘ Questions liées à l'intégration des étudiants étrangers partagées entre plusieurs services d'établissement - Répartition des missions entre les DRI et BVE floue pour le public

## Menaces

- ↘ Multiplication désordonnée des outils et dispositifs d'information et accueil pour les étudiants étrangers

La méthode qui préside à la définition d'une stratégie est fondamentale. Pour une appropriation totale par les acteurs et les usagers, elle doit faire l'objet d'une coproduction, d'une gouvernance claire et doit faire appel à des réflexions prospectives suivies de moments d'évaluation.

## ↳ Construire un schéma directeur

La ComUE d'Aquitaine, établissement public privilégié de coordination des universités et écoles d'enseignement supérieur, s'est doté en décembre 2014 d'un texte d'orientations stratégiques pour une politique de site cohérente et adaptée aux besoins des différents territoires qui composent la région Aquitaine. Celui-ci s'articule autour de 4 axes forts, dans lesquels sont déclinés un portefeuille d'actions et un calendrier de mise en œuvre.

L'élaboration d'un schéma directeur d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale y figure comme projet (Axe 2 : Promotion des actions favorisant l'équité territoriale des conditions de réussite pour le plus grand nombre). Sur la base d'un état des lieux de l'existant, il a pour finalité de définir, de manière prospective, les ambitions et les objectifs d'amélioration à atteindre dans le domaine spécifique des conditions de vie des étudiants. Il permet d'arrêter des priorités en termes de réalisation des objectifs identifiés et de donner une visibilité sur l'avenir voulu de l'enseignement supérieur et recherche en Aquitaine. Il constitue également un outil-support au dialogue contractuel qui s'ouvre avec l'État tous les 5 ans.

Enfin, en respect aux dispositions de la loi<sup>61</sup>, le CROUS Bordeaux-Aquitaine et la ComUE s'associent pour favoriser la mise en œuvre des démarches inhérentes à l'élaboration et la mise en œuvre de ce schéma directeur.

## ↳ La commission « Qualité de vie étudiante » : un dispositif d'animation et d'interaction

Une commission de travail composée des représentants du CROUS, d'établissement délégués à la vie de campus, de représentants étudiants, animée par le président de la ComUE, a été mise en place<sup>62</sup>. Souple et évolutive, elle a pour objectif de construire et porter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de site de la vie étudiante. Elle a ainsi vocation à être élargie à des responsables opérationnels, ainsi qu'à d'autres entités telles que les collectivités territoriales. Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur, les activités de la commission se sont organisées en 2 temps :

- la réalisation d'un diagnostic de l'existant des services offerts aux étudiants en Aquitaine (volet 1) ;
- l'identification d'axes stratégiques en faveur de la qualité de vie étudiante sur le site (volet 2).

<sup>61</sup>La Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, article L718-4 du code de l'éducation : « L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale (...) élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives ».

<sup>62</sup>Liste des membres de la commission en annexe.

## ➔ Le diagnostic de l'existant des services offerts aux étudiants

### *La création d'un tableau de bord d'indicateurs : un dispositif d'observation*

Afin d'observer les spécificités du site aquitain dans son ensemble sur le domaine de la vie étudiante, le choix a été fait de réaliser en tout premier lieu un tableau de bord d'indicateurs. Ce dernier s'appuie sur une liste d'indicateurs pertinents et nécessaires à la caractérisation des différents thèmes que recouvre la vie étudiante.

Sa structuration est organisée pour permettre une mise à jour régulière (au fil de la disponibilité des données) ou ponctuelle (en préparation à une nouvelle phase de contractualisation) des données collectées. La mise à jour permet de vérifier si les actions engagées sont toujours en cohérence avec les enjeux identifiés sur le site et facilite l'évaluation ultérieure des orientations définies.

La sélection des indicateurs a été effectuée au regard des critères suivants :

- fiabilité et disponibilité des données à l'échelle du site ;
- comparabilité des données dans le temps et dans l'espace (infra et supra-régional, site d'études principal ou antenne) ;
- compréhension par un large public.

Les centres de ressources pour l'identification ainsi que la collecte des indicateurs relatifs à la vie étudiante sont :

- les établissements et organismes parties-prenantes à l'élaboration du schéma (contacts directs avec les services spécifiques, recherche sur les sites web, documentations mises à disposition...)
- le ministère de tutelle via les différentes bases de données accessibles en ligne (Datis ESR ; PapESR; Base de données de référence ; Pléiade ; HandiU) ;
- les résultats de l'enquête régionale « conditions de vie » menée auprès des étudiants de la ComUE d'Aquitaine.

#### Thématique de la vie étudiante<sup>63</sup>

1. Logement	6. Handicap
2. Transport	7. Engagement étudiant et associations
3. Restauration	8. Pratiques culturelles
4. Politique sociale	9. Sport
5. Santé	10. Étudiants étrangers

Parallèlement, une analyse plus qualitative des systèmes organisationnels, politiques et / ou administratifs des établissements et partenaires complète l'analyse des indicateurs sélectionnés dans le tableau de bord.

### ➔ *Remarque :*

Si les thématiques définies ci-dessus couvrent l'essentiel du champ de la vie étudiante, elles n'en constituent pas pour autant l'exhaustivité. Menées par la ComUE, d'autres analyses approfondies sur le travail rémunéré ou le budget étudiant, complètent le présent diagnostic (<http://www.cue-aquitaine.fr/pole-etudes-orpea.html>).

<sup>63</sup>Liste basée sur les termes de la loi et le courrier de la DGESIP datant de décembre 2014. Liste ayant fait l'objet d'évolution en fonction des choix réalisés en Commission Qualité de vie étudiante.

## La lecture stratégique des indicateurs : un dispositif d'analyse

Dans un second temps, une lecture dite stratégique des indicateurs collectés a été engagée afin de donner corps au diagnostic.

Le diagnostic constitue un argumentaire pour l'élaboration des axes et actions du schéma directeur d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale. Une lecture stratégique des indicateurs via une analyse AFOM (avantages/faiblesses/opportunités/menaces) a été opérée. L'analyse AFOM combine à cet effet l'étude des forces et des faiblesses d'un site avec celle des opportunités et des menaces de son environnement global. Elle aide à la définition d'une stratégie de développement et par la suite à son évaluation.

### Grille d'analyse du concept AFOM

Atouts	Faiblesses
↘ Aspects positifs internes que contrôlent les établissements, le CROUS, la ComUE et sur lesquels on peut bâtir dans le futur	↘ Aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par les établissements, le CROUS, la ComUE et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent
Opportunités	Menaces
↘ Possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles	↘ Problèmes, obstacles ou limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement du site en général ou d'un territoire en particulier

## ↘ L'identification des axes stratégiques en faveur de la qualité de vie étudiante

Opérée à l'issue des travaux sur le diagnostic, l'identification des axes stratégiques du site par les membres de la Commission s'est également appuyée :

- sur les éléments convergents des politiques à la faveur de la vie étudiante des établissements membres de la ComUE et du CROUS Bordeaux-Aquitaine ;
- sur les stratégies supra-territoriales du Conseil régional (via le SRESRI) et du MENESR (via le plan national de la vie étudiante).

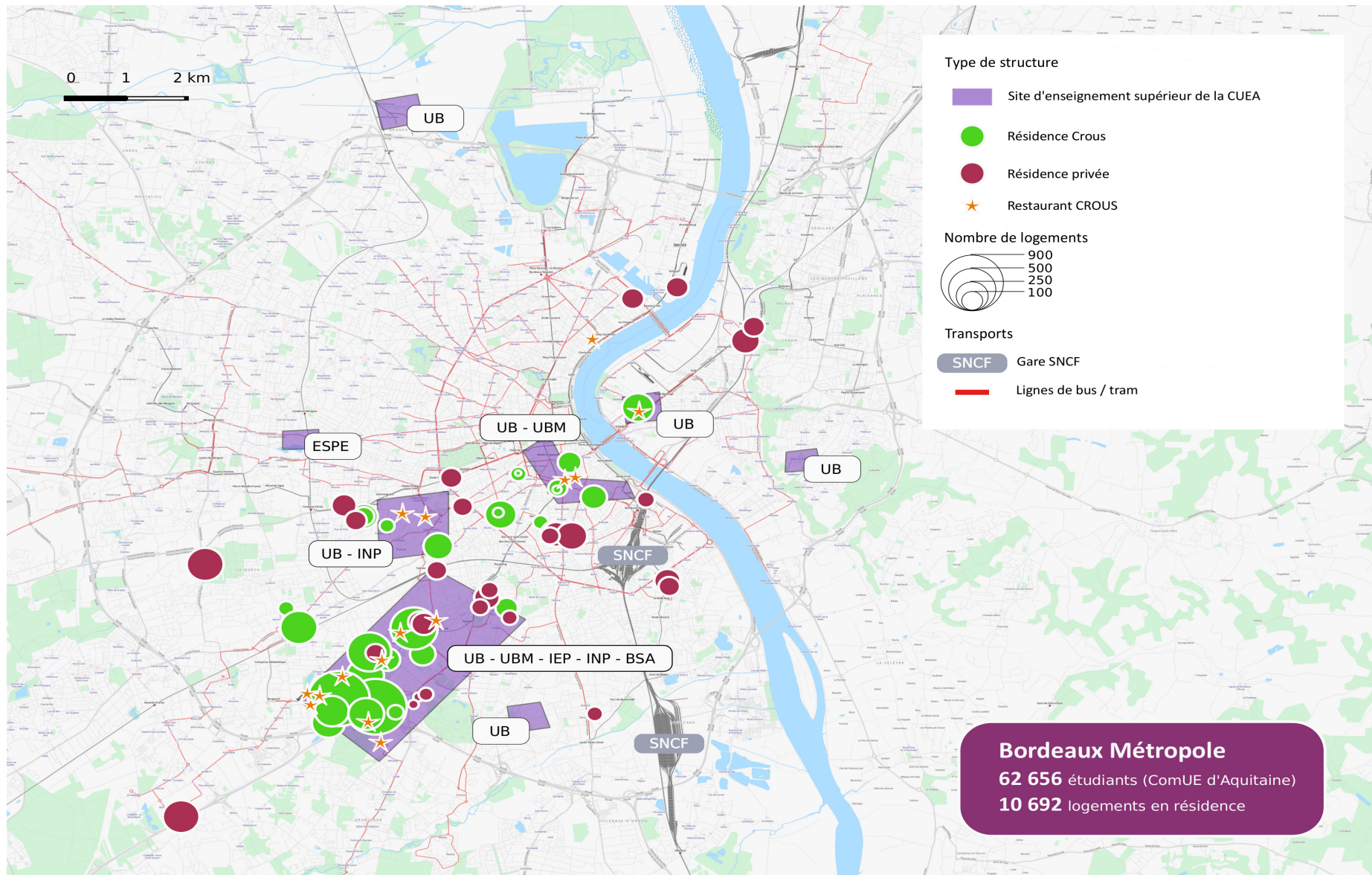
Fruit d'une longue et large concertation, les axes identifiés composent le « schéma directeur de la qualité de vie étudiante et promotion sociale ».

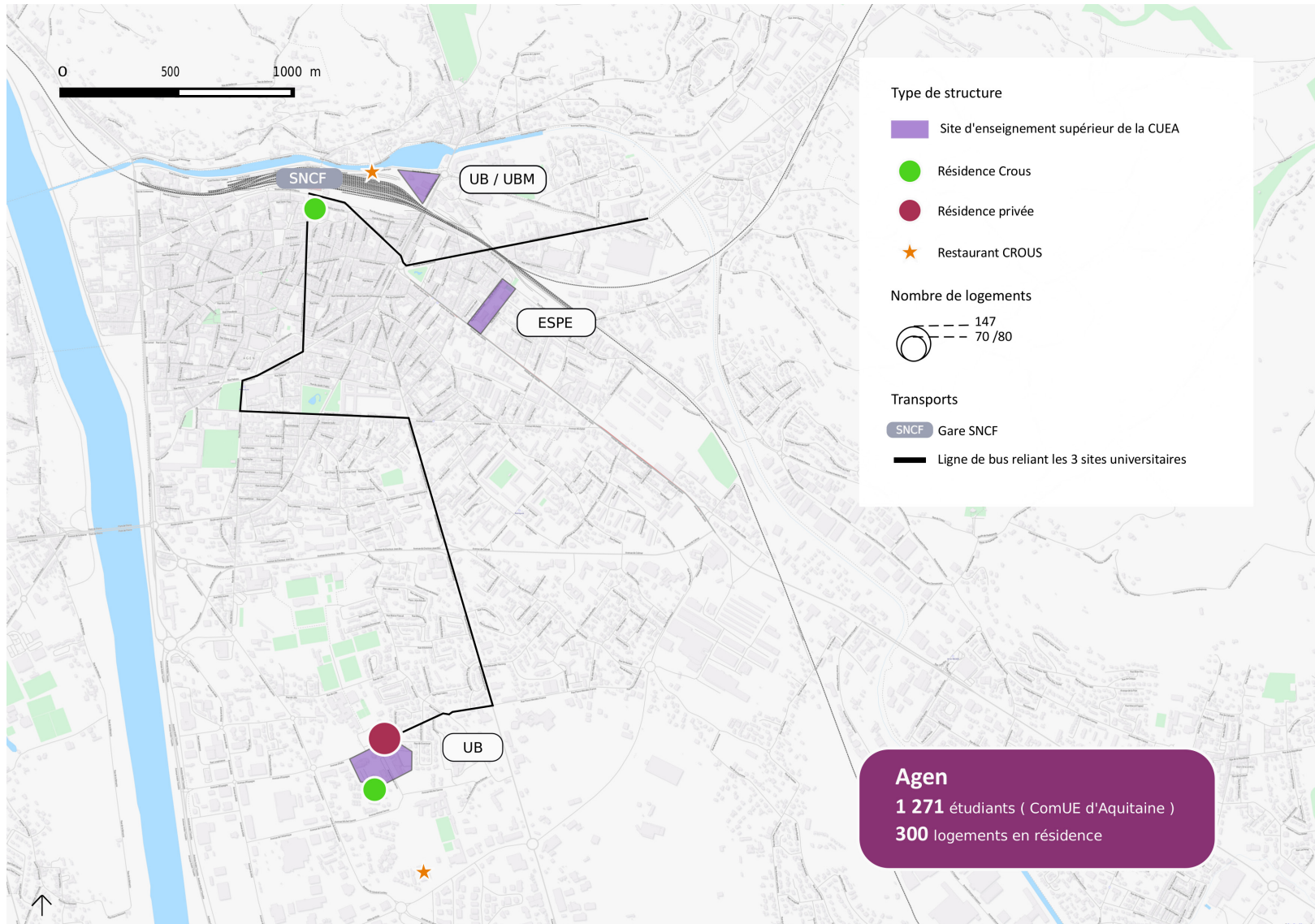
Le document définitivement adopté est construit autour de grandes orientations stratégiques pour le site, auxquelles ont été adjoints des projets d'actions parfois « localement colorés » (soit propres aux besoins du territoire).

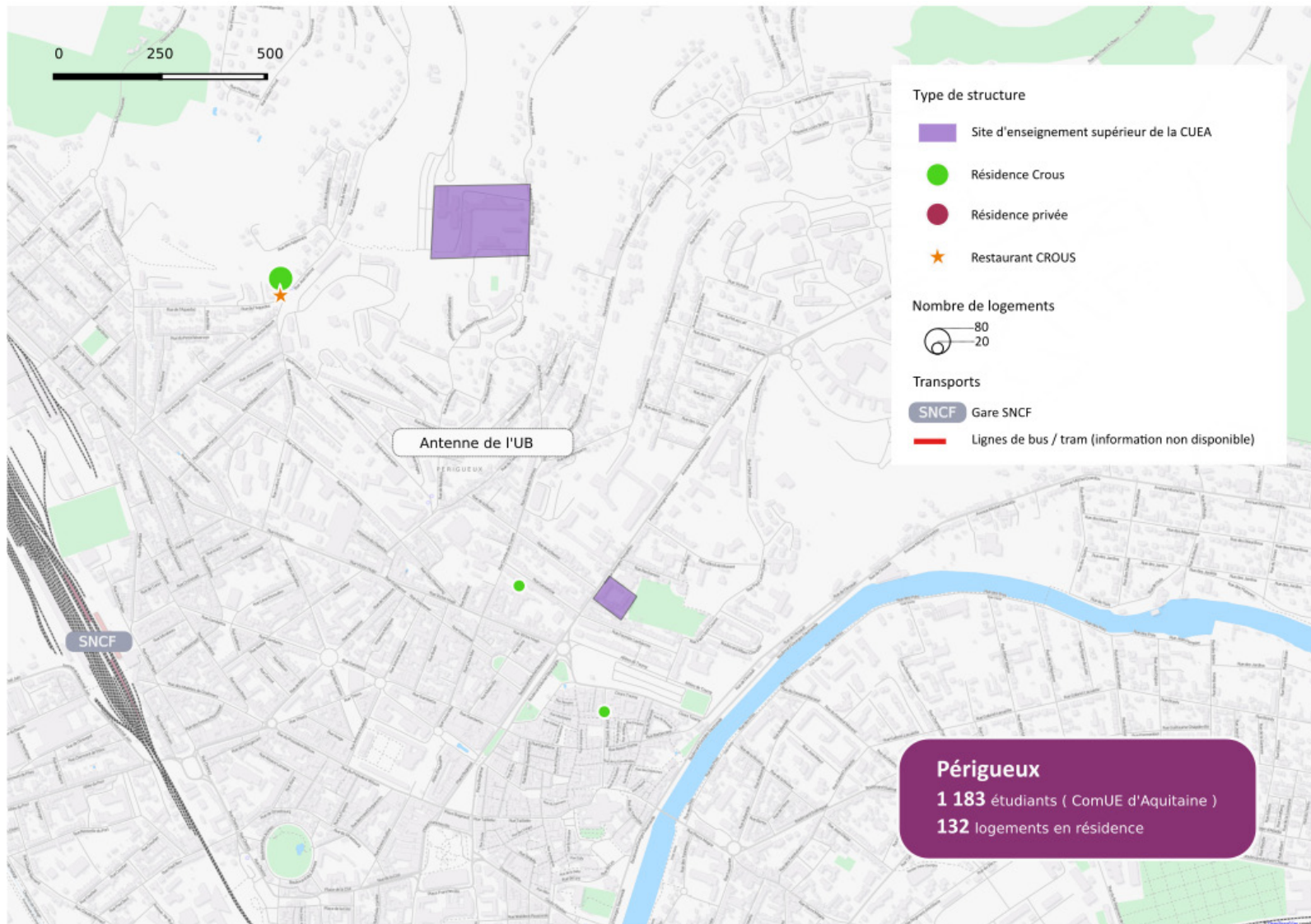
Afin d'en favoriser l'appropriation et in fine la mise en oeuvre, la démarche globale de structuration du schéma a fait l'objet d'information dans les instances des établissements, d'une adoption par ces mêmes instances, puis d'une large communication.

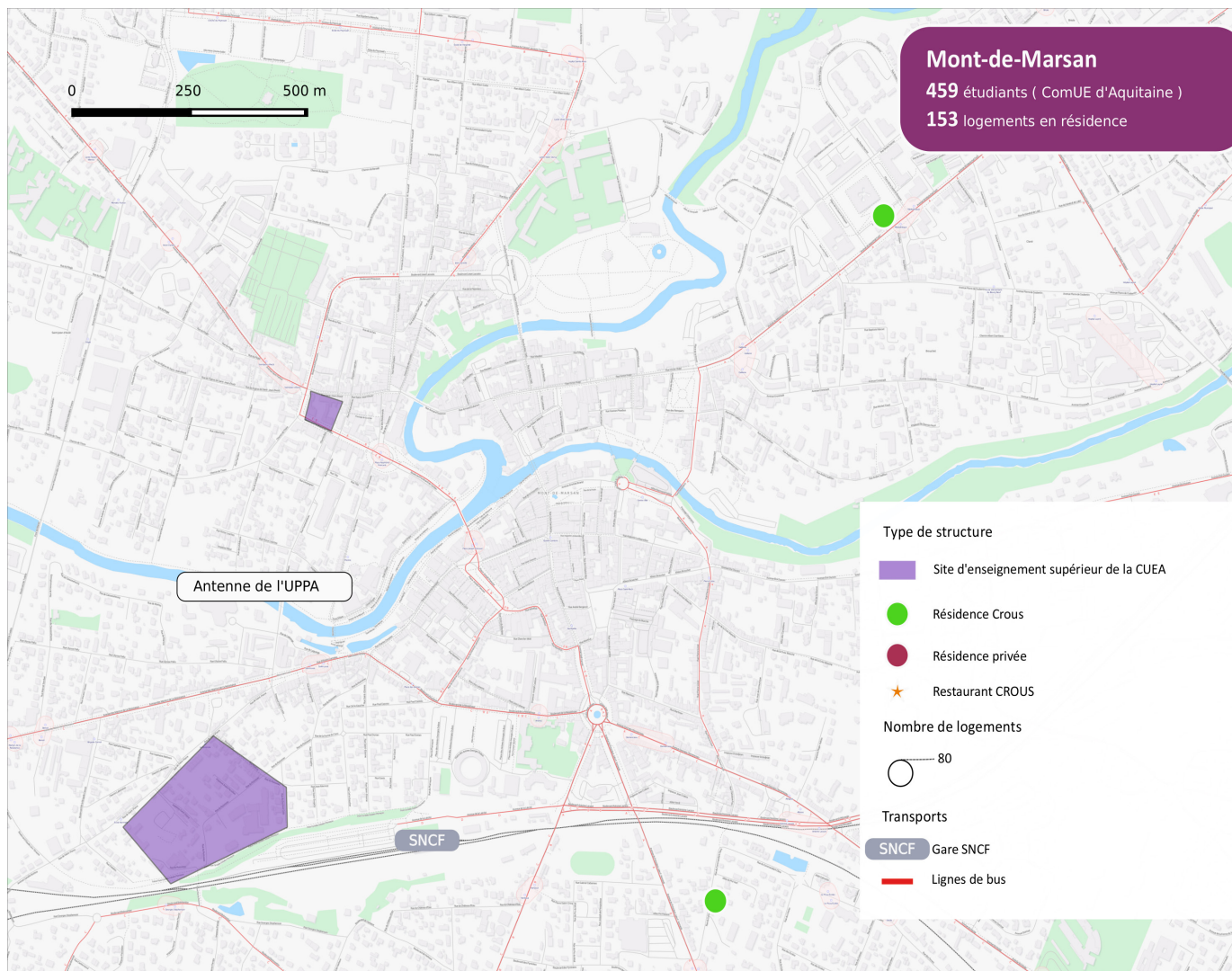
A termes, les axes stratégiques identifiés feront l'objet d'une évaluation.

## 1. Cartographie de l'offre de logement en résidence étudiante par site d'enseignement

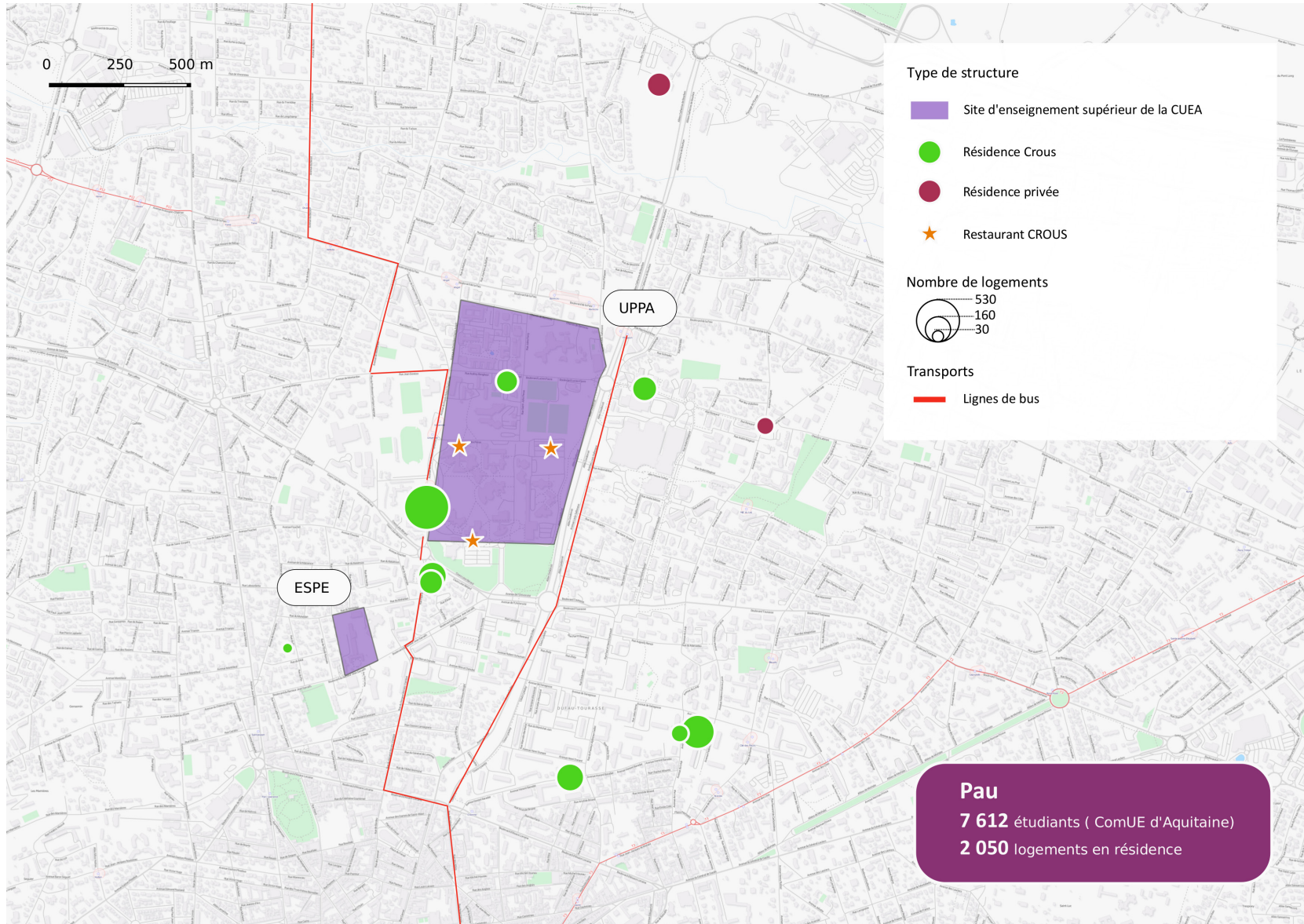


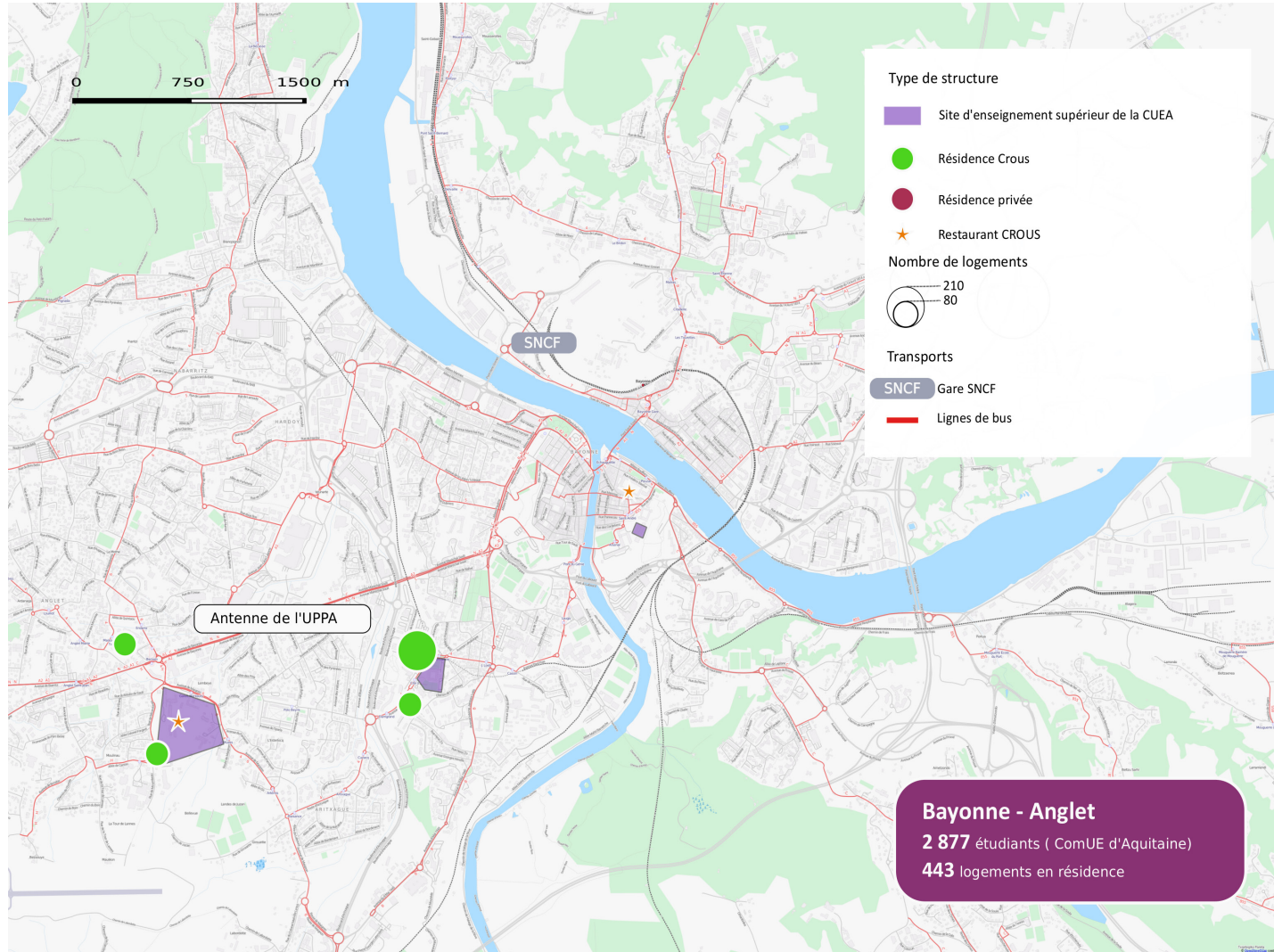












## ➤ 2. Composition de la commission « Qualité de Vie Étudiante »

Établissement	NOM	Fonction
<b>BSA</b>	Antoinette ROLIN	Adjointe du directeur des études
<b>INP Bordeaux Aquitaine</b>	Christophe BACON	Directeur général adjoint chargé de la formation
	Joan RIEU	Vice-Président étudiant
<b>Sciences Po Bordeaux</b>	Evghénia SOLOMONA	Contrôleuse de gestion
<b>UBM</b>	Pierre LEROY-LANSARD	Vice-Président étudiant
	Alexandre PERAUD	Vice-Président délégué à la vie universitaire et la culture
	Serge PIALOUX	Directeur de pôle DIVU
<b>Université de Bordeaux</b>	Robin MANOURY	Vice-Président étudiant
	Raphaël WAGNER	Chargé de mission VE auprès du VP étudiant
	Nicole RASCLE	Vice-Présidente Vie universitaire
	Marianne ELOI	Directrice de la Vie universitaire
	Alexandra PUARD	DGSA Pôle formation insertion professionnelle et vie universitaire
<b>UPPA</b>	Sylvie DAGREOU	Vice-Présidente déléguée vie de campus
	Franck DELCROIX	Vice-Président étudiant
<b>CROUS</b>	Patrice BRETOU	Directeur
	Coline ERAVILLE	Vice-Présidente étudiant
	Brigitte MARTIN	Responsable Service Vie Étudiante
<b>Fédération Aliénor</b>	Anthony MASCLE	Président
<b>ComUE</b>	Vincent HOFFMANN-MARTINOT	Président
	Marie-Ange LE MESTRE	Directrice générale
	Muriel SAVARIT	Responsable Pôle Études-ORPEA
<b>Région Aquitaine</b>	Emilie COUTANCEAU	Conseillère régionale
	Philippe LOPEZ	Chargé de mission

Liste à la date du 31.12.2015

### ➔ 3. Tableau de bord des indicateurs quantitatifs

Indicateurs	Source	Année(s) disponible(s)	Échelle disponible	Accessibilité des données
<b>LOGEMENT</b>				
Nombre de résidences	CROUS	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de logements	CROUS	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de lits	CROUS	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Ratio nombre places en gestion CROUS/ nombre total d'étudiants	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Ratio nombre places en gestion CROUS/ nombre total de boursiers	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Taux d'occupation des logements CROUS	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre de résidences	BSA	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de logements	BSA	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de lits	BSA	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de résidences	Résidences privées	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre de logements	Résidences privées	Année 2014-2015	Commune	Sur demande
Nombre d'étudiants inscrits sur Locaviz	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre d'offres de logement publiées	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Type de logement occupé	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants décohabitants	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Critères de choix du logement occupé	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Taux de satisfaction vis-à-vis du logement occupé	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants ayant rencontré des difficultés pour se loger	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Dépense moyenne liée au logement	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
<b>RESTAURATION</b>				
Nombre de RU	CROUS	Année 2014-2015	Département	Sur demande
Nombre de cafétérias	CROUS	Année 2014-2015	Département	Sur demande
Nombre d'autres points de restauration CROUS	CROUS	Année 2014-2015	Département	Sur demande
Nombre de places assises	CROUS	Année 2014-2015	Département	Sur demande
Nombre de places pour 100 étudiants	CROUS	Année 2014-2015	Département	Sur demande
Nombre de repas servis	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Taux de fréquentation des RU par plage horaire/ période	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Motifs de fréquentation des RU	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Freins à la fréquentation des RU	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Dotation en points de restauration des sites d'études ne disposant pas de RU	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Satisfaction des étudiants vis-à-vis de la dotation du site d'études en point de restauration	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Fréquence d'omission des repas chez les étudiants	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle

Taux d'utilisation des cartes monétiques	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
<b>TRANSPORT</b>				
Temps moyen du trajet lieu d'études / habitation	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Mode de transport principalement utilisé par les étudiants	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Nombre de modes de transport successifs utilisés par les étudiants	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Taux de satisfaction vis-à-vis du mode de transport	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Fréquence de retour des étudiants chez leurs parents	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants rentrant peu chez leurs parents en raison du coût des transports	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants rentrant peu chez leurs parents en raison de la distance	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
<b>HANDICAP</b>				
Effectif étudiants en situation de handicap	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Répartition des étudiants en situation de handicap par type de troubles	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Répartition des étudiants en situation de handicap par cursus et filière	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Evolution des effectifs étudiants déclarés en situation de handicap	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Proportion d'étudiants handicapés bénéficiant d'un plan d'accompagnement	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Proportion d'étudiants handicapés bénéficiant d'un plan d'accompagnement selon le type d'aide	MENESR	De 2004 à 2013	Etablissements	Enquête annuelle - en ligne
Taux de satisfaction vis-à-vis de la prise en charge du handicap par les établissements	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Taux de satisfaction vis-à-vis de la prise en charge du handicap par les établissements selon le type d'aide	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Nombre de candidatures aux contrats doctoraux handicap	Etablissements	De 2012 à 2015	Etablissements	Sur demande
<b>SANTÉ</b>				
Nombre d'agents	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Nombre d'agents selon le type de poste (administratif / personnel médical)	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Nombre d'agents en ETP	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Nombre de contrats "dispositif relais étudiants"	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Proportion d'étudiants ayant déjà consulté l'ESE	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants ayant déjà consulté l'ESE selon le profil sociodémographique	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Type de consultations effectuées à l'ESE	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Raisons de la non consultation de l'ESE	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Auto-évaluation des étudiants sur leur état général de santé	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle

Proportion d'étudiants stressés	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants fatigués	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants seuls	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants déprimés	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants consommant régulièrement de l'alcool	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants fumant régulièrement la cigarette	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants affiliés à une mutuelle	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants ayant déjà renoncé à consulter	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Motifs du renoncement au soin	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
<b>SPORT</b>				
Nombre d'équipements sportifs	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Nombre d'activités dispensées	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Montant de la participation financière étudiante	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Taux de satisfaction vis-à-vis de l'offre	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants pratiquant un sport	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants pratiquant un sport par profil sociodémographique et formation	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants pratiquant un sport au sein de l'établissement	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Freins à la pratique sportive	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants engagés dans une association sportive	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
<b>SOCIAL</b>				
Effectif d'étudiants boursiers	MENESR	De 2011 à 2013	Académie	Mise à jour annuelle - en ligne
Effectif d'étudiants boursiers selon la nature de l'établissement	MENESR	Année 2013-2014	Académie	Mise à jour annuelle - en ligne
Proportion d'étudiants boursiers par échelon	MENESR	Année 2013-2014	Académie	Mise à jour annuelle - en ligne
Nombre d'assistantes sociales du CROUS Bordeaux-Aquitaine	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre d'étudiants reçus par le service social du CROUS	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre de bénéficiaires d'une aide sociale d'urgence	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Montant des aides sociales d'urgence accordées	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre d'emplois étudiants du CROUS Bordeaux-Aquitaine	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre de bénéficiaires d'une aide sociale d'urgence Fsdie	Etablissements	Année 2013-2014	Etablissements	Enquête annuelle
Montant des aides sociales d'urgence Fsdie accordées	Etablissements	Année 2013-2014	Etablissements	Enquête annuelle
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF</b>				
Nombre de projets financés par le FSDIE par thématique et établissement	Etablissements	Année 2013-2014	Etablissements	Enquête annuelle
Montant des enveloppes consacrées au financement de la part projet du Fsdie	Etablissements	Année 2013-2014	Etablissements	Enquête annuelle

Pourcentage des crédits du FSDIE utilisés au financement de projets étudiants	Etablissements	Année 2013-2014	Etablissements	Enquête annuelle
Nombre de projets déposés au Fonds actionS CROUS	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Nombre de projets retenus au Fonds actionS CROUS	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Montant des aides prévisionnelles	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Montant des aides distribuées	CROUS	De 2012 à 2014	Région	Sur demande
Proportion d'étudiants engagés dans une association selon le profil	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Répartition des étudiants engagés dans une association par domaine	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Principales raisons du non engagement dans une activité associative	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Nombre d'associations étudiantes par établissement	CROUS-établissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
<b>PRATIQUES CULTURELLES</b>				
Proportion d'étudiants pratiquant un loisir culturel	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants pratiquant une activité culturelle au sein de l'établissement	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Principales raisons de non pratique d'un loisir culturel	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
Proportion d'étudiants ayant réalisé une sortie culturelle au cours du dernier mois par type de sortie et profil	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Département	Enquête ponctuelle
<b>INTERNATIONAL</b>				
Répartition des étudiants par nationalité	MENESR / Etablissements	Année 2014-2015	Département	Enquête annuelle
Répartition par nationalité des étudiants inscrits dans les établissements	MENESR / Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Enquête annuelle
Répartition par cursus des étudiants des établissements universitaires	MENESR / Etablissements	Année 2014-2015	Région	Enquête annuelle
Continent d'origine des étudiants étrangers inscrits	MENESR / Etablissements	Année 2014-2015	Région	Enquête annuelle
Les 20 premières nationalités des étudiants étrangers inscrits	MENESR / Etablissements	Année 2014-2015	Région	Enquête annuelle
Part des étudiants étrangers déclarant une activité rémunérée parallèle ou incluse à leurs études	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Part des étudiants étrangers déclarant un impact négatif de l'activité rémunérée sur leurs études	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Part des étudiants étrangers déclarant l'activité rémunérée comme indispensable pour vivre	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Part des étudiants étrangers résidant dans un logement CROUS	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Raison principale ayant guidé le choix du logement	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Part des étudiants étrangers ayant rencontré des difficultés à trouver une location	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Perception de l'état de santé des étudiants étrangers	Enquête ComUE	Année 2014-2015	Région	Enquête ponctuelle
Flux de mobilité entrante	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande
Flux de mobilité sortante	Etablissements	Année 2014-2015	Etablissements	Sur demande

